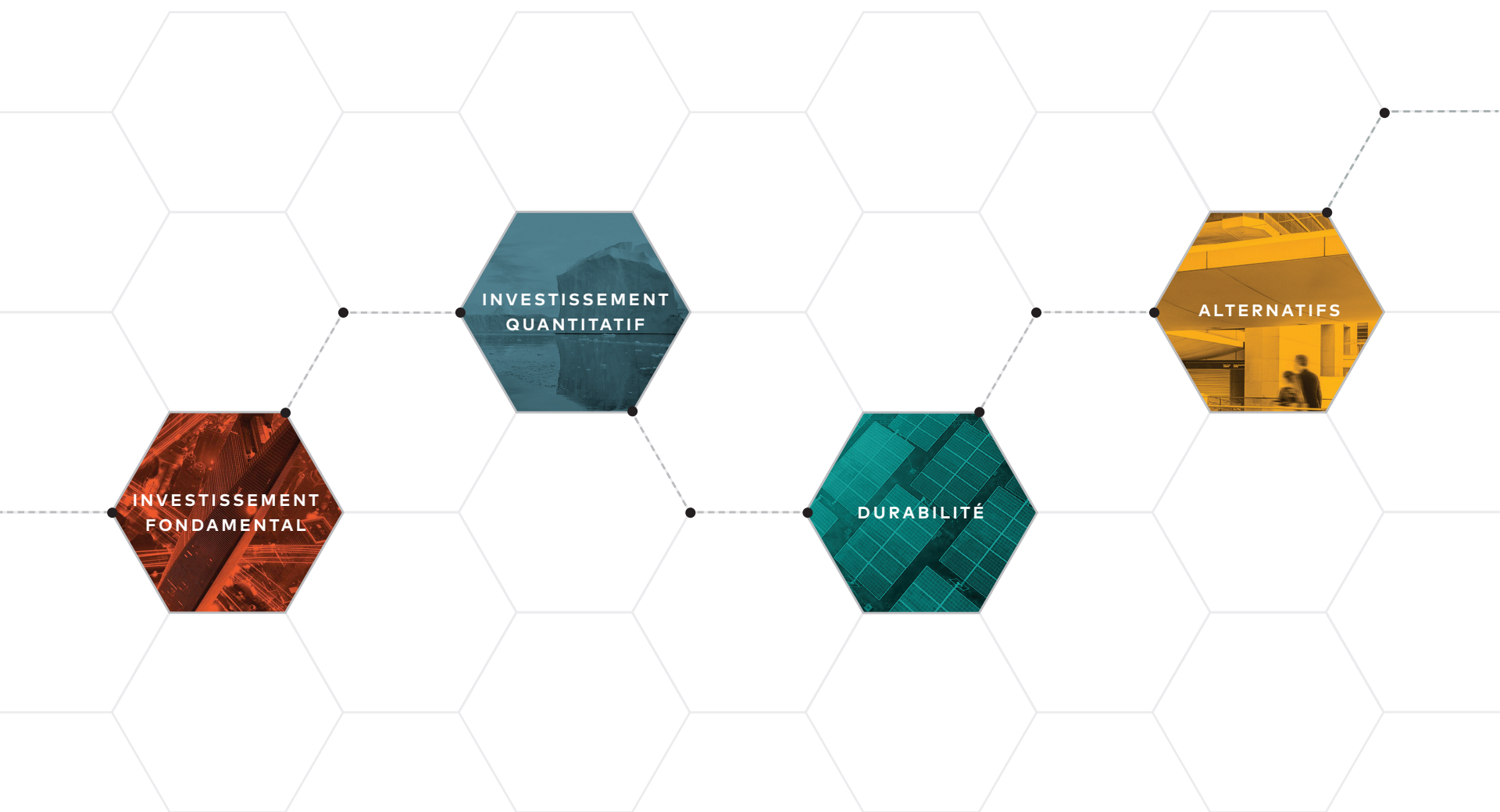




LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE | RAPPORT ANNUEL 2019



À une époque de changements rapides, nous continuons d'offrir l'excellence en matière de gestion de placements, de procurer une expérience exceptionnelle à la clientèle et de demeurer engagés à faire preuve de discipline afin d'anticiper constamment l'évolution.



Gestionnaires d'actifs mondiaux répartis dans cinq pays pour desservir la clientèle institutionnelle et de détail de partout dans le monde



Compétences diversifiées en investissement – volets axés sur des activités fondamentales et quantitatives de même que sur des actifs non traditionnels et des avoirs de clients privés



Approche rigoureuse visant à procurer des rendements constants sur les placements



Accent sur l'investissement responsable et sur les pratiques durables dans toute l'entreprise



Table des matières

- 04 / Nos compétences en investissement
- 08 / Faits saillants financiers
- 12 / Message aux actionnaires
- 15 / Notre approche : Investis avec discipline
- 18 / Notre responsabilité d'entreprise
- 26 / Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
- 27 / Conseil d'administration
- 30 / Comités du conseil d'administration
- 31 / Conseil d'administration et membres de la haute direction
- 34 / Rapport de gestion
- 72 / Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière
- 73 / Rapport de l'auditeur indépendant
- 76 / États consolidés de la situation financière
- 78 / États consolidés du résultat net
- 79 / États consolidés du résultat global
- 80 / États consolidés de la variation des capitaux propres
- 82 / Tableaux consolidés des flux de trésorerie
- 83 / Notes annexes
- 126 / Répertoire général d'AGF

38,8
milliards \$ d'actif géré¹

À AGF, nous continuons de nous concentrer sur la production de rendements solides quant aux investissements à long terme et sur la prestation d'un service exceptionnel.

¹Montant établi au 30 novembre 2019. Exprimé en dollars canadiens.

Nos compétences en investissement

En tant que société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF possède des volets axés sur des activités fondamentales et quantitatives de même que sur des actifs non traditionnels et des avoirs de clients privés.

21,9
milliards \$
d'actif¹

Investissement fondamental

Les équipes de gestion des investissements fondamentaux d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion des investissements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

Au fil des années, nous nous sommes adaptés au changement et à l'innovation, mais notre motivation est demeurée intacte. Nous éprouvons une grande responsabilité envers nos investisseurs en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs, afin qu'ils puissent en retour atteindre les leurs.

Dans une conjoncture de plus en plus difficile, il faut une expérience et des compétences considérables pour atteindre ces objectifs. À AGF, notre expertise de longue date et notre accès à des ressources à l'échelle mondiale nous permettent de maintenir une approche disciplinée, et ce, dans un esprit de recherche et d'innovation qui nous permet de nous adapter.

Selon nous, une culture nourrie par la curiosité, par un dialogue franc et par une réévaluation constante des idées de chacun se traduit par de meilleurs résultats de placement et nous aide à continuellement nous surpasser, au bénéfice de l'ensemble de nos clients.

La plateforme fondamentale d'actif géré d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre nos compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, nous possédons une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

¹ Actif géré au 30 novembre 2019.

8,2
milliards \$
d'actif¹

Investissement quantitatif

AGFiQ désigne la plateforme d'investissement quantitatif d'AGF. Elle bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées.

Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui nous permettent d'examiner le risque sous des angles divers, nous veillons à atteindre notre objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements rajustés en fonction du risque.

Notre facteur humain

À AGF, nous sommes unanimes : en matière d'approches quantitatives, c'est le facteur humain à la source des stratégies qui mène réellement l'innovation. Nous sommes fiers de penser différemment. Pour ce faire, nous réunissons des spécialités diverses et complémentaires, ce qui donne lieu à des approches d'investissement novatrices. Notre passion inébranlable pour la recherche et la compréhension nourrit notre capacité à faire progresser les objectifs d'accumulation et de préservation du patrimoine pour les investisseurs.

Notre plateforme de recherche interne

Nous avons constaté que, compte tenu de l'évolution de nos idées et de nos activités de recherche, les systèmes tiers externes ne sont pas en mesure de satisfaire à nos exigences en matière de souplesse et de personnalisation pour procurer les meilleurs résultats. En conséquence, nous avons élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui nous permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.



¹ Actif géré au 30 novembre 2019.

NOS COMPÉTENCES EN INVESTISSEMENT



Alternatifs

À AGF, notre expertise ainsi que nos partenariats dans le domaine des produits non traditionnels permettent aux investisseurs d'avoir accès à des participations dans des investissements alternatifs, et ce, dans le cadre d'une approche rigoureuse. Des catégories d'actif alternatif aux stratégies d'actif alternatif, nous offrons un éventail de solutions novatrices pour répondre à divers objectifs.

Alternatifs liquides cotés

Catégories d'actif alternatif

Par l'entremise de nos plateformes fondamentale et quantitative, nous offrons des placements dans des sociétés cotées et liées à des actifs réels, y compris dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie, des métaux précieux et de l'immobilier. Pour cela, nous recourons à une variété d'instruments de placement, tels que fonds communs de placement, FNB et comptes en gestion distincte.

Stratégies d'actif alternatif

AGFiQ apporte une grande expertise en employant des méthodes quantitatives et non traditionnelles novatrices, y compris des stratégies longues/courtes, neutres par rapport au marché et fondées sur des produits dérivés, en vue d'atteindre les objectifs de placement.

Alternatifs privés

Infrastructures privées

Solutions d'investissement novatrices axées sur les infrastructures essentielles du marché intermédiaire nord-américain offertes par InstarAGF Asset Management Inc. – une coentreprise d'AGF et d'Instar Group Inc., dont AGF détient une participation de 51 %.



Produits structurés de crédit

Offre de produits structurés de crédit en partenariat avec SAF Group, une société d'investissement canadienne experte en assemblage de produits financiers sur mesure, quelle que soit la structure de capital. Elle donne accès à des occasions de placement associées à des actifs réels, y compris, mais non de façon limitative, au secteur du pétrole et du gaz.



¹Actif géré au 30 novembre 2019.



Clients privés

Notre plateforme de clients privés englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.



Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.



Doherty & Associates est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.



Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

¹Actif géré au 30 novembre 2019.

Faits saillants financiers

Rétrospective décennale consolidée (activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Exercices clos les 30 novembre	2019 ^{1,2}	2018 ³	2017 ⁴	2016 ⁵	2015 ⁶
Produits	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$
Charges ⁹	326,7	343,7	339,1	319,2	322,4
RAIIA avant les commissions ¹⁰	110,0	106,5	116,4	109,5	127,2
Résultat avant impôt	57,3	62,5	61,8	52,7	63,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	47,9	73,9	52,1	42,5	48,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$
Dilué	0,60	0,92	0,64	0,53	0,58
Flux de trésorerie disponibles ¹⁰	52,8 \$	41,4 \$	58,7 \$	61,5 \$	67,8 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$
Dettes à long terme ¹¹	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539

¹ Pour plus de détails sur l'adoption d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

² L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la section « Provision pour restructuration ».

³ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la reprise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁴ L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

⁵ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	PCGR
Exercices clos les 30 novembre	2014	2013 ⁷	2012 ⁸	2011	2010
Produits	464,5 \$	484,5 \$	510,2 \$	585,7 \$	513,0 \$
Charges ⁹	309,6	320,9	321,2	337,5	303,2
RAIIA ¹⁰	154,9	163,6	189,0	248,1	209,7
Résultat avant impôt	79,1	66,0	58,5	114,7	119,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	61,3	22,4	52,3	103,6	85,7
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,69 \$	0,25 \$	0,29 \$	0,80 \$	0,96 \$
Dilué	0,68	0,25	0,29	0,80	0,95
Flux de trésorerie disponibles ¹⁰	82,0 \$	102,3 \$	95,8 \$	135,9 \$	173,8 \$
Dividende par action	1,08 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,07 \$	1,04 \$
Dettes à long terme ¹¹	308,2 \$	307,9 \$	312,3 \$	315,1 \$	143,7 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	86 000 437	88 163 616	94 117 889	94 295 903	89 112 595
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	87 384 880	88 690 410	94 932 213	95 111 318	90 157 585

⁶ L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

⁷ L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁸ Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

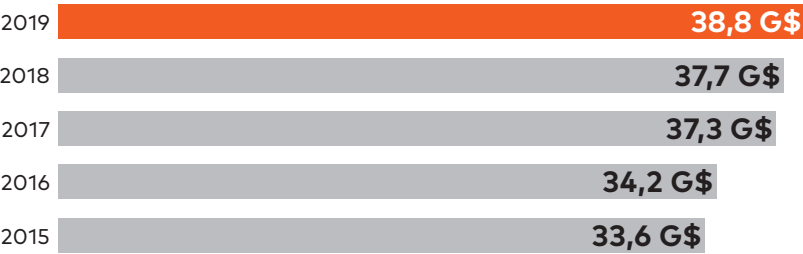
⁹ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

¹⁰ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

¹¹ Les exercices 2011 et 2012 comprennent la contrepartie en trésorerie afférente à l'acquisition d'Acuity.

FAITS SAILLANTS

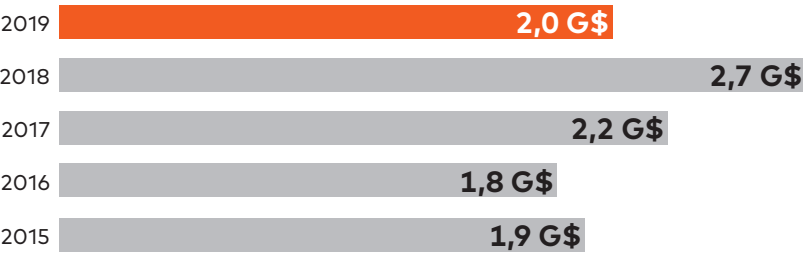
38,8 G\$
Actif géré



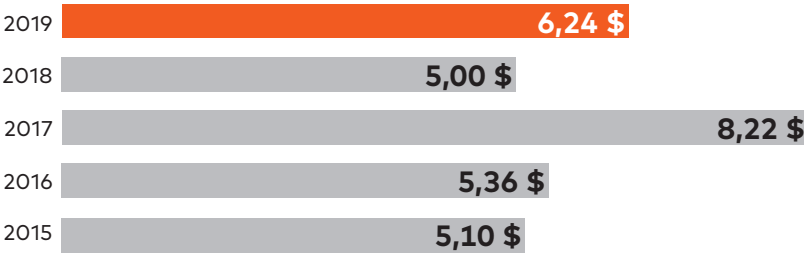
2,6 G\$
Alternatifs privés



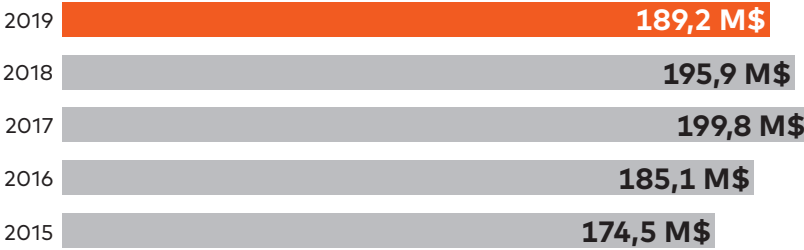
2,0 G\$
Ventes brutes de fonds
communs de placement



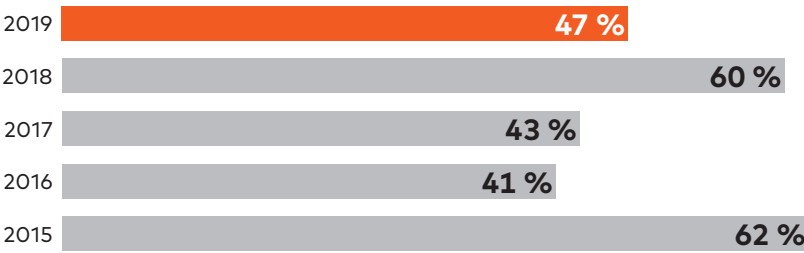
6,24 \$
Cours de l'action



189,2 M\$
Frais de vente, frais généraux
et frais d'administration
Ajustés en fonction d'éléments
non récurrents et d'IFRS 15¹



47 %
Ratio de distribution



¹ Acquisition d'AGF CustomerFirst en février 2016.

Message aux actionnaires

En 2019, nous avons mis l'accent sur le développement d'une croissance rentable, dans une conjoncture de marchés volatils alors que des changements importants se produisent au sein de notre industrie. Malgré cette toile de fond complexe, nous avons continué de mener à bien notre stratégie, afin de bien positionner AGF pour 2020 et dans l'optique d'une nouvelle décennie.

— Kevin McCreadie, CFA®, MBA
Chef de la direction et chef des investissements

À la barre d'AGF depuis un an, Kevin McCreadie traite de la plateforme diversifiée d'AGF ainsi que de la façon dont la Société continuera d'évoluer afin d'assurer son succès ainsi que celui de ses clients.

Quel est votre bilan après un an en tant que chef de la direction d'AGF?

En 2019, nous tenions à faire progresser notre structure ainsi qu'à assurer la pérennité d'AGF dans un contexte de perturbations au sein de notre industrie, à savoir l'incertitude persistante sur les marchés, les besoins changeants des clients ou la réglementation des régimes à l'échelle mondiale.

Dans l'ensemble, je suis satisfait du chemin parcouru, et notamment des avancées suivantes :

- La fusion proposée de Smith & Williamson et de Tilney.
- L'actif géré de nos alternatifs privés a atteint 2,6 G\$, appuyant la réalisation de notre objectif, qui est d'accroître notre portée dans ce volet d'affaires.
- AGFiQ, dont relèvent nos FNB tant au Canada qu'aux É.-U., confirme de plus en plus sa place sur le marché.
- Dans le cadre de notre approche rigoureuse en matière de dépenses – et compte tenu de l'accent que nous mettons sur les initiatives favorisant l'efficacité – les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont reculé de 6,7 M\$ ou de 3,4 % en regard d'un an plus tôt.

Les fondements sur lesquels reposent nos décisions d'ordre organisationnel demeurent d'établir les priorités et d'affecter les ressources selon nos impératifs stratégiques ainsi que d'attirer des talents. Afin de maintenir une structure évolutive, j'ai également ajouté ou étendu de manière stratégique des mandats pour plusieurs de nos cadres supérieurs afin d'assurer que nos effectifs occupent les postes liés aux besoins les plus pressants. Ces changements visent à tirer parti de notre bassin de compétences, à rehausser la diversité de l'équipe, tout en favorisant une plus grande responsabilisation à l'égard des objectifs de croissance d'AGF, notamment accroître la distribution à l'échelle mondiale ainsi que stimuler la croissance de la plateforme d'alternatifs, et à continuer d'adopter de nouvelles technologies et stratégies numériques pour améliorer davantage l'efficacité de nos activités.

Comment définissez-vous cette nouvelle décennie du point de vue des investisseurs?

Cette décennie présente de nouveaux défis, dont l'afflux d'informations numériques, le renforcement de la réglementation, l'évolution démographique et même le changement climatique.

Les marchés n'ont cessé de s'apprécier depuis la Crise financière de 2008; mais, selon nous, ils seront plus fébriles et pourraient subir une correction au début de cette décennie – même s'ils sont susceptibles de progresser davantage. Quant aux investisseurs, la conservation du capital et la réduction de l'incidence de pertes, pour les aider à réaliser leurs objectifs distincts dans un monde en mutation, représenteront le défi et la grande priorité en cette fin de cycle économique.

Comment décrivez-vous l'évolution des compétences d'AGF au fil des ans?

Il y a 63 ans, notre Société était un chef de file dans l'industrie des fonds de détail pour les investisseurs canadiens. Aujourd'hui, nous sommes une société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nous apportons de la discipline en offrant l'excellence en matière de gestion de placements par l'entremise de nos volets axés sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur des actifs non traditionnels et des avoirs de particuliers bien nantis.

Nous visons constamment à offrir des solutions – plutôt que des produits – à nos clients de détail, institutionnels et privés, et ce, pour les aider à obtenir les résultats souhaités, que ce soit une protection contre le prochain repli du marché ou un meilleur moyen d'atteindre des objectifs en prenant moins de risque.

Au cours des dernières années, nous avons beaucoup investi dans le repositionnement d'AGF. Par exemple, nous sommes fiers de

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

compter sur des outils à la fine pointe et sur une des équipes d'analyse quantitative les plus accomplies au Canada.

Par ailleurs, nous proposons une gamme de solutions axées sur les actifs non traditionnels composée d'alternatifs liquides cotés et d'alternatifs privés, qui s'adresse à un large éventail d'investisseurs.

De plus, nous continuons de croire que la capacité d'offrir une gestion de placements constante dépendra du maintien de perspectives mondiales, du partage des informations parmi toutes nos plateformes, de l'utilisation de données dans le cadre de nos processus d'investissement pour mieux gérer le risque et de l'application assidue de ces processus pour procurer des rendements reproductibles.

Pourquoi AGF tablera-t-elle sur les actifs alternatifs?

Dans une conjoncture en constante évolution où les marchés deviennent de plus en plus complexes, les investisseurs recherchent activement des occasions de diversifier leurs sources de revenu pour s'écarter des placements dans des actions et des titres à revenu fixe traditionnels. Ils exigent également de plus en plus des produits et des solutions qui sont en mesure de leur offrir des résultats stables et constants.

À AGF, nous estimons que les placements non traditionnels constituent une base essentielle pour obtenir un portefeuille bien assemblé, ce qui contribue à réduire la volatilité et à présenter des occasions qui, à long terme, génèrent de meilleurs rendements rajustés selon le risque. Notre expertise et nos partenariats sur les marchés publics et privés donnent aux investisseurs la possibilité de bénéficier de participations dans des placements non traditionnels, dans le cadre de notre méthode de placement rigoureuse.

En 2020, nous étendrons notre plateforme d'alternatifs en vue d'ajouter un complément à l'offre d'AGF qui, depuis près de 30 ans, propose des solutions non traditionnelles à des clients et à des partenariats stratégiques clés.

Comment s'assurer qu'AGF demeure un fournisseur de choix à l'échelle mondiale?

Notre présence à l'échelle mondiale nous permet de dégager des perspectives d'ordre mondial. Cela nous aide à orienter non

seulement notre prise de décisions en matière d'investissement, mais également le développement de nos compétences, de nos produits et de nos solutions, ce qui assure notre compétitivité sur le marché mondial.

Forts de notre point de vue planétaire, nous avons adopté une approche réfléchie et rigoureuse pour repositionner AGF en prévision de l'avenir, en rehaussant nos compétences et nos offres, car les besoins de nos clients évoluent.

Cette démarche a fait en sorte que nous sommes un fournisseur de choix à l'échelle mondiale et elle nous aidera à maintenir cette position pour les années et les décennies à venir.

Où mettrez-vous l'accent en 2020?

Nous entendons continuer d'enregistrer une croissance rentable. Nous comptons entre autres renforcer notre présence aux É.-U., développer notre volet d'alternatifs et continuer d'adopter de nouvelles technologies et stratégies numériques pour rehausser l'efficacité au sein de toutes nos activités, car ils étoffent et complètent nos activités de base et nos atouts en matière de service à la clientèle.

Grâce à nos compétences uniques en matière d'investissements fondamentaux, quantitatifs et alternatifs, ainsi qu'à l'accent mis sur les investissements à l'échelle mondiale et sur les considérations ESG, nous sommes bien positionnés pour offrir aux clients des produits et des solutions qui distinguent AGF de la concurrence.

Nous sommes conscients que l'industrie traverse une période de turbulences et que la volatilité persistante sur les marchés influe sur l'actif géré et les rentrées nettes de fonds au sein de l'industrie. Dans cette optique, nos priorités pour 2020 sont les suivantes :

- Enregistrer des rendements constants et reproductibles;
- Obtenir des rentrées de fonds nettes durables;
- Veiller à ce que l'actif géré de la plateforme d'alternatifs atteigne 5 G\$ d'ici 2022; et
- Respecter la norme IFRS 16 quant aux charges de 180 M\$, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor.

Thom G. McLaughlin

Notre approche : Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés, qui forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Elle constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



Partage des informations

Nos équipes travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes.



Démarche mesurée

Nos équipes effectuent des recherches et des analyses rigoureuses et recueillent des données en temps réel sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire l'incidence de changements radicaux et de protéger la croissance à long terme.



Responsabilisation active

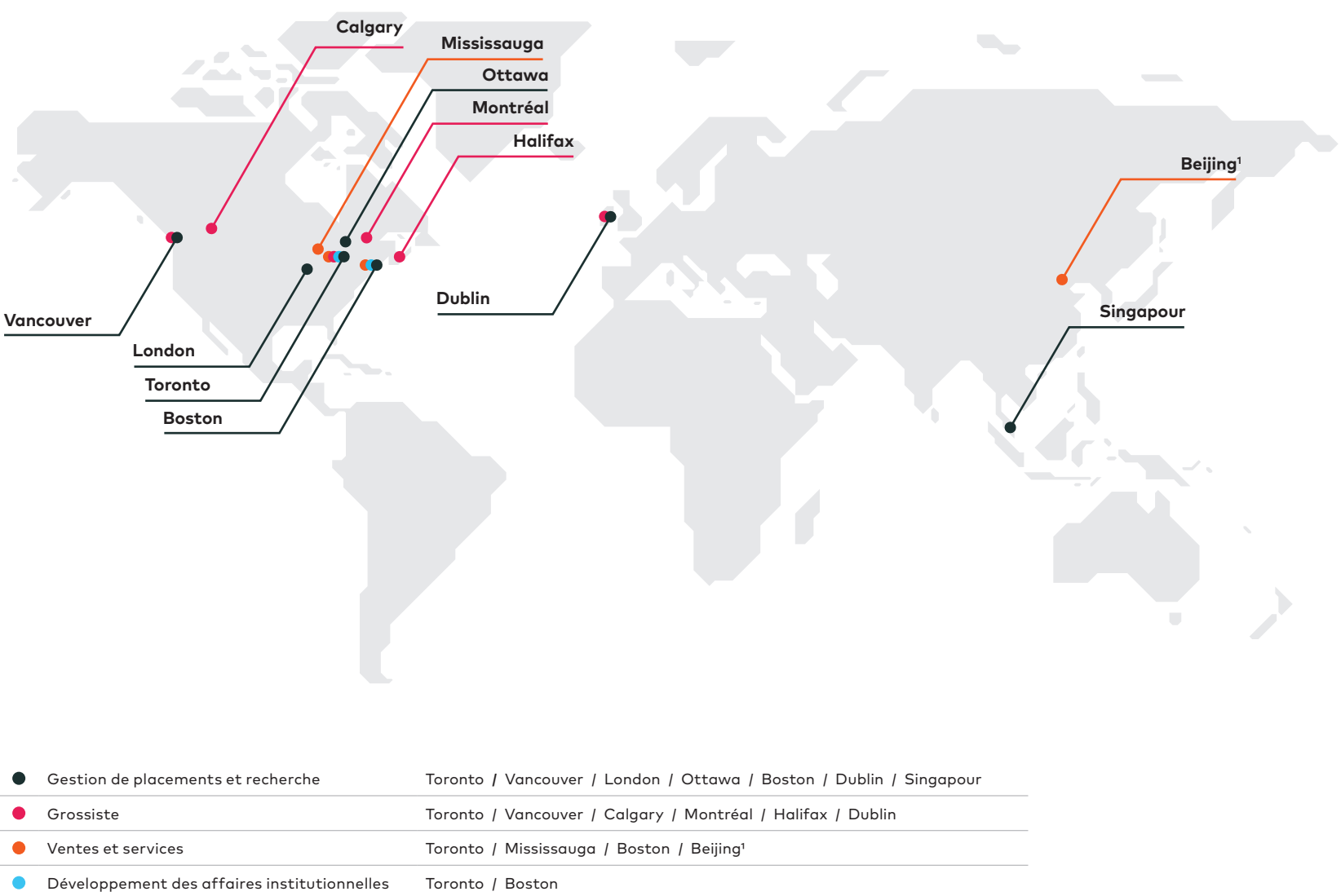
Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques.

Une plateforme distincte de gestion de placements

Nos équipes gèrent une gamme diversifiée de stratégies d’investissement et bénéficient de la latitude suffisante pour pouvoir tabler sur des philosophies et des processus d’investissement différents et axés sur la recherche.

AGF : Stratégies fondamentales*	AGFiQ : Stratégies quantitatives	Actifs réels privés
Actions	Actions	Infrastructures privées*
Marchés mondiaux / internationaux	Marchés mondiaux / internationaux	InstarAGF Asset Management Inc. (infrastructures essentielles)
Marchés nord-américains	Marchés nord-américains	
Marchés émergents	Marchés émergents	Produits structurés de crédit
Croissance durable (investissements thématiques ou d’impact)	Croissance durable (facteurs ESG)*	SAF Group (Stream Asset Financial LP)
Titres producteurs de dividendes / de revenu	Titres producteurs de dividendes / de revenu	
Titres à revenu fixe	Titres à revenu fixe	
Titres de crédit mondiaux / titres mondiaux sensibles aux taux	Marchés mondiaux	
Titres de base canadiens	Répartition de l’actif	
Titres de créance des marchés émergents	Stratégies de FNB multicatégories (échelle de risque, résultats)	
Répartition de l’actif	Actif alternatif (actifs réels)	
Solutions gérées (échelle de risque, résultats)	Infrastructures	
Actif alternatif (actifs réels)	Stratégies d’actif alternatif	
Actifs réels mondiaux (métaux précieux, ressources naturelles)	Neutres par rapport au marché	
	Positions longues/courtes	
	Appel de liquidités	
	Rendement absolu	
*Prise en compte de facteurs ESG		
Gestion de devises		

Notre présence sur la scène mondiale



¹ Bureau de représentants

Notre responsabilité d'entreprise



Pour AGF, la responsabilité et la durabilité vont bien au-delà de notre démarche en matière d'investissement. Ce mode de pensée façonne notre entreprise à tous les niveaux.

— Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Nous mettons en œuvre des pratiques progressistes relativement aux questions ESG lorsque nous établissons des priorités stratégiques favorables à l'ensemble de nos parties prenantes.

Comment créer de la valeur pour les actionnaires?

L'excellence de nos activités de base de gestion de placements crée de la valeur. À cet égard, notre démarche rigoureuse nous a permis de consolider notre plateforme diversifiée de gestion de placements et d'étendre nos compétences en matière d'investissements alternatifs et quantitatifs, tout en stimulant la croissance de secteurs clés et en procurant une expérience exceptionnelle à la clientèle. En outre, nous croyons que des pratiques saines et avant-gardistes en matière de considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») constituent un atout distinctif d'AGF. Compte tenu de la demande croissante dans ce domaine, nous avons intégré les enjeux ESG dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat. Afin de formaliser son engagement, AGF demeure signataire des Principes pour l'investissement responsable, une initiative des Nations Unies. Nous sommes d'avis que ces mesures nous aideront à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients, qu'elles permettront à AGF de prospérer en tant que société de gestion de placements à l'échelle mondiale et qu'elles créeront de la valeur pour nos actionnaires.

Quelle est votre approche en fait de pratiques durables?

Pour AGF, la responsabilité et la durabilité vont bien au-delà de notre démarche en matière d'investissement. Ce mode de pensée façonne notre entreprise à tous les niveaux. Nous mettons en œuvre des pratiques progressistes relativement aux facteurs ESG lorsque nous établissons des priorités stratégiques favorables à l'ensemble de nos parties prenantes.

La mise en place du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF constitue l'une de mes premières mesures en tant que présidente. Le Conseil vise à encadrer nos politiques et nos programmes, de même qu'à surveiller les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité, y compris les questions publiques importantes pour AGF et ses parties prenantes et qui peuvent influencer sur les affaires, la stratégie, l'exploitation, le rendement ou la réputation d'AGF.

Notre mandat a une grande portée. Le Conseil évalue la participation d'AGF aux initiatives ou aux ententes nationales et internationales liées aux considérations ESG de même qu'aux questions de durabilité pertinentes aux entreprises, tout en cherchant des moyens d'encourager celles-ci à assumer la responsabilité sociale qui a un impact positif sur les collectivités dans lesquelles AGF exerce ses activités. Cela dit, le mandat du Conseil concerne également nos employés – retenir les meilleurs talents et favoriser l'inclusion tout comme la diversité à l'échelle d'AGF.

À AGF, que signifie « responsabilité sociale d'entreprise »?

Notre mission consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement – et cela comprend les collectivités où nous travaillons et vivons. AGF redonne depuis longtemps aux collectivités et forme des partenariats avec des organismes qui appuient et respectent nos principes de base en matière de responsabilité sociale, notamment la formation, la diversité et l'environnement.

Formation : Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions de développement, afin d'investir dans notre avenir.

Diversité : Nous employons des personnes aux origines, aux expériences et aux perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.

Environnement : Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci. Nous sommes déterminés à être un employeur de choix et nous encourageons nos employés à changer les choses dans leurs collectivités.

Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

Le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF vise à encadrer nos politiques et nos programmes, de même qu'à surveiller les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité, y compris les questions publiques importantes pour AGF et ses parties prenantes et qui peuvent influencer sur les affaires, la stratégie, l'exploitation, le rendement ou la réputation d'AGF.



NOS
EMPLOYÉS



NOS
CLIENTS



NOS
ACTIONNAIRES



NOS
COLLECTIVITÉS

Les objectifs du Conseil sont les suivants :

- Évaluer la participation d'AGF aux initiatives ou aux ententes nationales et internationales liées aux considérations ESG de même qu'aux questions de durabilité pertinentes aux entreprises.
- Chercher des moyens d'encourager les entreprises à assumer la responsabilité sociale qui a un impact positif sur les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.
- Retenir les meilleurs talents et favoriser l'inclusion tout comme la diversité à l'échelle d'AGF.

Nos employés

À AGF, nos employés constituent notre principal atout et ils jouent un rôle essentiel dans notre réussite.

Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés.

Selon nous, le fait d'accepter la diversité comme une force et d'offrir un milieu satisfaisant sur le plan humain et physique nous permet d'apporter un meilleur service et un meilleur soutien au sein de l'entreprise, auprès de nos clients et de nos collectivités.

Diversité au travail

Nous sommes déterminés à employer des personnes aux antécédents variés, de façon à refléter la diversité dans nos collectivités.

33 %

des femmes employées
à AGF occupent des
postes de haute
direction*

* Vice-présidentes principales et postes supérieurs.

Rémunération
supérieure au
salaire minimum de

20 %
au moins*

Salaire décent

Nous défendons un salaire décent et nous nous appliquons à verser à nos employés un salaire de base supérieur au niveau établi par le gouvernement.

* Dans tous les pays dans lesquels nous avons des employés.

Ratio de rémunération du chef de la direction par rapport aux employés

Nous mesurons et évaluons nos ratios de salaires selon des paramètres verticaux, afin de veiller à ce que nous versions une rémunération juste à nos employés.



Nos clients

Nous nous engageons à respecter les principes de bonne gérance et d'investissement responsable, et nous sommes convaincus que l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat, au sein de toutes nos plateformes, aidera à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients.



Comité d'examen des considérations ESG

Le Comité d'examen des considérations ESG AGF se réunit mensuellement pour traiter les sujets relatifs à l'investissement responsable au sein de l'entreprise. Le Comité est formé de représentants de chaque équipe d'investissement; il épaula le Bureau du chef des investissements et le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF dans les tâches suivantes :

- Intégration des enjeux ESG à nos processus de gestion de placements
- Déclaration et mise au point de processus visant à surveiller la bonne application des activités de gérance en lien avec les enjeux ESG et qui se répercutent sur les opérations, les politiques et les processus de gestion de placements d'AGF

- Formation de l'équipe de gestion de placements aux questions ESG
- Élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille des entreprises détenues sur les questions relatives à la durabilité
- Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

Principes de base de notre gérance des investissements

Recherche et analyse

Nous reconnaissons que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des considérations ESG sont essentielles à la détermination de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long termes et que cet examen doit guider la répartition de l'actif, la sélection des titres, l'assemblage de portefeuilles, la participation et le vote des actionnaires.

Surveillance du risque

Le risque lié aux facteurs ESG à l'échelle du portefeuille est surveillé dans le cadre du processus d'analyse des portefeuilles et de gestion du risque d'AGF, et formellement passé en revue lors de l'évaluation trimestrielle qui réunit les gestionnaires de portefeuille, le chef des investissements et l'équipe d'analyse du risque et des portefeuilles.

Actionnariat actif

Le vote par procuration constitue un élément important de l'actionnariat actif. AGF a adopté des lignes directrices en matière de vote par procuration pour soutenir les pratiques commerciales durables et rehausser la valeur actionnariale. Nous votons par procuration dans l'intérêt véritable des fonds.

Engagement

AGF dialogue avec des entreprises et des responsables des politiques afin d'influencer et de promouvoir l'adoption de pratiques ESG à valeur ajoutée, mais aussi de mieux comprendre la qualité des entreprises dans lesquelles elle investit, de même que leur positionnement dans l'optique des défis à venir. AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.

Principes pour l'investissement responsable



Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable, une initiative appuyée par les Nations Unies.

Association pour l'investissement responsable



AGF fait partie des membres bienfaiteurs de l'Association pour l'investissement responsable (*Responsible Investment Association*), l'association canadienne pour l'investissement responsable.

CDP



AGF est membre du Projet de divulgation du carbone (CDP ou *Carbon Disclosure Project*), un organisme sans but lucratif qui s'occupe du système de divulgation à l'échelle mondiale afin d'aider les investisseurs, les entreprises, les villes, les états et les régions à gérer leurs impacts environnementaux.

Ceres INCR



En tant que membre du réseau *Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability*, AGF apporte sa collaboration en ce qui concerne les considérations ESG, afin d'appuyer les efforts fournis en matière de pratiques exemplaires d'investissement, de stratégies d'engagement et de solutions d'entreprises réalisées au moyen de politiques.

Nos actionnaires

Nous nous engageons à ce que nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon des pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration d'AGF assume ses responsabilités de façon active, en s'efforçant de protéger et de promouvoir les intérêts des actionnaires.

Propriété directe

Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour acquérir les actions ou les unités d'actions différées.

Examen annuel

Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.

Code de conduite

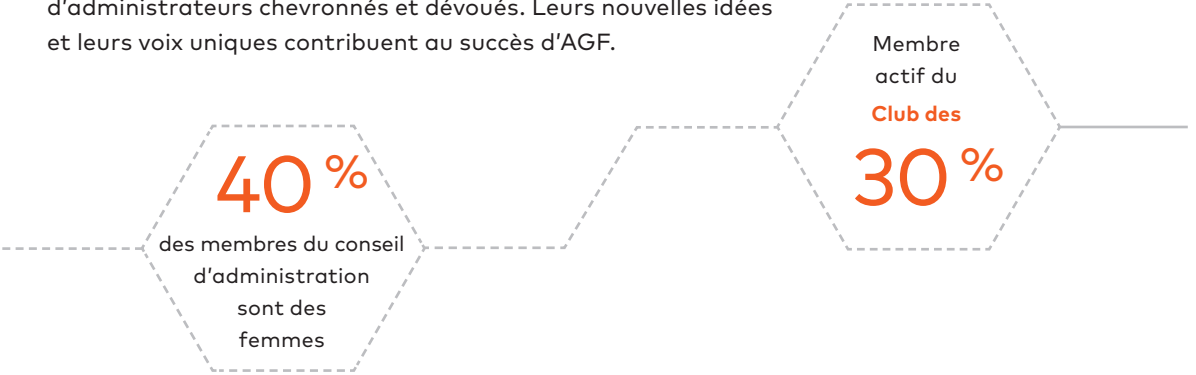
Tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel d'AGF sont tenus d'observer un code de conduite et de déontologie et doivent, chaque année, confirmer qu'ils consentent à s'y conformer.

Notre conseil d'administration

Lorsqu'il s'agit de diversité, nous croyons qu'un processus décisionnel judicieux au sein d'une entreprise nécessite une pluralité de points de vue, provenant d'une collaboration entre des personnes d'origines, d'expériences et de perspectives diverses. Notre conseil d'administration se compose d'administrateurs chevronnés et dévoués. Leurs nouvelles idées et leurs voix uniques contribuent au succès d'AGF.



AGF est membre du Club des 30 % – un organisme qui encourage les entreprises à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de haute direction et qui apporte son soutien dans cette optique.



Nos collectivités

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci. L'engagement de nos employés va bien au-delà de leur travail et nous encourageons chacun d'entre eux à donner l'exemple et à changer les choses au sein de leurs collectivités.

Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions de développement, afin d'investir dans notre avenir.



Diversité

Nous employons des personnes aux origines, aux expériences et aux perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.



Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.



Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF s'engage à ce que ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon les pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration assume ses responsabilités de façon active, en veillant à protéger et à promouvoir les intérêts des actionnaires. Afin d'aider à assurer la concordance des intérêts, le conseil d'administration d'AGF exige, conformément à sa politique, que chaque membre du conseil d'administration détienne des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels.

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF

- La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

Conseil d'administration

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF s'acquitte de la gérance de la Société, y compris de la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ces comités produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

Indépendance quant à la direction

Le conseil d'administration d'AGF compte dix membres, dont la majorité sont indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Kathleen Camilli, Sarah Davis, Douglas L. Derry, Charles Guay et G. Wayne Squibb (premier administrateur). Les membres de la direction qui siègent au conseil sont Blake C. Goldring, Judy G. Goldring, W. Robert Farquharson et Kevin McCreadie. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 80 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M^{me} Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires. M. Farquharson détient 20 % des actions avec droit de vote d'AGF.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Blake C. Goldring
C.M., M.S.M., C.D., CFA (2000)
Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée
M. Goldring est président exécutif du conseil d'AGF. Il s'est joint à AGF en 1987 et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis président du conseil en 2006. Avant de se joindre à AGF, il a travaillé au sein des services bancaires aux entreprises d'une grande banque canadienne. M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD (France). Il est analyste financier agréé (CFA) et membre de la Toronto Society of Financial Analysts, en plus d'être membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens. M. Goldring siège à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif. Depuis décembre 2018, M. Goldring est membre de l'Ordre du Canada pour sa participation au monde des affaires et ses réalisations philanthropiques.



Jane Buchan
PH. D., CAIA (2017)
Chef de la direction, Martlet Asset Management, LLC
M^{me} Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management, une société indépendante de gestion d'actif axé sur les alternatifs liquides. Elle était chef de la direction de PAAMCO jusqu'au 1^{er} août 2018, de même qu'administratrice et coprésidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association (CAIA), jusqu'en 2018. Elle siège au conseil de Globe Life Inc. (NYSE). En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, M^{me} Buchan est administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments. Elle siège aussi au comité consultatif du *Journal of Alternative Investments*.



Kathleen Camilli
(2015) **Fondatrice et directrice, Camilli Economics, LLC**
M^{me} Camilli est l'une des meilleures spécialistes en prévisions macroéconomiques aux É.-U. Sa carrière a commencé à la Banque de la Réserve fédérale de New York. Puis, elle a été économiste auprès de l'équipe mondiale de Credit Suisse Asset Management et économiste en chef de la société Tucker Anthony Sutro. M^{me} Camilli a siégé au conseil de trois sociétés ouvertes, et siège présentement, à titre de membre indépendante, au conseil d'administration d'UniFirst Corporation (NYSE). Elle est conseillère stratégique auprès de deux nouvelles entreprises, l'une de médias sociaux et l'autre de technologie financière. Elle est membre des associations suivantes : National Association of Corporate Directors (Governance Fellow), Women Corporate Directors et National Association for Business Economists. M^{me} Camilli est titulaire d'un MBA en finance et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de New York. De plus, elle a siégé aux conseils d'administration de nombreux organismes sans but lucratif.



Sarah Davis
FCPA, FCA (2014)
Présidente, Les Compagnies Loblaw limitée
M^{me} Davis est présidente de Loblaw, le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie ainsi que le plus important détaillant au pays. Avant d'occuper ce poste, M^{me} Davis était chef de l'administration et assumait de nombreuses responsabilités, y compris celles qui se rapportent à la stratégie de l'entreprise, à la chaîne d'approvisionnement, aux technologies de l'information, aux biens immobiliers et aux ressources humaines. Auparavant, elle était chef de la direction financière de Loblaw. En 2011, M^{me} Davis a été reconnue comme étant l'une des cent femmes les plus influentes au Canada (Top 100) par le Réseau des femmes exécutives. Elle a aussi été marraine du réseau Femmes@Loblaw de 2009 à 2017. Elle est titulaire d'un B.Com spécialisé de l'Université Queen's. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Services financiers le Choix du Président, et elle est présidente du conseil d'administration de la Fondation pour les enfants le Choix du Président et de T&T Supermarket.



Douglas L. Derry
FCPA, FCA (2000)
Administrateur de société
M. Derry est président du conseil de Poplar Lane Holdings Ltd., une entreprise familiale. Il siège ou a récemment siégé à titre de président de comité d'audit aux conseils d'administration de sociétés ouvertes, de services d'intérêt public et de sociétés privées, y compris La Société de Gestion AGF Limitée, Assurance vie Équitable du Canada (2000-2016), Keewhit Investments et des fonds d'investissement à capital fixe gérés par Banque Scotia. Il siège également au comité d'examen indépendant des fonds d'investissement susmentionnés (gérés par Banque Scotia) et d'autres gérés par BMO Nesbitt Burns Inc. M. Derry a été associé principal à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., et il est membre ou a déjà été membre du conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif. M. Derry est titulaire d'un B.A. spécialisé de l'Ivey Business School de l'Université de Western Ontario et il est membre (Fellow) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. En 2012, il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.



W. Robert Farquharson
CFA (1977)
Vice-président du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée
M. Farquharson est vice-président du conseil d'administration d'AGF. Il s'est joint à AGF à titre d'analyste et pendant 50 ans il a géré plusieurs fonds AGF et occupé divers postes de cadre supérieur et d'administrateur. M. Farquharson est titulaire d'un B.Com de l'Université de Toronto et d'un LL.D. honorifique de l'Université de Guelph, en plus d'être analyste financier agréé (CFA). Il est membre de plusieurs conseils de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.



Judy G. Goldring
LL.B., LL.D., IAS.A (2007)
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, La Société de Gestion AGF Limitée
M^{me} Goldring s'est jointe à AGF à titre de vice-présidente et chef du contentieux en 1998. En 2001, elle est devenue chef du contentieux et vice-présidente principale, Service des opérations d'affaires, puis chef du contentieux et vice-présidente principale, Droit et affaires générales en 2004. En 2009, elle est devenue vice-présidente directrice, chef de l'exploitation et chef du contentieux, et en 2011, vice-présidente directrice et chef de l'exploitation. Le 1^{er} décembre 2018, elle a été nommée présidente et chef de l'administration d'AGF. Depuis le 23 janvier 2020, elle est présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale. Avant de se joindre à AGF, elle était spécialisée en droit de nature réglementaire et en droit administratif. M^{me} Goldring est titulaire d'un LL.B. de l'Université Queen's et elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario. En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto. Elle siège au conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (« IFIC ») et elle est présidente (élue) de la Toronto French School (TFS).



Charles Guay
(2017)
Président et chef de l'exploitation, SuccessFinder
Bâtisseur et agent de changement reconnu, M. Guay a été président et chef de la direction de Placements Banque Nationale, de Standard Life Canada et de Manuvie Québec, où ses réalisations lui ont valu une solide réputation. En septembre 2018, il s'est joint à SuccessFinder à titre de président et chef de l'exploitation. M. Guay siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de la Fondation CHU Sainte-Justine. Il est lauréat de plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le Arista de la Jeune Chambre de commerce de Montréal et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en 1994.



Kevin McCreadie
(2009)
Chef de la direction et chef des investissements, La Société de Gestion AGF Limitée
M. McCreadie est chef de la direction et chef des investissements d'AGF. À ce titre, il est chargé de superviser la mission, la vision et la direction stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la Société dans son ensemble. Il dirige également l'équipe de la haute direction et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF. En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume la direction et le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF, en plus de diriger les affaires institutionnelles de la Société à l'échelle mondiale. M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, en plus de compter plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U. Il a obtenu un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA).



G. Wayne Squibb
(2009)
Président et chef de la direction, Realstar Group et premier administrateur, AGF
M. Squibb a cofondé Realstar Group dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit de façon stratégique dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U. La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts. M. Squibb est membre de plusieurs conseils d'administration au sein d'organismes sans but lucratif et conseils de sociétés.

L'année entre parenthèses après chaque nom indique l'année au cours de laquelle cette personne est devenue membre du conseil.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-dessous. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire rapport au conseil d'administration

sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise	Kathleen Camilli (présidente)	Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
	Jane Buchan	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	G. Wayne Squibb	
Comité d'audit	Douglas L. Derry (président)	Superviser le processus de préparation de l'information financière. Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
	Jane Buchan	
	Kathleen Camilli	
	Sarah Davis	
	G. Wayne Squibb	
Comité de rémunération	Sarah Davis (présidente)	Réviser, évaluer et superviser les politiques et les programmes en matière de rémunération des dirigeants et s'assurer de l'efficacité des programmes de rémunération généraux d'AGF pour l'atteinte des objectifs stratégiques pertinents. Établir des objectifs de rendement axés sur la réussite financière à long terme d'AGF pour le chef de la direction. Évaluer périodiquement le rendement du chef de la direction dans l'optique de ces objectifs. Examiner les plans d'AGF pour le chef de la direction et la succession des dirigeants d'AGF. Examiner la rémunération et les objectifs de rendement de tous les dirigeants.
	Kathleen Camilli	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	G. Wayne Squibb	

Conseil d'administration et membres de la haute direction

Conseil d'administration

La Société de Gestion AGF Limitée
Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA¹
Jane Buchan, PH. D., CAIA
Kathleen Camilli⁵
Sarah Davis, FCPA, FCA⁶
Douglas L. Derry, FCPA, FCA³
W. Robert Farquharson, CFA
Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Charles Guay
Kevin McCreadie
G. Wayne Squibb⁷

Sociétés et fiducies de fonds communs de placement
John B. Newman^{3,4}
Louise Anne Morwick, CFA²
Paul Hogan
Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA
Jamie Bowland

AGF Asset Management Asia Ltd.
Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA
D^{re} Soo Ann Lee
Eng Hock Ong, CFA

AGF International Advisors Company Limited
Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA²
Michael C. Brady
Brian Brennan
David M. Kennedy
Richard McGrath

Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA
Président exécutif du conseil

Kevin McCreadie, MBA, CFA
Chef de la direction et chef des investissements

Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA
Vice-président principal et chef des finances

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Chris Jackson
Chef de l'exploitation

¹ Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée
² Président(e) du conseil
³ Président du comité d'audit
⁴ Président du comité consultatif d'audit
⁵ Présidente du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise de La Société de Gestion AGF Limitée
⁶ Présidente du comité de rémunération de La Société de Gestion AGF Limitée
⁷ Premier administrateur

Table des matières

- 34 / Rapport de gestion
- 72 / Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière
- 73 / Rapport de l'auditeur indépendant
- 76 / États consolidés de la situation financière
- 78 / États consolidés du résultat net
- 79 / États consolidés du résultat global
- 80 / États consolidés de la variation des capitaux propres
- 82 / Tableaux consolidés des flux de trésorerie
- 83 / Notes annexes
- 126 / Répertoire général d'AGF

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des événements ou à des situations futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les événements catastrophiques et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Le lecteur doit examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)						
Exercices clos les 30 novembre	IFRS 2019 ^{1,2}	IFRS 2018 ³	IFRS 2017 ⁴	IFRS 2016 ⁵	IFRS 2015 ⁶	
Produits	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	
Charges ⁹	326,7	343,7	339,1	319,2	322,4	
RAIIA avant les commissions ¹⁰	110,0	106,5	116,4	109,5	127,2	
Résultat avant impôt	57,3	62,5	61,8	52,7	63,9	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	47,9	73,9	52,1	42,5	48,3	
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société						
De base	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	
Dilué	0,60	0,92	0,64	0,53	0,58	
Flux de trésorerie disponibles ¹⁰	52,8 \$	41,4 \$	58,7 \$	61,5 \$	67,8 \$	
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	
Dette à long terme ¹¹	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions de base	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539	

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)						
Exercices clos les 30 novembre	IFRS 2014	IFRS 2013 ⁷	IFRS 2012 ⁸	IFRS 2011	PCGR 2010	
Produits	464,5 \$	484,5 \$	510,2 \$	585,7 \$	513,0 \$	
Charges ⁹	309,6	320,9	321,2	337,5	303,2	
RAIIA ¹⁰	154,9	163,6	189,0	248,1	209,7	
Résultat avant impôt	79,1	66,0	58,5	114,7	119,0	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	61,3	22,4	52,3	103,6	85,7	
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société						
De base	0,69 \$	0,25 \$	0,29 \$	0,80 \$	0,96 \$	
Dilué	0,68	0,25	0,29	0,80	0,95	
Flux de trésorerie disponibles ¹⁰	82,0 \$	102,3 \$	95,8 \$	135,9 \$	173,8 \$	
Dividende par action	1,08 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,07 \$	1,04 \$	
Dette à long terme ¹¹	308,2 \$	307,9 \$	312,3 \$	315,1 \$	143,7 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions de base	86 000 437	88 163 616	94 117 889	94 295 903	89 112 595	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	87 384 880	88 690 410	94 932 213	95 111 318	90 157 585	

¹ Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour plus de détails sur l'adoption d'IFRS 15.

² L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la section « Provision pour restructuration ».

³ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la reprise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁴ L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

⁵ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.

⁶ L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

⁷ L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁸ Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

⁹ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

¹⁰ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

¹¹ Les exercices 2011 et 2012 comprennent la contrepartie en trésorerie afférente à l'acquisition d'Acuity.

Sommaire des résultats trimestriels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)					
Trimestres clos les	30 novembre 2019 ^{1,2}	31 août 2019 ¹	31 mai 2019 ¹	28 février 2019 ^{1,3}	
Produits	114,5 \$	107,4 \$	109,8 \$	105,0 \$	
Charges ⁸	75,8	78,4	80,6	92,1	
RAIIA avant les commissions ⁹	38,7	29,0	29,2	12,9	
Résultat avant impôt	27,5	16,9	14,1	(1,3)	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	22,2	14,4	11,5	(0,2)	
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,28 \$	0,18 \$	0,15 \$	– \$	
Dilué	0,28	0,18	0,14	–	
Flux de trésorerie disponibles ⁹	18,3	9,7	8,2	16,6	
Dividende par action	0,08	0,08	0,08	0,08	
Dette à long terme	207,3	158,9	164,9	168,7	
Nombre moyen pondéré d'actions de base	78 503 480	78 715 118	78 669 275	78 664 067	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	79 624 609	79 818 712	79 771 774	79 836 248	

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)					
Trimestres clos les	30 novembre 2018 ⁴	31 août 2018 ⁵	31 mai 2018 ⁶	28 février 2018 ⁷	
Produits	108,5 \$	116,5 \$	114,2 \$	110,9 \$	
Charges ⁸	79,8	84,3	93,6	86,0	
RAIIA avant les commissions ⁹	28,7	32,2	20,6	24,9	
Résultat avant impôt	17,2	19,8	11,3	14,1	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	14,7	20,7	17,0	21,5	
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,19 \$	0,26 \$	0,21 \$	0,27 \$	
Dilué	0,19	0,26	0,21	0,27	
Flux de trésorerie disponibles ⁹	16,1	12,8	2,1	10,5	
Dividende par action	0,08	0,08	0,08	0,08	
Dette à long terme	188,6	168,7	168,6	168,6	
Nombre moyen pondéré d'actions de base	78 996 510	79 318 325	79 666 007	79 616 259	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	79 900 283	80 885 103	81 214 021	81 081 521	

¹ Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour plus de détails sur l'adoption d'IFRS 15.

² Le trimestre clos le 30 novembre 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds de 4,1 M\$.

³ Le trimestre clos le 28 février 2019 comprend des coûts de restructuration de 14,4 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la section « Provision pour restructuration ».

⁴ Le trimestre clos le 30 novembre 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL.

⁵ Le trimestre clos le 31 août 2018 comprend la reprise d'une provision de 4,5 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁶ Le trimestre clos le 31 mai 2018 comprend une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la reprise d'une provision de 7,4 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁷ Le trimestre clos le 28 février 2018 comprend la reprise d'une provision de 10,0 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁸ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

⁹ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 21 janvier 2020 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF ») au 30 novembre 2019 par rapport au 30 novembre 2018. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2019. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains montants comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société diversifiée d'envergure mondiale de gestion d'actifs qui offre une gamme de solutions d'investissement à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers jusqu'aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations. AGF a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. AGF, qui présentait un actif géré de 38,8 G\$ au 30 novembre 2019, offre des services à plus d'un million d'investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

AGF assure les services d'administration aux fonds communs de placement AGF par l'entremise de sa filiale AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC »), et possède une infrastructure de négociations exhaustive pour soutenir des fonds négociés en Bourse (« FNB ») ainsi que des produits enregistrés en vertu du *Investment Company Act of 1940* aux États-Unis par l'entremise de sa filiale AGF Investments LLC.

En tant que société indépendante, AGF apporte de la discipline en offrant l'excellence en matière de gestion de placements et en procurant à la clientèle une expérience exceptionnelle. Le fait d'être une société indépendante nous a permis de rehausser notre service à la clientèle et nous donne la capacité d'offrir des produits novateurs, tout en améliorant nos capacités en matière de recherche. Nous sommes déterminés à fournir un service de la meilleure qualité qui soit, des rendements de placements constants et reproductibles qui procurent une croissance du capital à long terme ainsi qu'une protection en cas de baisse, et des produits innovants conçus pour répondre aux besoins changeants des investisseurs d'aujourd'hui.

AGF détient une participation de 35,0 % dans Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), groupe indépendant de premier plan établi au Royaume-Uni qui offre des services de gestion privée des investissements, de consultation financière et de comptabilité aux particuliers. S&WHL est l'un des dix plus importants cabinets comptables du Royaume-Uni et son actif géré et ses activités de consultation représentaient plus de 38,6 G\$ (22,5 G£) au 30 novembre 2019.

Vente de S&WHL

Le 19 septembre 2019, AGF a confirmé la fusion de S&WHL et de Tilney Group (« Tilney ») visant la création d'un groupe de premier plan spécialisé dans le domaine des services professionnels et de gestion intégrée de patrimoine au Royaume-Uni, qui gèrera un actif de plus de 45 G£. Selon les termes de l'entente, AGF cédera sa participation minoritaire, dont elle s'attend à tirer un produit en trésorerie et en actions totalisant approximativement 193,2 M£ (environ 331,8 M\$CAN¹), abstraction faite des charges non récurrentes et sous réserve d'ajustements et d'impôt lors de la clôture, contre une valeur comptable de 146,8 M\$ au 30 novembre 2019. Avant la clôture de la transaction, AGF devrait recevoir une distribution en trésorerie spéciale estimée à 19,8 M£ (environ 34,0 M\$CAN¹). À la clôture de la transaction, AGF recevra un produit en trésorerie d'approximativement 147,4 M£ (environ 253,1 \$MCAN¹) et conservera une participation d'environ 2,3 % dans la nouvelle entité issue de la fusion. AGF a recours à une couverture, à un prix d'exercice de 1,6130, afin de protéger sa contrepartie en trésorerie, dans le cas où la livre sterling baisserait en deçà de ce niveau. La couverture prend fin le 31 mars 2020. La transaction doit être approuvée par des organismes de réglementation. Le 20 janvier 2020, AGF a annoncé que la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a informé Tilney qu'elle n'a pas approuvé la structure de transaction proposée relativement à la fusion de S&WHL et de Tilney. Des discussions avec la FCA sont en cours afin de déterminer les étapes à suivre. Toutes les parties maintiennent leur plein engagement à l'égard de la fusion et continuent d'appuyer très fortement la justification stratégique sous-jacente incitant à unir les sociétés en question. La conclusion de la transaction, qui reste assujettie à l'approbation d'organismes de réglementation, pourrait être reportée.

Notre démarche d'investissement

AGF vise à enregistrer un rendement des placements constant et reproductible pour ses clients. La démarche d'AGF s'articule autour de trois principes : 1) le partage des informations, 2) la démarche mesurée et 3) la responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible, procurant des rendements constants à nos clients. Notre équipe compte plus de 65 professionnels de l'investissement qui travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, effectuant des recherches et des analyses et recueillant des données sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire au minimum la volatilité et de protéger la croissance à long terme. Nous encourageons un processus décisionnel collaboratif, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes. Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques. Nos professionnels de l'investissement se consacrent à la gestion des paramètres de risque à l'échelle de la plateforme d'investissement d'AGF.

Gérance de l'investissement

À AGF, nous croyons que des pratiques saines et avant-gardistes en matière de considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») nous aideront à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients et que cette démarche aura également une influence positive sur l'avenir d'AGF. Selon nous, l'intégration des considérations ESG dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat au sein de nos plateformes peut aider à obtenir de meilleurs résultats d'investissement, car elle fait partie de notre devoir fiduciaire, à titre de gestionnaire d'actifs.

Tous les professionnels de l'investissement d'AGF reconnaissent que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des considérations ESG sont essentielles à la détermination de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long terme et que cet examen doit servir à la répartition de l'actif, à la sélection des titres, à l'assemblage de portefeuilles, à la participation et au vote des actionnaires. L'intégration des considérations ESG dans nos processus d'investissement nous a aidés à définir les risques principaux ainsi que les catalyseurs de rendement au sein de nos portefeuilles.

¹ Les montants exprimés en dollars canadiens tiennent compte d'un taux de change présumé de 1,7172 au 30 novembre 2019.

RAPPORT DE GESTION

En 2015, AGF a adopté sa Politique d’investissement responsable afin de formaliser sa pratique d’intégration des considérations ESG – au moment d’appliquer ses processus décisionnels d’investissement, d’exprimer son vote et de prendre des engagements grâce à une gestion active. Nous croyons fermement qu’il incombe en définitive à chaque équipe de gestion de placements de déterminer le moment exact de l’application des considérations ESG dans ses processus d’investissement, en fonction de chaque mandat.

À titre de signataire des Principes pour l’investissement responsable (« PRI »), une initiative des Nations Unies, AGF est évaluée en fonction de ses activités en matière d’investissement responsable.

Nos stratégies d’investissement

À titre de société de gestion d’actifs diversifiés à l’échelle mondiale, AGF offre aux particuliers et aux institutions une vaste gamme de stratégies d’investissement selon les quatre plateformes de gestion de placements suivantes :

Investissement fondamental

La plateforme de gestion active fondamentale d’AGF, dont l’actif géré s’élève à 21,9 G\$, mène ses activités sous le nom de marque AGF et comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions, les titres à revenu fixe et la répartition de l’actif sous forme de fonds communs de placement, solutions gérées, portefeuilles gérés et comptes en gestion distincte. Nos stratégies axées sur les actions portent sur les marchés mondiaux (développés et émergents) et nord-américains, sur les actifs alternatifs ainsi que sur les solutions d’investissement axées sur la durabilité. AGF offre également une gamme diversifiée de stratégies à revenu fixe conçues pour aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs en tirant parti de l’expertise dans quatre domaines clés : titres de base canadiens, titres mondiaux sensibles aux taux d’intérêt, titres de crédit mondiaux et titres de créance des marchés émergents. L’équipe complète ces quatre piliers fondamentaux par une expertise dans des domaines spécialisés du marché des titres à revenu fixe, notamment les obligations convertibles et les obligations indexées sur l’inflation, ainsi que la gestion des devises et les produits dérivés. Le Comité de répartition de l’actif AGF voit à la stratégie de répartition de l’actif de la Société et est formé de spécialistes chevronnés en matière d’investissement qui analysent et déterminent la répartition de l’actif des marchés mondiaux des obligations et des actions. Il présente ses perspectives quant à la répartition de l’actif de bien des produits d’AGF, y compris les Portefeuilles Éléments AGF.

Investissement quantitatif

La plateforme quantitative et factorielle d’AGF, dont l’actif géré s’élève à 8,2 G\$, mène ses activités sous le nom de marque AGFiQ. Dirigée par des pionniers en matière de démarches d’investissement basées sur les facteurs, l’équipe d’AGFiQ compte 19 membres, dont six titulaires de doctorat dans des domaines allant de l’astrophysique à l’informatique, en passant par la finance et l’économie. AGFiQ croit que les résultats d’investissement peuvent être améliorés par l’évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l’aide d’approches factorielles rigoureuses, AGFiQ examine le risque sous des angles divers. Les stratégies d’investissement basées sur les facteurs quantitatifs d’AGFiQ donnent accès à une grande variété de marchés : actions, titres à revenu fixe, solutions d’investissement durable, catégories et stratégies connexes aux actifs alternatifs. L’équipe possède une expertise de longue date qui se prête à l’offre d’un vaste éventail de solutions conçues pour aider les investisseurs à réaliser divers objectifs, qu’il s’agisse de l’accumulation de patrimoine ou de la gestion des risques, au moyen d’instruments de couverture et de solutions novatrices générant un revenu – par le biais d’approches multifactorielles, monofactorielles et non traditionnelles dans une variété d’instruments de placement, y compris des fonds communs de placement, des FNB, des solutions gérées, des portefeuilles gérés et des comptes en gestion distincte.

Clients privés

Notre plateforme de clients privés, dont l’actif géré s’élève à 6,1 G\$, englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd. (« Cypress ») à Vancouver, de Doherty & Associates Ltd. (« Doherty ») à Ottawa et à Montréal, et de Gestion de placements Highstreet (« Highstreet ») à London. Elle propose des solutions et des services d’investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.

Alternatifs privés

La plateforme d’alternatifs privés d’AGF porte sur les investissements privés, du crédit aux infrastructures, et est au cœur de notre mission : apporter davantage de stabilité dans le contexte de l’investissement. Dans une conjoncture du marché de plus en plus complexe et en constante évolution, les investisseurs recherchent activement des occasions qui leur permettent de diversifier leurs sources de rendement, au-delà des placements traditionnels dans des actions et des titres à revenu fixe. La plateforme d’alternatifs privés d’AGF, dont l’actif géré s’élève à 2,6 G\$, comprend la coentreprise lancée en collaboration avec Instar Group Inc. (« Instar ») : InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »), dont AGF détient une participation de 51 %. InstarAGF est une société d’actifs alternatifs qui investit dans le secteur des infrastructures essentielles sur le marché nord-américain des titres de moyenne capitalisation, et vise à offrir des rendements durables et intéressants aux investisseurs. AGF a également conclu un partenariat avec Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »), société canadienne d’investissement en capital-investissement et en crédit structuré, dont l’expertise consiste à élaborer des produits financiers sur mesure dans toute la structure de capital, en offrant des occasions liées à des actifs réels, y compris, mais non de façon limitative, les secteurs du pétrole et du gaz, des métaux et des mines, ainsi que des services financiers.

Nos canaux de distribution

Clientèle de détail et comptes stratégiques

Nos équipes de ventes voient à la stratégie nationale intégrée de distribution, y compris les relations avec les conseillers et les comptes stratégiques par l’entremise de nos bureaux de vente régionaux partout au Canada. Nos équipes de représentants font affaire avec plus de 35 000 conseillers externes et 200 courtiers en placement en leur offrant nos produits de détail. Nous offrons des produits et services aux membres de l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (« MFDA ») et aux conseillers d’agents généraux d’assurance, qui distribuent des fonds communs de placement, et aux conseillers membres de l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »), qui offrent des fonds communs de placement ainsi que des FNB à titre de solutions d’investissement. Les comptes stratégiques font souvent partie des sociétés qui embauchent les conseillers. Ces sociétés possèdent des groupes centralisés qui approuvent les produits que les conseillers peuvent offrir et qui déterminent les pondérations affectées aux sous-conseillers, comme AGF, au sein de leur gamme de produits.

Nous visons à maintenir des ventes nettes en établissant de nouvelles relations stratégiques, tout en mettant à profit nos relations actuelles. Ainsi, nous fournissons des produits et solutions novateurs qui répondent à des besoins précis, et nous procurons un rendement de placements constant et reproductible. En 2017, nous avons lancé la gamme canadienne de FNB AGFiQ qui, depuis, s’est élargie pour comporter 12 FNB à la fin de 2019. Nous nous sommes également engagés à offrir aux investisseurs ainsi qu’à leurs conseillers des choix. Par l’entremise de nos produits à honoraires, nous proposons une série de fonds communs de placement pour les investisseurs qui font appel à des comptes globaux, ceux habituellement utilisés par les conseillers membres de l’OCRCVM, pour fournir aux conseillers et à leurs clients les produits et les options de tarification requis.

Le 3 octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié les modifications définitives (les « modifications ») au Règlement 31-103 (*Obligations et dispenses d’inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) visant à renforcer la relation client-personne inscrite – mieux connu comme les « réformes axées sur le client ». Entre autres, les modifications exigent que les personnes inscrites agissent au mieux des intérêts du client et donnent préséance aux intérêts du client, y compris lors du traitement des conflits d’intérêts et de l’évaluation de la convenance au client. Une fois mises en œuvre, les modifications renforcent également les obligations des personnes inscrites relativement à la connaissance du client, à la connaissance du produit et aux obligations de déclaration, et exigent que les personnes inscrites clarifient auprès des clients ce à quoi ces derniers doivent s’attendre de leur part. Les modifications sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019, et la période de transition s’échelonne sur deux ans. Le comité de haute direction se réunit régulièrement pour évaluer les incidences potentielles des modifications sur AGF, ainsi que les occasions connexes.

RAPPORT DE GESTION

Le 19 décembre 2019, les ACVM ont publié l'Avis 81-332 du personnel, *Prochaines étapes de la proposition d'interdire le versement de certaines commissions intégrées par les fonds d'investissement*. Tous les membres des ACVM (à l'exception de l'Ontario) publieront leurs modifications définitives au début de 2020 visant à interdire le versement par les organisations de fonds de commissions aux courtiers au moment de la souscription, entraînant de ce fait l'abandon des options de frais d'acquisition prévoyant de tels versements, notamment toutes les formes d'options de frais d'acquisition reportés, y compris les options de frais d'acquisition réduits (collectivement, « l'option des frais d'acquisition reportés »). La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») n'adoptera pas les modifications définitives interdisant l'option des frais d'acquisition reportés. Qui plus est, tous les membres des ACVM publieront leurs modifications définitives plus tard en 2020 visant à interdire le versement par les organisations de fonds de commissions de suivi aux courtiers qui ne réalisent pas d'évaluation de la convenance, comme les courtiers exécutants. Les ACVM prévoient une période de transition d'au moins deux ans; plus de renseignements seront fournis lors de la publication des modifications définitives.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires justifiés et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables. Bien que l'incidence de ces mesures réglementaires demeure incertaine d'ici leur mise en œuvre, AGF et ses filiales continueront d'en surveiller l'application au sein de l'industrie, et participeront activement aux discussions avec les autorités de réglementation le cas échéant.

Comptes institutionnels

Notre équipe des ventes institutionnelles a des bureaux en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. AGF possède des relations solides et vend ses produits directement aux promoteurs de régime, y compris les caisses de retraite, les programmes d'entreprise, les fonds souverains, les fonds de dotation, les fondations ainsi que les plateformes d'impartition de chefs des investissements (« OCIO »). AGF participe également à un programme de relations avec les conseillers en investissements et a obtenu des recommandations d'achat de grandes sociétés d'experts-conseils. Les conseillers en investissements agissent à titre d'observateurs de l'industrie, et prodiguent des conseils à leurs clients sur des questions comme la répartition de l'actif et la sélection de gestionnaires de portefeuille. Cette structure est importante, car une recommandation d'achat d'une grande société d'experts-conseils peut augmenter le nombre de demandes de propositions, qui à son tour rehausse les occasions d'obtenir de nouvelles affaires. Nos compétences clés dans les actions mondiales sont alignées sur la demande croissante d'investir dans des domaines nouveaux et des stratégies ESG. Notre plateforme quantitative est bien positionnée pour être en mesure de répondre à la demande grandissante de solutions personnalisées fondées sur des facteurs et de stratégies d'actifs alternatifs.

Nos clients institutionnels peuvent investir dans nos fonds communs de placement par voie de séries personnalisées, et ces actifs sont compris dans l'actif géré de fonds communs de placement. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, les rachats nets de ces investissements se sont chiffrés à 329,5 M\$¹.

Perspectives

En ce début de 2020, la stratégie d'AGF porte toujours sur l'accroissement de son actif géré et de sa rentabilité, tout en consolidant sa situation financière.

Les investisseurs exigent de plus en plus des produits et des solutions qui leur fournissent des résultats stables et cohérents. Grâce à ses capacités uniques en matière d'investissements fondamentaux, quantitatifs et alternatifs, ainsi qu'à l'accent mis sur les investissements à l'échelle mondiale et sur les considérations ESG, AGF demeurera un chef de file et répondra aux tendances qui transforment l'industrie de la gestion d'actifs par le lancement de nouveaux produits et l'expansion continue de ses plateformes d'alternatifs privés et de solutions quantitatives, tout en visant à enregistrer des rendements cohérents dans toutes ses plateformes. Avec l'objectif déclaré d'un actif géré de 5,0 G\$ pour sa plateforme d'alternatifs privés d'ici 2022, AGF est sur la bonne voie, ayant enregistré un actif géré de 2,6 G\$ pour cette plateforme à la clôture de 2019, contre 1,0 G\$ à la clôture de 2018.

¹ Les ventes nettes de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Au cours des dernières années, le secteur de la gestion d'actifs a été confronté à une compression constante des marges à mesure que le secteur se consolide et que les investisseurs délaissent les solutions et produits fondamentaux traditionnels au profit de stratégies passives. Au début de 2019, AGF a présenté un plan de restructuration qui se concentrait sur l'amélioration des efficacies en investissant dans des stratégies numériques, en réorientant ses effectifs afin de consacrer des ressources aux domaines de croissance et en réduisant les charges d'exploitation. L'accent mis sur l'efficacité et la maîtrise des coûts se poursuit, et AGF cherche à améliorer les marges d'exploitation tout en assurant des investissements dans les secteurs de croissance.

En 2019, AGF a annoncé la fusion de S&WHL et de Tilney. Le 20 janvier 2020, AGF a annoncé que la FCA du Royaume-Uni a informé Tilney qu'elle n'a pas approuvé la structure de transaction proposée relativement à la fusion de S&WHL et de Tilney. Des discussions avec la FCA sont en cours afin de déterminer les étapes à suivre. Toutes les parties maintiennent leur plein engagement à l'égard de la fusion et continuent d'appuyer très fortement la justification stratégique sous-jacente incitant à unir les sociétés en question. La conclusion de la transaction, qui reste assujettie à l'approbation d'organismes de réglementation, pourrait être reportée.

Faits saillants de l'exploitation et faits saillants financiers

En 2019, AGF a franchi des étapes déterminantes tout en continuant à mettre en œuvre avec succès sa stratégie :

- AGF a annoncé la fusion de S&WHL et de Tilney visant la création d'un groupe de premier plan spécialisé dans le domaine des services professionnels et de gestion intégrée de patrimoine au Royaume-Uni. Dans le cadre de la transaction, AGF cédera sa participation minoritaire, dont elle s'attend à tirer un produit en trésorerie et en actions totalisant 193,2 M€ (environ 331,8 M\$CAN¹), et conservera une participation de 2,3 % dans la nouvelle entité issue de la fusion.
- Le 20 janvier 2020, AGF a annoncé que la FCA du Royaume-Uni a informé Tilney qu'elle n'a pas approuvé la structure de transaction proposée relativement à la fusion de S&WHL et de Tilney. Des discussions avec la FCA sont en cours afin de déterminer les étapes à suivre. La conclusion de la transaction, qui reste assujettie à l'approbation d'organismes de réglementation, pourrait être reportée.
- AGF s'est engagée à verser 75,0 M\$ dans un fonds à capital fixe géré par InstarAGF. L'appel de financement du fonds auprès d'investisseurs devrait prendre fin en mars 2020.
- L'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés d'AGF s'est chiffré à 2,6 G\$ à la clôture de 2019, contre 1,0 G\$ en 2018, soit une hausse de 155 %.
- AGF a lancé trois fonds alternatifs liquides au Canada : FNB neutre au marché Anti-bêta É.-U. – couv. \$CAN AGFiQ (QBTL), FNB Revenu de dividendes É.-U. – pos. longues/courtes – couv. \$CAN AGFiQ (QUDV) et Fonds de revenu de dividendes É.-U. – pos. longues/courtes – couv. \$CAN AGFiQ afin d'offrir des occasions de diversification, au moyen de stratégies de placement non traditionnelles innovantes.
- AGF a remporté un prix Lipper pour le rendement sur trois ans et sur cinq ans du Fonds É.-U. petite et moyenne capitalisation AGF, série OPC.
- À titre de signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI ») des Nations Unies, AGF a maintenu sa cote globale de « A+ » sur le plan de la « Stratégie et Gouvernance », et sa cote globale de « A », en ce qui concerne les « Actions cotées – Incorporation ESG », dans le rapport d'évaluation de 2019 des PRI.
- AGF a mis en œuvre un plan de restructuration visant à réduire les coûts, tout en améliorant les efficacités, ce qui a donné lieu à une baisse de 6,6 M\$ ou de 3,4 % des frais de vente, frais généraux et frais d'administration (après l'ajustement connexe à IFRS 15) en regard d'un an plus tôt.
- Pour le quatrième trimestre de 2019, le résultat dilué par action s'élevait à 0,28 \$, contre 0,19 \$ pour le quatrième trimestre de 2018. Suivant l'ajustement pour les éléments non récurrents, le résultat dilué ajusté par action pour le quatrième trimestre de 2019 se chiffrait à 0,24 \$, contre 0,17 \$ pour la même période un an plus tôt.

¹ Les montants exprimés en dollars canadiens tiennent compte d'un taux de change présumé de 1,7172 au 30 novembre 2019.

Actif g  r  

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 ao��t 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
Actif g��r�� de fonds communs de placement (y compris les fonds en gestion commune de d��tail) �� l'ouverture de la p��riode ¹	18 839 \$	18 725 \$	19 401 \$	18 713 \$	19 111 \$	
Ventes brutes	479	492	718	2 046	2 682	
Rachats	(660)	(595)	(607)	(2 932)	(2 546)	
Ventes nettes (rachats nets)	(181)	(103)	111	(886)	136	
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	688 \$	217 \$	(799) \$	1 519 \$	(534) \$	
Actif g��r�� de fonds communs de placement (y compris les fonds en gestion commune de d��tail) �� la cl��ture de la p��riode ¹	19 346 \$	18 839 \$	18 713 \$	19 346 \$	18 713 \$	
Actif g��r�� quotidien moyen de fonds communs de placement ¹	19 015 \$	18 915 \$	18 958 \$	18 908 \$	19 060 \$	
Actif g��r�� de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB �� l'ouverture de la p��riode	10 391 \$	11 712 \$	12 694 \$	12 475 \$	11 782 \$	
Variation nette de l'actif g��r�� de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB, y compris le rendement du march��	364	(1 321)	(219)	(1 720)	693	
Actif g��r�� de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB �� la cl��ture de la p��riode	10 755 \$	10 391 \$	12 475 \$	10 755 \$	12 475 \$	
Actif g��r�� de clients priv��s	6 100 \$	5 778 \$	5 513 \$	6 100 \$	5 513 \$	
Sous-total avant l'actif g��r�� de la plateforme d'alternatifs priv��s �� la cl��ture de la p��riode	36 201 \$	35 008 \$	36 701 \$	36 201 \$	36 701 \$	
Actif g��r�� de la plateforme d'alternatifs priv��s ²	2 580 \$	2 413 \$	1 011 \$	2 580 \$	1 011 \$	
Total de l'actif g��r�� (y compris la plateforme d'alternatifs priv��s) �� la cl��ture de la p��riode	38 781 \$	37 421 \$	37 712 \$	38 781 \$	37 712 \$	

¹ L'actif g  r   de fonds communs de placement comprend l'actif g  r   de fonds de d  tail et de celui des comptes institutionnels ayant investi dans des s  ries personnalis  es et offertes dans le cadre de fonds communs de placement.
² Repr  sente le capital engag   ou investi donnant droit    des commissions par AGF et des investisseurs externes par l'entremise de coentreprises. La portion d'AGF    l'  gard de cet engagement s'  l  ve    208,8 M\$, dont 138,5 M\$ avaient   t   vers  s au 30 novembre 2019.

R  sultats d'exploitation consolid  s

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019 ¹	31 ao��t 2019 ¹	30 novembre 2018	30 novembre 2019 ¹	30 novembre 2018	
Produits						
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ^{1, 2}	100,5 \$	95,5 \$	98,3 \$	386,1 \$	411,8 \$	
Frais de souscription report��s	1,9	1,8	1,6	7,2	6,5	
Quote-part du r��sultat des entreprises associ��es et des coentreprises ³	7,9	5,9	7,7	24,9	25,1	
Ajustements de la juste valeur et autres produits	4,2	4,2	0,9	18,5	6,8	
	114,5	107,4	108,5	436,7	450,2	
Charges						
Frais de vente, frais g��n��raux et frais d'administration ¹	45,4	47,3	48,8	189,2	208,1	
Provision pour restructuration	��	��	��	14,4	5,2	
Commissions de suivi	29,9	30,6	30,1	120,7	127,0	
Frais de conseils en placement	0,5	0,5	0,9	2,4	3,4	
	75,8	78,4	79,8	326,7	343,7	
RAIIA avant les commissions des activit��s poursuivies ⁴	38,7	29,0	28,7	110,0	106,5	
Commissions de vente report��es ¹	8,9	9,5	��	41,8	��	
Amortissement et d��comptabilisation ¹	1,0	1,1	9,8	4,2	39,6	
Charges d'int��r��ts ⁵	1,3	1,5	1,7	6,7	4,4	
R��sultat avant imp��t	27,5	16,9	17,2	57,3	62,5	
Charge (produit) d'imp��t sur le r��sultat ⁶	5,3	2,5	2,5	9,4	(10,5)	
R��sultat, d��duction faite de l'imp��t	22,2	14,4	14,7	47,9	73,0	
R��sultat des activit��s abandonn��es, d��duction faite de l'imp��t	��	��	0,4	��	0,4	
R��sultat net de la p��riode	22,2	14,4	15,1	47,9	73,4	
Composition du r��sultat net						
Actionnaires de la Soci��t��	22,2 \$	14,4 \$	15,1 \$	47,9 \$	74,3 \$	
Participation ne donnant pas le contr��le	��	��	��	��	(0,9)	
	22,2	14,4	15,1	47,9	73,4	
R��sultat par action attribuable aux actionnaires de la Soci��t��						
R��sultat de base par action						
Activit��s poursuivies	0,28 \$	0,18 \$	0,19 \$	0,61 \$	0,94 \$	
Activit��s abandonn��es	��	��	��	��	��	
	0,28 \$	0,18 \$	0,19 \$	0,61 \$	0,94 \$	
R��sultat dilu�� par action						
Activit��s poursuivies	0,28 \$	0,18 \$	0,19 \$	0,60 \$	0,92 \$	
Activit��s abandonn��es	��	��	��	��	��	
	0,28 \$	0,18 \$	0,19 \$	0,60 \$	0,92 \$	

¹ Se reporter    la note 3 des   tats financiers consolid  s pour plus de d  tails sur l'adoption d'IFRS 15.
² Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019 comprennent un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non r  current de charges des fonds.
³ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019 comprennent un produit de 6,9 M\$ sous forme de dividendes. Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018 comprennent un produit de 1,5 M\$ aff  rent    la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non r  currente imput  e    S&WHL.
⁴ Voir la d  finition de RAIIA    la section « Indicateurs cl  s de performance, mesures suppl  mentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les   l  ments permettant de rapprocher le RAIIA et le r  sultat net, terme d  fini en vertu des IFRS, sont d  taill  s ci-dessus.
⁵ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend l'inversion de charges d'int  r  ts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'  tablissement du prix de transfert.
⁶ L'exercice clos le 30 novembre 2019 comprend un avantage fiscal de 3,1 M\$ en lien avec la provision pour restructuration. L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend l'inversion d'une provision pour imp  t en lien avec l'affaire sur l'  tablissement du prix de transfert de 21,9 M\$.

Ajustements non récurrents

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
RAIIA avant les commissions des activités poursuivies¹	38,7 \$	29,0 \$	28,7 \$	110,0 \$	106,5 \$	
Ajouter (déduire) :						
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	(4,1)	–	–	(4,1)	–	
Charge non récurrente de restructuration	–	–	–	14,4	5,2	
Inversion d’une taxe non récurrente imputée à S&WHL	–	–	(1,5)	–	(1,5)	
RAIIA ajusté avant les commissions des activités poursuivies¹	34,6 \$	29,0 \$	27,2 \$	120,3 \$	110,2 \$	
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société	22,2 \$	14,4 \$	14,7 \$	47,9 \$	73,9 \$	
Ajouter (déduire) :						
Ajustements du RAIIA avant les commissions ci-dessus	(4,1)	–	(1,5)	10,3	3,7	
Recouvrement d’une charge d’intérêts non récurrente en lien avec l’affaire sur l’établissement du prix de transfert	–	–	–	–	(2,2)	
Recouvrement net non récurrent en lien avec la provision relative à l’établissement du prix de transfert	–	–	–	–	(21,9)	
Incidence fiscale sur les ajustements du RAIIA avant les commissions ci-dessus	1,1	–	–	(2,0)	(1,4)	
Résultat net ajusté des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société¹	19,2 \$	14,4 \$	13,2 \$	56,2 \$	52,1 \$	
Résultat dilué ajusté par action¹	0,24 \$	0,18 \$	0,17 \$	0,71 \$	0,64 \$	

¹ Voir la définition de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

Adoption d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

Le 1^{er} décembre 2018, AGF a adopté IFRS 15. Les modifications adoptées sont conformes aux dispositions transitoires de la norme modifiée. Pour plus de détails sur la norme modifiée, se reporter à la note 3 des présents états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente l’incidence d’IFRS 15 sur les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018. L’adoption d’IFRS 15 n’a eu aucune incidence sur les résultats d’AGF. L’application d’IFRS 15 a occasionné une modification au calendrier de comptabilisation des commissions de vente reportées, mais n’a eu aucune incidence sur les flux de trésorerie d’AGF.

Exercices clos les	30 nov. 2019	30 novembre 2018			
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS 15	IAS 18	Ajustements	IFRS 15	
Total des produits¹	436,7 \$	450,2 \$	(12,2) \$	438,0 \$	
Charges					
Frais de vente, frais généraux et frais d’administration¹	189,2	208,1	(12,2)	195,9	
Provision pour restructuration	14,4	5,2	–	5,2	
Commissions de suivi	120,7	127,0	–	127,0	
Frais de conseils en placement	2,4	3,4	–	3,4	
RAIIA avant les commissions des activités poursuivies	110,0	106,5	–	106,5	
Commissions de vente reportées	41,8	–	40,1	40,1	
Amortissement et décomptabilisation	4,2	39,6	(34,9)	4,7	
Charges d’intérêts	6,7	4,4	–	4,4	
Résultat avant impôt	57,3	62,5	(5,2)	57,3	
Charge (produit) d’impôt sur le résultat	9,4	(10,5)	(1,4)	(11,9)	
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l’impôt	47,9	73,0	(3,8)	69,2	
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l’impôt	–	0,4	–	0,4	
Résultat net de l’exercice	47,9 \$	73,4 \$	(3,8) \$	69,6 \$	
Ajouter (déduire) : Ajustements non récurrents²	8,3	(21,8)	–	(21,8)	
Résultat net ajusté de l’exercice	56,2	51,6	(3,8)	47,8	
Composition du résultat net ajusté					
Actionnaires de la Société	56,2 \$	52,5 \$	(3,8) \$	48,7 \$	
Participation ne donnant pas le contrôle	–	(0,9)	–	(0,9)	
	56,2 \$	51,6 \$	(3,8) \$	47,8 \$	
Résultat par action ajusté attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat de base par action					
Activités poursuivies	0,71 \$	0,66 \$	(0,05) \$	0,61 \$	
Activités abandonnées	–	–	–	–	
	0,71 \$	0,66 \$	(0,05) \$	0,61 \$	
Résultat dilué par action					
Activités poursuivies	0,71 \$	0,64	(0,05) \$	0,59 \$	
Activités abandonnées	–	–	–	–	
	0,71 \$	0,64 \$	(0,05) \$	0,59 \$	

¹ Ajustement connexe aux renoncations de frais et aux remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds.

² Pour plus de détails, se reporter à la section précédente « Ajustements non récurrents ».

Produits

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les produits ont respectivement augmenté de 5,5 % et diminué de 3,0 % par rapport aux périodes correspondantes de 2018. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont directement liés au niveau de l'actif géré. Avant le 1^{er} octobre 2018, les frais d'administration étaient liés au nombre de comptes clients inscrits et d'opérations conclues. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure que les services sont fournis. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se sont chiffrés à 100,5 M\$ et à 386,1 M\$, et comprennent un recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds de 4,1 M\$. Abstraction faite de ce recouvrement fiscal, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se sont chiffrés à 96,4 M\$ et à 382,0 M\$, contre 98,3 M\$ et 411,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les frais de gestion comprennent respectivement des renonciations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds de 0,9 M\$ et de 9,2 M\$ attribuables à l'adoption d'IFRS 15 le 1^{er} décembre 2018. Auparavant, les renonciations de frais étaient inscrites dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ont respectivement augmenté de 2,2 M\$, ou de 2,2 %, et diminué de 25,7 M\$, ou de 6,2 %, en regard des périodes correspondantes de 2018. Abstraction faite de l'adoption d'IFRS 15, pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ont respectivement reculé de 1,0 M\$, ou de 1,0 %, et de 20,6 M\$, ou de 5,0 %, en regard des périodes correspondantes de 2018.

La ventilation de la modification se résume comme suit :

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	30 novembre		30 novembre	
(en millions de dollars canadiens)	2019		2019	
Diminution des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration avant IFRS 15	(1,0)	\$	(20,6)	\$
Renonciation de frais – IFRS 15	(0,9)		(9,2)	
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	4,1		4,1	
Total des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	2,2	\$	(25,7)	\$

Les variations au sein du poste « Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration » entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résument comme suit :

- Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ont diminué de 1,0 M\$ et de 20,6 M\$, compte tenu de la tendance à la baisse de l'actif géré donnant droit à des commissions, des réductions des barèmes en 2018 et de la plus grande portée de notre option de frais la plus modique. Les rachats effectués par nos comptes de sous-conseillers et par nos comptes institutionnels ont également fait reculer les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration.
- À la suite de l'adoption d'IFRS 15 le 1^{er} décembre 2018, des renonciations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration » sont maintenant portés en déduction des produits tirés des frais de gestion.

Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers. Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les produits tirés des FR se sont établis à 1,9 M\$ et à 7,2 M\$, contre 1,6 M\$ et 6,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018.

Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises

La quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises comprend les produits tirés de S&WHL ainsi que notre placement dans les coentreprises qui gèrent nos fonds d'infrastructures. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 19 septembre 2019, AGF a confirmé la fusion de S&WHL et de Tilney visant la création d'un groupe de premier plan spécialisé dans le domaine des services professionnels et de gestion intégrée de patrimoine au Royaume-Uni, qui gèrera un actif de plus de 45 M£. Le placement dans S&WHL a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n'est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les dividendes reçus après le 18 septembre 2019 sont constatés dans les produits et la réévaluation du change sur la valeur comptable de S&WHL continue d'être constatée dans les AERG.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, la quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises s'est chiffrée à 7,9 M\$ et à 24,9 M\$, contre 7,7 M\$ et 25,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les produits connexes à notre participation de 35,0 % dans S&WHL se sont chiffrés à 7,8 M\$ et à 24,6 M\$, contre 7,6 M\$ et 24,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018, soit une hausse de 2,6 % et une baisse de 0,8 %. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les produits comprennent un montant de 6,9 M\$ sous forme de dividendes reçus de S&WHL, une fois cet actif classé « détenu en vue de la vente ». Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les produits comprennent un montant de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les produits connexes à notre participation dans les coentreprises qui gèrent nos fonds d'infrastructures se sont chiffrés à 0,1 M\$ et à 0,3 M\$, contre 0,1 M\$ et 0,3 M\$ en 2018. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés.

La ventilation de la quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre		31 août	30 novembre	30 novembre	30 novembre
(en millions de dollars canadiens)	2019		2019	2018	2019	2018
Quote-part du résultat de S&WHL ¹	7,8	\$	5,8	\$	24,6	\$
Quote-part du résultat des coentreprises ²	0,1		0,1		0,3	
	7,9	\$	5,9	\$	24,9	\$

¹ Depuis le 19 septembre 2019, AGF ne touche plus de quote-part du résultat de S&WHL, en raison de la vente de cette dernière. Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019 comprennent un produit de 6,9 M\$ reçu sous forme de dividendes. Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018 comprennent un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL.

² Ne comprend pas la portion d'AGF de l'intéressement estimatif à verser à AGF au moment de la cristallisation.

Ajustements de la juste valeur et autres produits

Les ajustements de la juste valeur et autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les ajustements de la juste valeur et les distributions en lien avec les placements à long terme. Les placements à long terme comprennent les placements dans la plateforme d'alternatifs privés, qui est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur et des produits tirés de distributions de 2,6 M\$ et de 15,2 M\$ (1,0 M\$ et 5,7 M\$ en 2018) en lien avec les placements dans la plateforme d’alternatifs privés. Les montants constatés à titre de produits fluctuent surtout selon le montant du capital investi et les variations de la juste valeur.

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
(en millions de dollars canadiens)						
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	0,6 \$	0,2 \$	(0,5) \$	1,3 \$	(0,3) \$	
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme	2,6	3,9	1,0	15,2	5,7	
Produits d'intérêts¹	0,7	0,2	0,2	1,2	2,0	
Autres produits	0,3	(0,1)	0,2	0,8	(0,6)	
	4,2 \$	4,2 \$	0,9 \$	18,5 \$	6,8 \$	

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend des produits d'intérêts de 1,5 M\$ en lien avec un avis de nouvelle cotation reçu relativement à l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

Charges

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les charges ont diminué de 5,0 % et de 4,9 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 3,4 M\$ et de 18,9 M\$, ou de 7,0 % et de 9,1 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2018. Abstraction faite de l'adoption d'IFRS 15, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 0,4 M\$ et de 6,6 M\$, ou de 0,8 % et de 3,4 %, pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, en regard des périodes correspondantes de 2018.

La ventilation de ces frais se résume comme suit :

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	30 novembre 2019		30 novembre 2019	
(en millions de dollars canadiens)				
Augmentation (diminution) des charges de rémunération	0,6 \$		(2,2) \$	
Augmentation des charges de rémunération fondée sur des actions	0,8		1,2	
Diminution des autres charges	(1,8)		(5,6)	
Diminution des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, avant IFRS 15	(0,4) \$		(6,6) \$	
IFRS 15	(3,0)		(12,2)	
Diminution totale des frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(3,4) \$		(18,8) \$	

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résument comme suit :

- Les charges de rémunération ont augmenté de 0,6 M\$ et diminué de 2,2 M\$. La hausse pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 est attribuable à l’augmentation de la juste valeur des avantages sociaux à long terme et des régimes de primes. Le recul pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 est attribuable à la diminution des effectifs découlant d’une réduction de coûts.
- La rémunération fondée sur des actions a augmenté de 0,8 M\$ et de 1,2 M\$ à la suite de la hausse du cours de l'action d'AGF.
- Les autres charges ont diminué de 1,8 M\$ et de 5,6 M\$ en raison d’initiatives de réduction des coûts.
- À la suite de l'adoption d'IFRS 15 le 1^{er} décembre 2018, des renoncations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d’administration » sont maintenant portés en déduction des produits tirés des frais de gestion.

Provision pour restructuration

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a mis en œuvre un plan afin d’atteindre certaines efficencies organisationnelles et opérationnelles, ce qui a donné lieu à une charge de restructuration de 14,4 M\$, contre 5,2 M\$ un an plus tôt.

Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions de suivi annualisées en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds de détail se sont chiffrées à 0,63 % et à 0,64 % pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, contre 0,63 % et 0,67 % pour les périodes correspondantes de 2018. La diminution pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 est surtout attribuable à l'incidence d’une modification apportée à nos séries au second semestre de 2018.

RAIIA avant les commissions et marge du RAIIA avant les commissions (mesures non conformes aux IFRS)

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un RAIIA avant les commissions de 38,7 M\$ et de 110,0 M\$, contre 28,7 M\$ et 106,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, le RAIIA ajusté avant les commissions s'est établi à 34,6 M\$ et à 120,3 M\$, contre 27,2 M\$ et 110,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, la marge du RAIIA avant les commissions s’est établie à 33,8 % et à 25,2 %, contre 26,5 % et 23,7 % pour les périodes correspondantes de 2018. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, la marge du RAIIA ajusté avant les commissions s'est établie à 31,3 % et à 27,8 %, contre 25,4 % et 24,6 % pour les périodes correspondantes de 2018.

Commissions de vente reportées

Depuis le 1^{er} décembre 2018, à la suite de l'adoption d'IFRS 15, les commissions de vente reportées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour les périodes antérieures, ces commissions étaient inscrites à l'actif et amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant au barème des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, le montant des commissions de vente reportées passées en charges s'élevait à 8,9 M\$ et à 41,8 M\$ (néant et néant en 2018). Pour plus de détails sur la norme modifiée, se reporter à la note 3 des présents états financiers consolidés. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, les commissions de vente reportées ont augmenté de 1,7 M\$ en regard d'un an plus tôt en raison de la proportion plus élevée d'actifs vendus moyennant des FR.

Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend les contrats conclus avec des clients, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, le matériel, et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts. L'amortissement des commissions de vente reportées constituait auparavant la composante la plus importante de ce poste. AGF finance toutes les commissions de vente payées. Avant le 1^{er} décembre 2018, ces commissions de vente reportées étaient inscrites à l'actif et amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant au barème des FR. Depuis le 1^{er} décembre 2018, à la suite de l'adoption d'IFRS 15, les commissions de vente reportées sont immédiatement passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les montants comparatifs n'ont pas été retraités. Pour plus de détails sur la norme modifiée, se reporter à la note 3 des présents états financiers consolidés.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, l'amortissement des contrats conclus avec des clients et leur décomptabilisation ont diminué de 0,1 M\$ et de 0,4 M\$, respectivement, en regard des périodes correspondantes de 2018, en raison d'une valeur comptable moins élevée. Les contrats conclus avec des clients en lien avec l'actif géré racheté sont immédiatement passés en charges.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles et leur décomptabilisation est demeurée stable et a diminué de 0,1 M\$, respectivement, en regard des périodes correspondantes de 2018, en raison d'une valeur comptable moins élevée.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, la dotation aux amortissements est demeurée stable en regard des périodes correspondantes de 2018.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les charges d'intérêts ont diminué de 0,4 M\$ et augmenté de 2,3 M\$, en regard des périodes correspondantes de 2018. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé une inversion non récurrente de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 5,3 M\$ à 9,4 M\$, contre une charge de 2,5 M\$ et un recouvrement de 10,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 a été une charge de 16,4 % (recouvrement de 16,8 % en 2018). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a comptabilisé un avantage fiscal de 3,1 M\$ connexe à la provision pour restructuration. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé un recouvrement d'éventualités fiscales de 21,9 M\$ en lien avec l'audit réalisé par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») sur l'établissement du prix de transfert. Abstraction faite de la provision pour restructuration et de l'avantage fiscal connexe de 3,1 M\$, le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 a été de 17,4 % (19,2 % en 2018, abstraction faite des éventualités fiscales en lien avec l'audit sur l'établissement du prix de transfert et de l'incidence fiscale de l'inversion de charges d'intérêts).

Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les produits de placements exonérés d'impôt, les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition et la variation des actifs d'impôt différé non constatés.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

AGF a un litige avec l'ARC, dont le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

a) Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis

En juillet 2015, AGF a reçu un avis de nouvelle cotisation (« ANC ») de l'ARC refusant 30,5 M\$ d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. L'ANC pourrait augmenter l'impôt exigible sur la première déclaration de revenus d'AGF de 10,9 M\$ (avant l'application des intérêts et des pénalités de 9,0 M\$). AGF est fortement en désaccord avec la position prise par l'ARC et a déposé une contestation afférente à l'ANC. Par suite de la réception de l'ANC, AGF a payé 13,9 M\$ (y compris les intérêts et les pénalités). Ce paiement a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». AGF a fait appel à des conseillers externes et estime que sa situation fiscale peut probablement être soutenue et, par conséquent, n'a pas comptabilisé une provision à cet effet.

b) Audit de l'ARC – Établissement du prix de transfert

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels de 2017 et 2018, AGF a conclu une entente avec l'ARC et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent. Le règlement porte sur la répartition du résultat aux fins de l'impôt entre les entités juridiques canadiennes et une filiale à l'étranger d'AGF pour les années d'imposition 2005 à 2016.

En 2018, AGF a reçu des ANC de l'ARC et ceux-ci tiennent compte du règlement, y compris la renonciation de l'ARC aux pénalités en lien avec l'établissement du prix de transfert, et de la résolution des incertitudes relatives à l'application du règlement avec l'ARC. Par conséquent, AGF a reçu un remboursement net de 18,2 M\$, repris 24,1 M\$ de sa provision en lien avec l'établissement du prix de transfert (y compris une charge d'impôt de 21,9 M\$ et une inversion d'une charge d'intérêts de 2,2 M\$) et comptabilisé des produits d'intérêts de 1,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

L'affaire sur l'établissement du prix de transfert est résolue. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a reçu de l'ARC un remboursement de 2,6 M\$ (y compris des intérêts de 0,3 M\$). AGF compte recevoir de l'ARC un autre remboursement d'environ 1,2 M\$, qui est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ».

Résultat net

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société de 22,2 M\$ et de 47,9 M\$, contre 14,7 M\$ et 73,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Abstraction faite des éléments non récurrents, le résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société s'établissait à 19,2 M\$ et à 56,2 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, contre 13,2 M\$ et 52,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Pour plus de détails sur les ajustements non récurrents pour les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018, se reporter à la section « Ajustements non récurrents » du présent rapport de gestion.

Résultat par action

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, le résultat dilué par action des activités poursuivies s'est établi à 0,28 \$ et à 0,60 \$, contre un résultat par action de 0,19 \$ et de 0,92 \$ pour les périodes correspondantes de 2018. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, le résultat dilué ajusté par action des activités poursuivies s'est établi à 0,24 \$ et à 0,71 \$, contre un résultat par action de 0,17 \$ et de 0,64 \$ pour les périodes correspondantes de 2018.

Activités abandonnées

Le 1^{er} août 2012, AGF a conclu la vente de la totalité des actions de Fiducie AGF. Dans le cadre de l'entente, AGF a indemnisé l'acheteur de Fiducie AGF à l'égard de l'encours de prêts non exigibles ou engagés à la date de clôture qui peuvent être repris trimestriellement par AGF, sous réserve de certaines modalités. L'option de vente a expiré le 31 octobre 2017. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a repris une provision, ce qui a donné lieu à un bénéfice net des activités abandonnées de 0,4 M\$. Au 30 novembre 2018, le montant définitif de la provision était de néant, car aucune autre obligation n'est exigible à l'égard de cette option de vente.

Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 51,7 M\$ (46,8 M\$ en 2018). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 18,3 M\$ et 52,8 M\$, contre 16,1 M\$ et 41,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Les flux de trésorerie ont augmenté de 4,9 M\$ (20,9 M\$ en 2018) pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, comme suit :

(en millions de dollars canadiens)				
Exercices clos les 30 novembre	2019		2018	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins les montants reçus de l'ARC relativement à des questions fiscales en cours, montant net	65,1	\$	39,8	\$
Païement de l'ARC relativement au règlement de l'établissement du prix de transfert et autres éventualités fiscales	2,4		17,9	
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et achat d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel	(3,5)		(10,7)	
Dividendes versés	(24,9)		(25,1)	
Émission de la dette à long terme	18,5		50,0	
Intérêts versés	(7,1)		(6,2)	
Achat de placements à long terme, déduction faite d'un rendement du capital	(33,5)		(29,4)	
Achat d'une participation dans une entreprise associée	(14,8)		–	
Vente de placements à court terme, y compris les capitaux de lancement, montant net	9,2		(10,5)	
Autres	(6,5)		(4,9)	
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9	\$	20,9	\$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, le fonds de roulement d'AGF a diminué de 18,3 M\$.

Au 30 novembre 2019, le total de l'encours de la dette à long terme était de 207,3 M\$ (188,6 M\$ en 2018). La facilité de crédit renouvelable d'AGF procure un montant en capital global maximal de 320,0 M\$ et comprend un crédit de sécurité de 10,0 M\$. Au 30 novembre 2019, un montant de 116,4 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et sur le crédit de sécurité. La facilité de crédit pourra être utilisée pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement. AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, dans un avenir prévisible, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements à l'égard de la plateforme d'alternatifs privés, de financer les commissions de vente, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de rembourser la dette, de verser des dividendes trimestriels et de financer des rachats d'actions.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2019 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 13 et 32 des états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Total		2020		2021		2022		2023		2024		Thereafter	
Dette à long terme	208,5	\$	–	\$	208,5	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$
Contrats de location simple	141,6		8,2		7,9		12,2		9,2		9,0		95,1	
Engagements d'achat	36,7		20,1		11,4		5,1		0,1		–		–	
Total des obligations contractuelles	386,8	\$	28,3	\$	227,8	\$	17,3	\$	9,3	\$	9,0	\$	95,1	\$

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. En 2019, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 120,7 M\$ (127,0 M\$ en 2018).
- Au 30 novembre 2019, AGF avait investi 138,5 M\$ (105,0 M\$ au 30 novembre 2018) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,3 M\$ (34,5 M\$ au 30 novembre 2018) de capital restaient à être investis.

Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. et AGFC sont réputées, aux fins des IFRS, être liées aux fonds AGF, car elles agissent à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 provenait des fonds. Au 30 novembre 2019, AGF avait une créance de 14,3 M\$ (23,4 M\$ en 2018) sur les fonds. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 au nom des fonds ont totalisé environ 6,0 M\$, contre 13,2 M\$ en 2018, en raison d'un recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds de 4,1 M\$. Abstraction faite de ce recouvrement fiscal non récurrent en 2019, les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé ont totalisé environ 10,1 M\$.

Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d’investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d’avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d’alternatifs privés.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d’immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d’AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d’AGF à des fins d’approbation avant de demander l’approbation du conseil d’administration. Le comité de haute direction d’AGF se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; de la présidente et chef de l’administration; du vice-président principal et chef des finances; et du chef de l’exploitation. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d’administration d’AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d’actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l’effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l’expansion au moyen d’une croissance interne et de placements stratégiques.

Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l’égard de la gestion du capital est de s’assurer que les exigences sont observées à l’égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l’ensemble de nos activités de gestion de placements est d’environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2019, AGF respectait ces exigences réglementaires.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 février 2019, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d’un avis d’intention d’AGF de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Tout rachat d’actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d’annulation par AGF peut également atténuer l’effet dilutif qu’entraîne l’émission d’actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel et l’émission d’actions dans le cadre des programmes de rachats d’actions et de réinvestissement des dividendes d’AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d’interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l’extérieur de ces périodes d’interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Les actions rachetées pour la fiducie sont également rachetées selon l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités d’AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. En vertu de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités, les actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être rachetées de temps à autre à la valeur marchande courante ou à tout autre cours permis par la Bourse de Toronto, comme suit :

- AGF peut racheter au plus 5 980 078 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l’entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2019 et le 5 février 2020.
- AGF peut racheter au plus 6 124 051 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l’entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2018 et le 5 février 2019.

Pour le trimestre et l’exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a racheté 596 890 et 596 890 (611 000 et 996 400 en 2018) actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d’annulation pour une contrepartie totale de 3,5 M\$ et de 3,5 M\$ (3,4 M\$ et 6,0 M\$ en 2018), à un prix moyen de 6,09 \$ et de 6,09 \$ (5,64 \$ et 6,05 \$ en 2018) par action.

Pour le trimestre et l’exercice clos le 30 novembre 2019, AGF n’a racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote pour la fiducie pour les avantages du personnel. Pour le trimestre et l’exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a racheté néant et 696 196 actions de catégorie B sans droit de vote pour la fiducie pour les avantages du personnel pour une contrepartie totale de néant et de 4,7 M\$, à un prix moyen de néant et de 6,70 \$ par action.

Dividendes

Les porteurs d’actions de catégorie B sans droit de vote et d’actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d’actions de catégorie B sans droit de vote et d’actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d’une action par rapport à l’autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s’il existe un manquement à nos engagements à l’égard de notre facilité de crédit ou si le versement d’un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d’administration peut autoriser les porteurs d’actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l’équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d’administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2019 ¹		2018		2017		2016		2015	
Par action	0,32	\$	0,32	\$	0,32	\$	0,32	\$	0,51	\$

¹ Total des dividendes versés en avril 2019, en juillet 2019 et en octobre 2019 et à être versés en janvier 2020.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d’autres facteurs jugés pertinents par le conseil d’administration. Le dividende trimestriel versé le 18 octobre 2019 a été de 0,08 \$ par action.

Le 18 décembre 2019, le conseil d’administration d’AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2019.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2019 et 2018. Pour plus de détails, se reporter aux notes 16 et 23 des états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2019	2018
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	78 223 104	78 260 674
Options sur actions		
Options en cours	7 416 929	7 854 300
Options pouvant être exercées	4 657 693	4 359 690

Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d’entreprise. À l’exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Le lecteur ne doit pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d’autres sociétés.

Produits

Les produits sont une mesure conforme aux IFRS et sont comptabilisés déduction faite des remises sur les frais. Les produits sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos produits principalement d’une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l’actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de clients privés;
- depuis le 1^{er} octobre 2018, les frais d’administration des fonds selon les frais d’administration fixes de l’agent des transferts; avant le 1^{er} octobre 2018, les frais d’administration des fonds selon le nombre de comptes clients inscrits et d’opérations conclues;
- les FR payés par les investisseurs au moment du rachat de titres de fonds communs de placement comportant des FR;
- la participation de 35,0 % dans S&WHL;
- la participation de commandité dans une société en nom collectif et les placements à long terme dans la plateforme d’alternatifs privés.

RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions

Le RAIIA avant les commissions est le résultat avant intérêts, impôt, amortissement et commissions de vente reportées; et le RAIIA ajusté avant les commissions représente le RAIIA avant les commissions déduction faite des provisions et ajustements non récurrents. Le RAIIA avant les commissions est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Cette mesure a été introduite à la suite de l’adoption d’IFRS 15. Le RAIIA avant les commissions exclut toutes les commissions de vente reportées et est comparable à celui des exercices antérieurs. Cette mesure non conforme aux IFRS n’est pas nécessairement comparable aux mesures semblables utilisées par d’autres sociétés.

La ventilation du RAIIA avant les commissions se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
(en millions de dollars canadiens)						
Résultat des activités poursuivies, montant net	22,2	\$	14,4	\$	14,7	\$
Ajustements						
Commissions de vente reportées	8,9		9,5		–	–
Amortissement et décomptabilisation	1,0		1,1		9,8	39,6
Charges d’intérêts ¹	1,3		1,5		1,7	4,4
Charge (produit) d’impôt sur le résultat ^{2, 3}	5,3		2,5		2,5	(10,5)
RAIIA avant les commissions	38,7	\$	29,0	\$	28,7	\$
Autres ajustements non récurrents						
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	(4,1)	\$	–	\$	–	–
Charge non récurrente de restructuration	–		–		14,4	5,2
Inversion d’une taxe non récurrente imputée à S&WHL	–		–		(1,5)	(1,5)
RAIIA ajusté avant les commissions	34,6	\$	29,0	\$	27,2	\$

¹ L'exercice 2018 comprend un recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.
² L'exercice 2019 comprend un avantage fiscal de 3,1 M\$ en lien avec la provision pour restructuration.
³ L'exercice 2018 comprend une reprise d'une provision de 21,9 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d’actions ou à un placement dans notre plateforme d’alternatifs privés ou aux besoins généraux d’AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités étant donné les importantes sommes versées en trésorerie à titre de commissions de vente reportées initiales.

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
(en millions de dollars canadiens)						
Résultat net de la période	22,2	\$	14,4	\$	15,1	\$
Ajustement du résultat net en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	4,1		7,4		8,7	(15,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation, montant net	26,3	\$	21,8	\$	23,8	\$
Ajustements						
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d’exploitation	2,5		(5,9)		(4,3)	6,0
Impôts reçus dans le cadre d’un audit sur l’établissement du prix de transfert et autres éventualités fiscales	–		(2,4)		(0,1)	(17,9)
Intérêts versés	(1,8)		(1,7)		(1,9)	(6,2)
Impôts en trésorerie payés (recouvrés) d’exercices antérieurs et impôts en trésorerie à recouvrer (à payer) de l’exercice	(5,7)		(2,1)		(1,4)	1,8
Provision pour restructuration, déduction faite d’un remboursement d’impôt en trésorerie anticipé	–		–		–	–
Recouvrement de charges des fonds, déduction faite d’un paiement d’impôt en trésorerie anticipé	(3,0)		–		–	–
Flux de trésorerie disponibles	18,3	\$	9,7	\$	16,1	\$

RAPPORT DE GESTION

Marge du RAIIA avant les commissions

À titre d’indicateur de la performance de l’ensemble de nos activités d’exploitation, la marge du RAIIA avant les commissions procure de l’information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA avant les commissions est une mesure pertinente, car elle permet d’évaluer l’importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA avant les commissions s’obtient en divisant le RAIIA avant les commissions des activités poursuivies par les produits. Se reporter à la section « RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion pour obtenir un rapprochement du RAIIA avant les commissions et du résultat net.

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
(en millions de dollars canadiens)						
RAIIA avant les commissions	38,7	\$ 29,0	\$ 28,7	\$ 110,0	\$ 106,5	
Divisé par les produits	114,5	107,4	108,5	436,7	450,2	
Marge du RAIIA avant les commissions	33,8	% 27,0	% 26,5	% 25,2	% 23,7	%

Marge du RAIIA ajusté avant les commissions

La marge du RAIIA ajusté avant les commissions s’obtient en divisant le RAIIA ajusté avant les commissions des activités poursuivies par les produits. Se reporter à la section « RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté avant les commissions et du résultat net.

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
(en millions de dollars canadiens)						
RAIIA ajusté avant les commissions	34,6	\$ 29,0	\$ 27,2	\$ 120,3	\$ 110,2	
Divisé par les produits ajustés	110,4	107,4	107,0	432,6	448,7	
Marge du RAIIA ajusté avant les commissions	31,3	% 27,0	% 25,4	% 27,8	% 24,6	%

Ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions

À titre d’indicateur de notre capacité d’endettement, le ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions procure de l’information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions s’obtient en divisant la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période par le RAIIA ajusté avant les commissions sur 12 mois pour la période.

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2019	31 août 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018	
(en millions de dollars canadiens)						
Dette nette	155,6	\$ 130,8	\$ 141,8	\$ 155,6	\$ 141,8	
Divisée par le RAIIA ajusté avant les commissions (sur 12 mois)	120,1	112,7	110,1	120,1	110,1	
Ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions	129,6	% 116,1	% 128,8	% 129,6	% 128,8	%

Actif géré

L’actif géré et les barèmes des frais sont importants dans notre industrie, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels et comptes de sous-conseillers, de nos comptes de clients privés et de notre plateforme d’alternatifs privés. La valeur de l’actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l’actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions initiales sur les ventes brutes, des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l’actif géré.

Rendement des placements

Le rendement des placements, soit la plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds, présenté déduction faite des frais de gestion reçus, a une incidence fondamentale sur le niveau de l’actif géré et est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l’actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d’accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Ventes nettes (rachats nets)

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l’actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L’actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, des comptes de clients privés et de la plateforme d’alternatifs privés sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l’actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d’activité.

Principales méthodes comptables

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2019 et n’ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l’IASB a publié IFRS 16 qui remplace les directives précédentes, dont IAS 17 *Contrats de location* et ses interprétations. En vertu de cette norme, le preneur doit comptabiliser l’actif au titre du droit d’utilisation ainsi que l’obligation locative de tous les contrats de location admissibles, éliminant effectivement, du point de vue du preneur, la notion de contrat de location simple. Le preneur comptabilise une charge d’amortissement pour tout actif au titre du droit d’utilisation et une charge d’intérêt relativement à toute obligation locative. IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. La norme permet une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée qui comprend plusieurs mesures de simplification.

RAPPORT DE GESTION

AGF a adopté la nouvelle norme le 1^{er} décembre 2019 selon une application rétrospective modifiée. En vertu de cette approche, AGF comptabilisera l'incidence cumulative de l'application initiale au poste « Résultats non distribués » et les montants comparatifs ne seront pas retraités.

AGF comptabilisera une obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers restants selon le taux d'emprunt marginal d'AGF au 1^{er} décembre 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location sera évalué à sa valeur comptable à la date de transition, comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location mais actualisé selon le taux d'emprunt marginal d'AGF au 1^{er} décembre 2019. Tout autre actif au titre du droit d'utilisation sera évalué au montant de l'obligation locative à la date de la première application.

AGF compte se prévaloir des mesures de simplification suivantes :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille d'actifs présentant des caractéristiques similaires.
- utiliser des connaissances acquises *a posteriori* dans les domaines où la norme exigerait par ailleurs que le preneur reconstitue les jugements et estimations historiques;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application;
- ne pas comptabiliser les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins qui ne sont pas assortis d'options d'achat;
- ne pas comptabiliser les contrats de location de faible valeur.

AGF comptabilisera un actif au titre du droit d'utilisation à la date de transition de 15,8 M\$, et des obligations locatives correspondantes de 19,9 M\$, entraînant une augmentation de 1,0 M\$ des actifs d'impôt différé et une diminution nette de 3,1 M\$ du solde d'ouverture des résultats non distribués.

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués
Solde au 30 novembre 2019, avant l'application d'IFRS 16	398 559 \$
Obligations locatives, déduction faite de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation	(4 112)
Augmentation des passifs d'impôt différé	989
Total des ajustements	(3 123)
Solde au 1 ^{er} décembre 2019, après l'application d'IFRS 16	395 436 \$

À la suite de l'application d'IFRS 16, le RAIIA avant les commissions augmentera, car les paiements de loyers inclus dans le RAIIA seront remplacés par l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront et les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront, car les paiements de loyers passeront des activités d'exploitation aux activités de financement à titre de remboursement de la principale partie des obligations locatives. Le total des flux de trésorerie demeurera inchangé.

Le tableau suivant présente l'incidence estimée sur les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, s'il y avait eu application d'IFRS 16. AGF ne s'attend pas à une incidence significative sur le résultat net à la suite de l'adoption d'IFRS 16.

Exercice clos le	30 nov. 2019	30 novembre 2019
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	IAS 17	Ajustements IFRS 16
Total des produits	436,7 \$	– \$ 436,7 \$
Charges		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	189,2	(4,6) 184,6
Provision pour restructuration	14,4	– 14,4
Commissions de suivi	120,7	– 120,7
Frais de conseils en placement	2,4	– 2,4
RAIIA avant les commissions des activités poursuivies	110,0	4,6 114,6
Commissions de vente reportées	41,8	– 41,8
Amortissement et décomptabilisation	4,2	3,3 7,5
Charges d'intérêts	6,7	0,7 7,4
Résultat avant impôt	57,3	0,6 57,9
Charge d'impôt sur le résultat	9,4	0,1 9,5
Résultat net de l'exercice	47,9 \$	0,5 \$ 48,4 \$
Ajustements non récurrents	8,3	– 8,3
Résultat net ajusté de l'exercice	56,2	0,5 56,7
Composition du résultat net ajusté		
Actionnaires de la Société	56,2 \$	0,5 \$ 56,7 \$
	56,2 \$	0,5 \$ 56,7 \$
Résultat ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société		
Résultat de base par action	0,71 \$	– 0,71
Résultat dilué par action	0,71 \$	– \$ 0,71 \$

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, qui apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les exigences d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux, y compris si une entité doit considérer séparément les traitements fiscaux incertains; les hypothèses qu'une entité pose relativement aux contrôles des traitements fiscaux par les administrations fiscales; la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition; et la façon dont une entité tient compte d'un changement dans les faits et les circonstances. L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

RAPPORT DE GESTION

a) Dépréciation d’actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d’inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d’actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d’actifs non financiers, se reporter à la note 10 des états financiers consolidés.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d’actions, d’UAPR ou d’UALR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d’évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d’autres estimations, y compris la politique future d’AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l’égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l’impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L’impôt définitif applicable à bon nombre d’opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d’audit fiscal selon des estimations de l’impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l’écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d’impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d’AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l’instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés.

En outre, afin d’appliquer les méthodes comptables d’AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques. En outre, AGF a exercé un jugement dans le cadre de la comptabilisation et de l’évaluation de la provision relative aux passifs de l’option de vente de prêts afférents à Fiducie AGF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Activités abandonnées » du présent rapport de gestion.

Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2019, la capitalisation boursière d’AGF s’élevait à 490,5 M\$, et l’actif net comptabilisé à 924,8 M\$. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a soumis à un test annuel de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2019. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d’actualisation, au taux de croissance final et à la prime de contrôle applicable.

Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; du chef des finances; du chef de l'exploitation; et de la présidente et chef de l'administration. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d’administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s’assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d’exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assumant les risques; ils s’assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d’entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d’administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d’administration.

La structure de gestion des risques d’AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d’entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques et dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

Facteurs de risque susceptibles d’influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influencer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d’entre eux, tandis que d’autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d’entreprise, mais également sur les stratégies d’entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d’intérêt et les cours des actions et des produits de base.

RAPPORT DE GESTION

Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds aurait occasionné un changement d'environ 1,1 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2019. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 11,4 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

AGF s'expose au risque de change en raison de sa participation dans S&WHL qui est libellée en livres sterling. Le placement est converti en dollars canadiens au taux de change applicable à la date des états de la situation financière. Les profits et pertes de change latents sont comptabilisés à titre d'AERG. Selon la valeur comptable au 30 novembre 2019, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard de la livre sterling aurait occasionné un changement de 7,0 M\$ aux AERG.

Compte tenu de la volatilité récente de la livre sterling en regard du dollar canadien, ainsi que de l'importance de la vente de S&WHL mentionnée à la section « Vente de S&WHL », la direction a déterminé que la meilleure option pour réduire au minimum le risque de perte de change sur la transaction serait l'achat d'une option de vente, qui donne à AGF le droit, mais non l'obligation, de vendre un montant de 167,1 M€ à un prix d'exercice de 1,6130. L'option comprend une prime de 5,8 M\$ et expire le 31 mars 2020.

Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2019 aurait occasionné un changement d'environ 2,1 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Au 30 novembre 2019, environ 18 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 0,7 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'infrastructures. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2019, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 15,3 M\$ porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les épargnants peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 15,4 M\$. AGF surveille ce risque, car il peut influer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds de détail par genre se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2019		2018	
Fonds d'actions canadiens	17,9	%	18,1	%
Fonds d'actions américains et internationaux	45,1	%	45,1	%
Fonds équilibrés canadiens	2,7	%	3,0	%
Fonds équilibrés américains et internationaux	7,1	%	6,1	%
Fonds à revenu fixe canadiens	7,7	%	6,6	%
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	19,0	%	20,5	%
Fonds de marché monétaire canadiens	0,5	%	0,6	%
	100,0	%	100,0	%

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,4 M\$.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

RAPPORT DE GESTION

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des commissions de vente reportées payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme d'alternatifs privés et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats

La demande de nos produits dépend de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs comptables et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF.

Risque de distribution

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits.

Risque de personnel clé

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF mitige ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

Risque de conformité à la réglementation et risque juridique

AGF exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et à l'étranger et est assujettie aux modifications exhaustives et évolutives apportées aux exigences juridiques, fiscales et réglementaires. Les gouvernements et les organismes de réglementation dans les ressorts territoriaux où AGF exerce ses activités adoptent régulièrement de nouveaux règlements, lois, règles et politiques qui s'appliquent à AGF. Ces exigences comprennent celles applicables à AGF à titre de société cotée en Bourse et celles applicables aux filiales d'AGF compte tenu de leurs activités. Les exigences réglementaires comprennent celles en lien avec les marchés financiers; l'offre de produits et services financiers, y compris la gestion de fonds et les comptes de gestion discrétionnaire ainsi que leur vente et leur distribution; et autres activités exercées par AGF sur les marchés pertinents. La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur. L'élaboration de la réglementation peut également avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

RAPPORT DE GESTION

Le 3 octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié les modifications définitives (les « modifications ») au Règlement 31-103 (*Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) visant à renforcer la relation client-personne inscrite – mieux connu comme les « réformes axées sur le client ». Entre autres, les modifications exigent que les personnes inscrites agissent au mieux des intérêts du client et donnent préséance aux intérêts du client, y compris lors du traitement des conflits d'intérêts et de l'évaluation de la convenance au client. Une fois mises en œuvre, les modifications renforcent également les obligations des personnes inscrites relativement à la connaissance du client, à la connaissance du produit et aux obligations de déclaration, et exigent que les personnes inscrites clarifient auprès des clients ce à quoi ces derniers doivent s'attendre de leur part. Les modifications sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019, et la période de transition s'échelonne sur deux ans. Le comité de haute direction se réunit régulièrement pour évaluer les incidences potentielles des modifications sur AGF, ainsi que les occasions connexes.

Le 19 décembre 2019, les ACVM ont publié l'Avis 81-332 du personnel, *Prochaines étapes de la proposition d'interdire le versement de certaines commissions intégrées par les fonds d'investissement*. Tous les membres des ACVM (à l'exception de l'Ontario) publieront leurs modifications définitives au début de 2020 visant à interdire le versement par les organisations de fonds de commissions aux courtiers au moment de la souscription, entraînant de ce fait l'abandon des options de frais d'acquisition prévoyant de tels versements, notamment toutes les formes d'options de frais d'acquisition reportés, y compris les options de frais d'acquisition réduits (collectivement, « l'option des frais d'acquisition reportés »). La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») n'adoptera pas les modifications définitives interdisant l'option des frais d'acquisition reportés. Qui plus est, tous les membres des ACVM publieront leurs modifications définitives plus tard en 2020 visant à interdire le versement par les organisations de fonds de commissions de suivi aux courtiers qui ne réalisent pas d'évaluation de la convenance, comme les courtiers exécutants. Les ACVM prévoient une période de transition d'au moins deux ans; plus de renseignements seront fournis lors de la publication des modifications définitives.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires justifiés et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables. Bien que l'incidence de ces mesures réglementaires demeure incertaine d'ici leur mise en œuvre, AGF et ses filiales continueront d'en surveiller l'application au sein de l'industrie, et participeront activement aux discussions avec les autorités de réglementation le cas échéant.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour nous conformer aux lois, aux règlements et aux politiques des organismes de réglementation; cependant, les modifications apportées à ceux-ci peuvent avoir une incidence directe sur la méthode d'exploitation et la rentabilité d'AGF ou nuire considérablement à ses résultats financiers et à sa situation financière. Le défaut de nous conformer aux lois, aux règlements ou aux politiques des organismes de réglementation pourrait entraîner des sanctions ou des amendes, qui pourraient avoir une incidence négative sur notre bénéfice et compromettre notre réputation.

AGF peut, dans le cours normal de ses activités, faire l'objet de plaintes ou de réclamations de temps à autre de la part d'investisseurs ou autres. Ces plaintes ou réclamations représentent un risque juridique pour AGF, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires, relativement à la responsabilité potentielle découlant de la violation de lois sur les valeurs mobilières, de la violation de devoir de fiduciaire et du mauvais usage des fonds des investisseurs. Certaines violations ou infractions pourraient entraîner une responsabilité civile, des amendes ou des sanctions. AGF peut avoir à assumer des coûts en lien avec ces obligations potentielles.

Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision

et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influencer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

Risque d'assurance

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguïtés relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds) s'expose à des événements des technologies de l'information qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds contreviennent aux lois sur la protection de la vie privée et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

RAPPORT DE GESTION

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds AGF, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec le fonds et la capacité des fonds à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations.

Bien que les fonds et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

Risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance

Le risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (« PRI »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PRI, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les considérations ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. révisent périodiquement leurs processus d'investissement et leurs placements sous-jacents en fait de considérations ESG.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est mitigé au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

Risque fiscal

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'ARC considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Le lecteur doit tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des ACVM), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2019.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2019, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, dans la notice annuelle 2019 d'AGF, dans le rapport annuel 2019 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.sedar.com.

Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

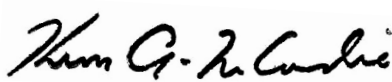
Toronto, le 21 janvier 2020

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs, qui agissent au nom des actionnaires, ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



Kevin McCreadie, CFA, MBA
Chef de la direction et chef des investissements



Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA
Vice-président principal et chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport annuel, plutôt que dans les notes annexes des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Derek Hatoum.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 21 janvier 2020

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)						
Aux 30 novembre		Note	2019		2018	
Actif						
Actif courant						
Trésorerie et équivalents de trésorerie			51 660	\$	46 791	\$
Placements	3, 4		21 245		28 912	
Créances, charges payées d'avance et autres actifs	5, 28		45 502		52 910	
Instruments dérivés	7		4 787		–	
Impôts à recouvrer	25, 31		–		415	
			123 194		129 028	
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	5, 6		2 626		117 295	
Placements à long terme	5		136 664		105 377	
Contrats de gestion	10		689 759		689 759	
Contrats conclus avec des clients, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	10		195		675	
Goodwill	10		250 830		250 830	
Autres immobilisations incorporelles, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	10		766		863	
Commissions de vente reportées, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	3, 10		–		96 085	
Immobilisations corporelles et logiciels, déduction faite du cumul des amortissements	11		8 889		11 012	
Actifs d'impôt différé	14		5 122		1 646	
Impôts à recouvrer	25, 31		13 919		13 919	
Autres actifs			1 523		1 192	
			1 233 487		1 417 681	
Actifs détenus en vue de la vente	5, 6		146 812		–	
Total de l'actif			1 380 299	\$	1 417 681	\$

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)					
Aux 30 novembre		Note	2019		2018
Passif					
Passif courant					
Dettes d'exploitation et charges à payer	12, 23	80 651	\$	73 317	\$
Provision pour Avantage Éléments	15	652		948	
Passifs d'impôt sur le résultat	25, 31	6 154		–	
			87 457	74 265	
Dettes à long terme	13	207 283		188 605	
Passifs d'impôt différé	14	151 038		173 371	
Provision pour Avantage Éléments	15	798		721	
Autres passifs à long terme	23	8 947		8 296	
Total du passif			455 523	445 258	
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société					
Capital-actions	16	474 178		474 319	
Surplus d'apport	23	40 781		41 277	
Résultats non distribués	3, 8, 9	398 559		447 060	
Cumul des autres éléments du résultat global	17	11 258		9 767	
Total des capitaux propres			924 776	972 423	
Total du passif et des capitaux propres			1 380 299	\$ 1 417 681	\$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,

Kevin G. McCreadie

Kevin McCreadie, CFA, MBA
Administrateur

Douglas L. Derry

Douglas L. Derry, FCPA, FCA
Administrateur

États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)					
Exercices clos les 30 novembre		Note	2019		2018
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	3, 18		386 109	\$	411 822
Frais de souscription reportés			7 157		6 535
Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises	5		24 935		25 092
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5, 19		18 486		6 754
			436 687		450 203
Charges					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	3, 20		189 270		208 109
Provision pour restructuration	22		14 361		5 225
Commissions de suivi			120 708		126 990
Frais de conseils en placement			2 353		3 442
Commissions de vente reportées	3		41 761		–
Amortissement et décomptabilisation des commissions de vente reportées	3, 10		–		34 921
Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients	10		480		845
Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles	10		97		222
Amortissement des immobilisations corporelles et des logiciels	11		3 663		3 616
Charges d'intérêts	24		6 777		4 332
			379 470		387 702
Résultat avant impôt			57 217		62 501
Charge (produit) d'impôt sur le résultat					
Exigible	25		9 562		(13 513)
Différé	3, 25		(203)		3 021
			9 359		(10 492)
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt			47 858		72 993
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt			8	–	360
Résultat net de l'exercice			47 858	\$	73 353
Composition du résultat net					
Actionnaires de la Société			47 858	\$	74 284
Participation ne donnant pas le contrôle	9		–		(931)
			47 858	\$	73 353
Résultat par action de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat de base par action					
Activités poursuivies	26		0,61	\$	0,94
Activités abandonnées	26		–		–
			0,61	\$	0,94
Résultat dilué par action					
Activités poursuivies	26		0,60	\$	0,92
Activités abandonnées	26		–		–
			0,60	\$	0,92

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)				
Exercices clos les 30 novembre		Note	2019	2018
Résultat net de l'exercice			47 858 \$	73 353 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Montant cumulé des écarts de conversion				
Autres éléments du résultat global découlant des actifs détenus en vue de la vente			8 350	–
Écarts de conversion liés à l'investissement net dans des établissements étrangers			(5 860)	(2 804)
			2 490	(2 804)
Profits latents sur les placements, montant net			63	495
Profits latents			63	495
Pertes latentes sur les instruments dérivés, montant net				
Pertes latentes			7 (1 062)	–
			(1 062)	–
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
			1 491 \$	(2 309) \$
Résultat global			49 349 \$	71 044 \$
Composition du résultat global				
Actionnaires de la Société			49 349 \$	71 975 \$
Participation ne donnant pas le contrôle			–	(931)
Résultat global, montant net			49 349 \$	71 044 \$

Les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») seront reclassés dans les états consolidés du résultat net dans les exercices futurs, sauf les titres de participation qui sont classés à la juste valeur par le biais des AERG. (Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} décembre 2017	478 883	\$ 40 453	\$ 405 345	\$ 12 076	\$ 936 757	\$ (2 538)	\$ 934 219
Résultat net de l'exercice	–	–	74 284	–	74 284	(931)	73 353
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	–	–	–	(2 309)	(2 309)	–	(2 309)
Résultat global de l'exercice							
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	–	–	74 284	(2 309)	71 975	(931)	71 044
Options sur actions	306	–	–	–	306	–	306
Rachats à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	1 948	1 104	–	–	3 052	–	3 052
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	(6 045)	–	19	–	(6 026)		(6 026)
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	–	–	(25 691)	–	(25 691)	–	(25 691)
Achat d'actions propres	–	(280)	–	–	(280)	–	(280)
Remise d'actions propres	(4 663)	–	–	–	(4 663)	–	(4 663)
Augmentation de la participation dans une filiale (note 9)	3 890	–	–	–	3 890	–	3 890
	–	–	(6 897)	–	(6 897)	3 469	(3 428)
Solde au 30 novembre 2018	474 319	\$ 41 277	\$ 447 060	\$ 9 767	\$ 972 423	\$ –	\$ 972 423

États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 novembre 2018	474 319	\$ 41 277	\$ 447 060	\$ 9 767	\$ 972 423	\$ –	\$ 972 423
Modifications apportées aux méthodes comptables (note 3)							
IFRS 9	–	–	(321)	–	(321)	–	(321)
IFRS 15	–	–	(70 606)	–	(70 606)	–	(70 606)
Solde au 1^{er} décembre 2018	474 319	41 277	376 133	9 767	901 496	–	901 496
Résultat net de l'exercice	–	–	47 858	–	47 858	–	47 858
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	–	–	–	1 491	1 491	–	1 491
Résultat global de l'exercice							
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	–	–	47 858	1 491	49 349	–	49 349
Options sur actions	329	–	–	–	329	–	329
Rachats à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	757	582	–	–	1 339	–	1 339
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	(3 620)	–	111	–	(3 509)	–	(3 509)
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	–	–	(25 543)	–	(25 543)	–	(25 543)
Achat d'actions propres	–	–	–	–	–	–	–
Remise d'actions propres	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la participation dans une filiale (note 9)	–	–	–	–	–	–	–
	–	(1 078)	–	–	(1 078)	–	(1 078)
	2 393	–	–	–	2 393	–	2 393
Solde au 30 novembre 2019	474 178	\$ 40 781	\$ 398 559	\$ 11 258	\$ 924 776	\$ –	\$ 924 776

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2019		2018	
Activités d'exploitation					
Résultat net de l'exercice		47 858	\$	73 353	\$
Ajustements					
Résultat net des activités abandonnées	8	–		(360)	
Amortissement et décomptabilisation	3	4 240		39 604	
Charges d'intérêts		6 777		4 332	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	25	9 359		(10 492)	
Remboursement (versement) d'impôt		(2 233)		7 701	
Rémunération fondée sur des actions	23	6 041		4 839	
Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises	5	(18 037)		(25 092)	
Dividendes reçus des entreprises associées	5	2 798		9 926	
Versement de commissions de vente reportées	3, 10	–		(40 043)	
Ajustement de la juste valeur de placements à long terme	5	2 166		(626)	
Profit (perte) réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net		(1 238)		374	
Autres		(79)		190	
		57 652		63 706	
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation					
Créances et autres actifs courants		7 151		(5 625)	
Autres actifs		(330)		(1 192)	
Dettes d'exploitation et charges à payer		3 576		4 770	
Autres passifs		(574)		(3 994)	
		9 823		(6 041)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net					
		67 475		57 665	
Activités de financement					
Rachats à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	16	(3 509)		(6 026)	
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	16	757		1 948	
Achat d'actions propres	16	–		(4 663)	
Dividendes versés	27	(24 874)		(25 084)	
Émission de la dette à long terme	13	18 500		50 000	
Intérêts versés		(7 096)		(6 172)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net					
		(16 222)		10 003	
Activités d'investissement					
Augmentation de la participation dans d'autres placements	9	–		(3 325)	
Achat de placements à long terme	5	(60 114)		(33 784)	
Achat d'une participation dans une entreprise associée	5	(14 766)		–	
Remboursement de capital de placements à long terme	5	26 661		4 395	
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	11	(1 540)		(3 487)	
Achat d'instruments dérivés	7	(5 849)		–	
Achat de placements à court terme	4	(12 347)		(18 933)	
Produit tiré de la vente de placements à court terme	4	21 571		8 415	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net					
		(46 384)		(46 719)	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		4 869		20 949	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice					
		46 791		25 842	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice					
		51 660	\$	46 791	\$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : Tour Banque Toronto-Dominion, 66, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario).

AGF est une société de gestion du patrimoine intégrée d'envergure mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse (« FNB ») fondés sur des facteurs, des institutions et des sociétés, ainsi que des particuliers bien nantis. La Société gère et distribue des fonds communs de placement et des FNB au Canada sous les noms de marque AGF, Éléments et AGFiQ (collectivement les « Placements AGF »). AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC ») est une filiale en propriété exclusive de la Société et fournit des services d'administration aux fonds communs de placement AGF. La plateforme d'alternatifs privés d'AGF comprend des coentreprises, soit InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF ») et Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »).

Le 21 janvier 2020, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Certains montants comparatifs ont été retraités selon la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

3.2 Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

AGF a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées ci-après le 1^{er} décembre 2018. Les modifications adoptées sont conformes aux dispositions transitoires de chaque norme nouvelle ou modifiée.

IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

AGF a adopté IFRS 9 qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 précise le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers et prévoit de nouvelles règles quant à la comptabilité de couverture. En outre, l'IASB a prévu un nouveau modèle de dépréciation qui repose sur les pertes de crédit attendues et qui s'appliquera à tous les instruments financiers, ce qui exigera une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues.

NOTES ANNEXES

En vertu d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), à la juste valeur par le biais des AERG (« JVPBAERG ») ou au coût amorti; et les passifs financiers sont classés à la JVPBRN ou au coût amorti. En ce qui concerne les passifs financiers désignés comme étant à la JVPBRN, IFRS 9 exige la présentation de l'incidence des modifications du risque de crédit du passif dans les AERG au lieu du résultat net.

L'application d'IFRS 9 le 1^{er} décembre 2018 a occasionné les changements de classement ci-après :

- Certains titres de participation, se chiffrant à 0,5 M\$, anciennement classés dans les actifs disponibles à la vente ont été désignés comme étant à la JVPBAERG.
- Le dépôt à terme de 4,2 M\$ anciennement classé dans les actifs disponibles à la vente a été reclassé à la JVPBRN.

Le classement de tous les autres actifs et passifs est conforme au classement antérieur selon IAS 39. Les modifications au classement n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés d'AGF. L'application du modèle de dépréciation qui repose sur les pertes de crédit attendues n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés d'AGF.

AGF a décidé de ne pas retraiter l'information comparative, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9. En vertu de cette approche, le 1^{er} décembre 2018, AGF a comptabilisé une réduction des résultats non distribués de 0,3 M\$ en lien avec l'adoption d'IFRS 9 par Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), ce qui a fait augmenter la provision pour les pertes de crédit attendues. L'information comparative de l'exercice antérieur est comptabilisée conformément aux méthodes comptables antérieures d'AGF.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers à la JVPBRN sont constatés à titre de charges lors de la comptabilisation initiale. Pour tous les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable initiale dans les états consolidés de la situation financière.

Les nouvelles méthodes comptables en vertu d'IFRS 9 se résument comme suit :

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

i. Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irrévocable à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements.

ii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont portés à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits » à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains des titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVPBAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation et inclus dans le poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

iii. Coût amorti

Les instruments financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation. Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

AGF a adopté IFRS 15, qui remplace des directives antérieures, dont IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, et qui porte sur la constatation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Selon la nouvelle norme, les produits sont comptabilisés pour le montant prévu de la contrepartie quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis.

NOTES ANNEXES

IFRS 15 présente les divers critères d’admissibilité à la capitalisation des coûts associés aux contrats. Les coûts associés à l’obtention d’un contrat doivent être capitalisés, tandis que ceux associés à la réalisation d’un contrat doivent être passés en charges. AGF doit déterminer qui est son client, le fonds d’investissement ou l’investisseur particulier, car cela influe sur la comptabilisation des coûts, à savoir s’ils doivent être capitalisés ou passés en charges.

AGF a déterminé que le fonds d’investissement est son client, car AGF perçoit des honoraires directement du fonds plutôt que de l’investisseur particulier. Par conséquent, les commissions provenant des frais reportés (« FR ») versées aux courtiers ou aux maisons de courtage sur les titres de fonds communs de placement ne sont pas admissibles à titre de coûts marginaux d’obtention de ses contrats de fonds et doivent être passées en charges conformément à IFRS 15. Antérieurement, les commissions versées à la vente de fonds communs de placement comportant des FR étaient capitalisées et amorties sur la période de rachat.

IFRS 15 précise que la contrepartie payée aux clients est comptabilisée comme un élément du prix de transaction sauf s’il s’agit d’un paiement pour un bien ou service distinct. AGF a déterminé que des renonciations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds entrent dans le champ d’application d’IFRS 15 et doivent être comptabilisés comme un élément du prix de transaction. Depuis le 1^{er} décembre 2018, ces paiements sont comptabilisés en réduction des « Frais de gestion, frais de conseils et frais d’administration ». Antérieurement, ces paiements étaient comptabilisés au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d’administration ».

AGF a décidé de ne pas retraiter l’information financière comparative relativement à l’incidence de l’application d’IFRS 15, conformément aux dispositions transitoires d’IFRS 15. En vertu de cette approche, depuis le 1^{er} décembre 2018, AGF a comptabilisé des ajustements transitoires, dont une réduction des résultats non distribués de 70,6 M\$ en lien avec la décomptabilisation de commissions de vente reportées constatées antérieurement et le passif d’impôt différé connexe. L’information comparative de l’exercice précédent est présentée conformément aux méthodes comptables utilisées antérieurement par AGF.

AGF a déterminé que l’application d’IFRS 15 n’a pas eu d’autre incidence significative.

Les nouvelles méthodes comptables en vertu d’IFRS 15 se résument comme suit :

Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la probabilité qu’AGF profite de l’avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont multipliés par un taux convenu avec le client. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d’engagement une fois le service fourni. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renonciations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les frais d’administration sont fondés sur les frais d’administration fixes de l’agent des transferts et sur la valeur liquidative des fonds gérés. Les frais d’administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d’engagement une fois le service fourni. Avant le 1^{er} octobre 2018, les frais d’administration étaient directement liés au nombre de comptes clients inscrits et d’opérations conclues.

Commissions

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d’experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, qui ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et pour lesquels AGF reçoit une rémunération directement du client, sont capitalisés et amortis sur leur durée d’utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions, y compris les commissions de vente payées aux courtiers ou aux maisons de courtage à l’égard de titres de fonds communs de placement comportant des FR, sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d’engagement.

Incidence de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15

Les modifications aux résultats non distribués découlant de l’application d’IFRS 9 et d’IFRS 15 le 1^{er} décembre 2018 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués	
Solde au 30 novembre 2018, avant l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15	447 060	\$
Décomptabilisation des commissions de vente reportées, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	(96 085)	
Diminution du passif d'impôt différé	25 479	
Diminution du placement dans S&WHL	(321)	
Total des ajustements transitoires	(70 927)	
Solde au 1 ^{er} décembre 2018, après l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15	376 133	\$

Le tableau suivant présente l’incidence d’IFRS 15 sur les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018. L’adoption d’IFRS 9 n’a eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net. Les nouvelles normes comptables n’ont eu aucune incidence sur les avantages économiques d’AGF. L’application d’IFRS 15 a occasionné une modification au calendrier de comptabilisation des commissions, mais n’a eu aucune incidence sur les flux de trésorerie d’AGF.

Exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	30 nov. 2019		30 novembre 2018			
	IFRS 15		IAS 18	Ajustements	IFRS 15	
Total des produits¹	436 687	\$	450 203	\$	(12 210)	\$ 437 993
Charges						
Frais de vente, frais généraux et frais d’administration¹	189 270		208 109		(12 210)	195 899
Provision pour restructuration	14 361		5 225		–	5 225
Commissions de suivi	120 708		126 990		–	126 990
Frais de conseils en placement	2 353		3 442		–	3 442
Commissions de vente reportées	41 761		–		40 043	40 043
Amortissement et décomptabilisation	4 240		39 604		(34 921)	4 683
Charges d’intérêts	6 777		4 332		–	4 332
Total des charges	379 470		387 702		(7 088)	380 614
Résultat avant impôt	57 217		62 501		(5 122)	57 379
Charge (produit) d’impôt sur le résultat	9 359		(10 492)		(1 357)	(11 849)
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l’impôt	47 858		72 993		(3 765)	69 228
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l’impôt	–		360		–	360
Résultat net de l’exercice	47 858	\$	73 353	\$	(3 765)	\$ 69 588
Composition du résultat net						
Actionnaires de la Société	47 858	\$	74 284	\$	(3 765)	\$ 70 519
Participation ne donnant pas le contrôle	–		(931)		–	(931)
	47 858	\$	73 353	\$	(3 765)	\$ 69 588
Composition du résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société						
Résultat de base par action						
Activités poursuivies	0,61	\$	0,94	\$	(0,05)	\$ 0,89
Activités abandonnées	–		–		–	–
	0,61	\$	0,94	\$	(0,05)	\$ 0,89
Résultat dilué par action						
Activités poursuivies	0,60	\$	0,92	\$	(0,05)	\$ 0,87
Activités abandonnées	–		–		–	–
	0,60	\$	0,92	\$	(0,05)	\$ 0,87

¹ Ajustement connexe aux renonciations de frais et aux remboursements aux fonds.

NOTES ANNEXES

L'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 n'a occasionné aucune modification aux états consolidés du résultat global ou aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 »)

L'IASB a publié des modifications à IFRS 2. Ces modifications décrivent les incidences des conditions d'acquisition sur l'évaluation d'un paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie, sur le classement d'un paiement fondé sur des actions comportant des modalités de règlement net aux fins de l'obligation de retenue d'impôt, et sur la comptabilisation quand une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions donne lieu à un changement au classement de la transaction dont le règlement en trésorerie devient un règlement en instruments de capitaux propres. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

3.3 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. AGF est exposée aux rendements variables des filiales et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influencer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale est évaluée selon la juste valeur des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation. Pour les filiales qu'AGF ne possède pas pleinement, la part des actionnaires n'exerçant pas le contrôle est présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Participation ne donnant pas le contrôle » dans les capitaux propres, et le résultat connexe est présenté dans un poste distinct des états consolidés du résultat net.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel. Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la fiducie en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.13 et 23.

Au 30 novembre 2019, les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF sont les suivantes :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements alternatifs	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF Asset Management Asia Ltd.	Gestion de placements	Singapour	100 %
AGF CustomerFirst Inc.	Agent des transferts	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
AGF Securities (Canada) Limited	Maison de courtage	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Fiducie pour les avantages du personnel	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Gestion de placements	Canada	100 %

b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les profits latents sur les opérations entre AGF et ses entreprises associées et ses coentreprises sont éliminés en fonction de la participation d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si l'opération présente une preuve de dépréciation des actifs transférés. Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante et AGF a choisi de désigner ses participations dans ces fonds à la JVPBRN. Ces fonds exercent des transactions au Canada et aux États-Unis, et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises. Au 30 novembre 2019, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 16,4 M\$ (23,9 M\$ en 2018), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des produits de 1,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 (charges de 0,3 M\$ en 2018). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 4.

NOTES ANNEXES

Les entreprises associées et les coentreprises d’AGF au 30 novembre 2019 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
S&WHL	Entreprise associée	Gestion d'actifs, fiscalité, comptabilité, consultation financière	Royaume-Uni	35,0 %
InstarAGF	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et infrastructures	Canada	50,1 %
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et infrastructures	Canada	37,0 %
SAFM LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et infrastructures	Canada	37,0 %

AGF évalue à la clôture de chaque période s’il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d’AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d’utilité) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le 19 septembre 2019, AGF a confirmé la fusion de S&WHL et de Tilney Group (« Tilney »). Depuis le 19 septembre 2019, le placement à long terme dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n’est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de détails sur la fusion, se reporter à la note 6.

c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la JVPBRN, conformément aux méthodes comptables d’AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu’elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d’AGF, se reporter à la note 5.

Les placements à long terme d’AGF au 30 novembre 2019 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I (« EIF »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II (« EIF II »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	5,3 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	25,1 %
SAF Jackson LP (« SAF Jackson »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	15,5 %

3.4 Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l’entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l’exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

c) Groupe d'entreprises

Les états financiers d’entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de La Société de Gestion AGF Limitée (activités à l’étranger) sont convertis en dollars canadiens comme suit : actifs et passifs – au cours de clôture à la date des états consolidés de la situation financière, et produits et charges – au taux moyen de la période (qui est considéré comme une estimation raisonnable des taux réels). Les écarts qui en découlent sont portés aux AERG.

3.5 Actif géré

AGF, par l’entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement et d’autres actifs de placement détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds et ces placements ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d’entre eux sont détenus par des fonds d’investissement qui répondent à la définition d’entité structurée en vertu des IFRS. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d’administration à ces fonds d’investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l’actif géré, qui s’élevait à 38,8 G\$ au 30 novembre 2019 (37,7 G\$ en 2018).

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

3.7 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d’instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L’instrument dérivé doit être très efficace pour contrebalancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu’un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l’objectif de gestion des risques et la stratégie de l’entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l’instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s’attend plus à ce qu’une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

3.8 Immobilisations incorporelles

a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l’excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d’AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d’acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que les contrats de gestion ont une durée d’utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n’a pas de durée définie. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d’un regroupement d’entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s’il y a lieu.

NOTES ANNEXES

b) Contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles

Les contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d’acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s’il y a lieu. L’amortissement des contrats conclus avec des clients et de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs. Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles non amortis pour lesquels il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputés en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients ».

3.9 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s’il y a lieu. L'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d’utilité de deux à sept ans
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

3.10 Dépréciation d’actifs non financiers

Les actifs à durée d’utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l’amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

3.11 Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu’il est probable que la sortie d’un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période.

En novembre 2005, la Société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Quatre de ces portefeuilles offrent l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque épargnant dans ce portefeuille reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans visée.

AGF inscrit une provision jusqu'à concurrence de 30 points de base par année pour l’actif géré de chaque épargnant et estime les montants qui seront ultimement remboursés à l'épargnant, ajustés en fonction des rachats, jusqu'à la fin de la période d'évaluation de trois ans de chaque placement effectué par l'épargnant. Si le rendement d'un épargnant égale ou dépasse le rendement de l'indice de référence correspondant, les montants comptabilisés antérieurement à titre de provision sont repris et comptabilisés en résultat net.

Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus le programme Avantage Éléments (le « programme »). Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 demeurent admissibles au programme. Les parts achetées le 22 juin 2009 ou par la suite ne sont pas admissibles au programme. Les distributions d'Avantage Éléments qui sont réinvesties continuent d’être admissibles au programme.

3.12 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

3.13 Avantages du personnel

a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises avec un prix d'exercice qui ne peut être inférieur au cours des actions de catégorie B sans droit de vote en vigueur immédiatement avant la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

NOTES ANNEXES

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») ou des unités d'actions liées au rendement (« UALR ») composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF offre un régime de primes aux partenaires (« RPP ») aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains employés peuvent être désignés pour y participer. Le RPP se compose de points qui sont répartis entre les participants. La valeur de chaque point est déterminée par un taux de financement qui repose sur un pourcentage donné du résultat avant intérêts et impôts (« RAIL ») cible qui définit la caisse de financement pour l'exercice. À la clôture de chaque exercice, la caisse de financement est ajustée à la hausse ou à la baisse selon le RAIL d'AGF. La valeur en dollars ajustée est ensuite acquittée sous forme d'UAPR ou d'options sur actions. Les options sur actions sont attribuées en vertu du régime d'options sur actions d'AGF, qui est décrit ci-dessus. Les UAPR sont attribuées en vertu du RPP. Au cours du premier exercice du RPP, les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges selon la caisse de financement cible par répartition graduelle sur une période d'acquisition de quatre ans. À l'acquisition des UAPR ou des options sur actions, le solde des charges est constaté en vertu d'un modèle d'évaluation des UAPR ou des options sur actions.

AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent au régime reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

Les charges de rémunération et le passif connexe des UALR sont répartis de façon égale sur la période d'acquisition compte tenu de la probabilité de satisfaire le critère de rendement, de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. Ces UALR sont acquises trois ans après la date d'attribution à condition que certains critères de rendement soient atteints par les employés. AGF rachètera la totalité des UALR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque UALR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les UAD attribuées à certains employés sont acquises sur un à dix ans à compter de la date d'attribution. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera, à sa discrétion, la totalité de ses UAD moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

b) Indemnités de cessation d'emploi

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

c) Autres régimes

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« RUDPV ») à certains employés de Doherty. AGF offre un régime d'incitatifs à long terme à certains employés de Cypress. Les régimes visent à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de ces deux filiales en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty et de Cypress. Les régimes permettent d'attribuer des droits de plus-value à certains employés; le montant dépend des variations de la valeur de Doherty et de Cypress en fonction de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAILA ») de Doherty et des produits nets de Cypress. Les obligations en lien avec les régimes sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

3.14 Capital-actions

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

3.15 Dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

3.16 Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

3.17 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

NOTES ANNEXES

a) Dépréciation d’actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d’inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d’actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d’actifs non financiers, se reporter à la note 10.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions, d'UAPR ou d'UALR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 23. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d’impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 31.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

3.18 Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2019 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui remplace les directives précédentes, dont IAS 17 *Contrats de location* et ses interprétations. En vertu de cette norme, le preneur doit comptabiliser l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'obligation locative de tous les contrats de location admissibles, éliminant effectivement, du point de vue du preneur, la notion de contrat de location simple. Le preneur comptabilise une charge d'amortissement pour tout actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêt relativement à toute obligation locative. IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. La norme permet une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée qui comprend plusieurs mesures de simplification.

AGF a adopté la nouvelle norme le 1^{er} décembre 2019 selon une application rétrospective modifiée. En vertu de cette approche, AGF comptabilisera l'incidence cumulative de l'application initiale au poste « Résultats non distribués » et les montants comparatifs ne seront pas retraités.

AGF comptabilisera une obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers restants selon le taux d'emprunt marginal d'AGF au 1^{er} décembre 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location sera évalué à sa valeur comptable à la date de transition, comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location, mais actualisé selon le taux d'emprunt marginal d'AGF au 1^{er} décembre 2019. Tout autre actif au titre du droit d'utilisation sera évalué au montant de l'obligation locative à la date de la première application.

AGF compte se prévaloir des mesures de simplification suivantes :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille d'actifs présentant des caractéristiques similaires;
- utiliser des connaissances acquises *a posteriori* dans les domaines où la norme exigerait par ailleurs que le preneur reconstitue les jugements et estimations historiques;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application;
- ne pas comptabiliser les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins qui ne sont pas assortis d'options d'achat;
- ne pas comptabiliser les contrats de location de faible valeur.

AGF comptabilisera un actif au titre du droit d'utilisation à la date de transition de 15,8 M\$, et des obligations locatives correspondantes de 19,9 M\$, entraînant une augmentation de 1,0 M\$ des actifs d'impôt différé et une diminution nette de 3,1 M\$ du solde d'ouverture des résultats non distribués.

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués	
Solde au 30 novembre 2019, avant l'application d'IFRS 16	398 559	\$
Obligations locatives, déduction faite de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation	(4 112)	
Augmentation des actifs d'impôt différé	989	
Total des ajustements	(3 123)	
Solde au 1 ^{er} décembre 2019, après l'application d'IFRS 16	395 436	\$

NOTES ANNEXES

Les flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation augmenteront et les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront, car les paiements de loyers passeront des activités d'exploitation aux activités de financement à titre de remboursement de la principale partie des obligations locatives. Le total des flux de trésorerie demeurera inchangé.

Le tableau suivant présente l’incidence estimée sur les états consolidés du résultat net pour l’exercice clos le 30 novembre 2019, s’il y avait eu application d'IFRS 16. AGF ne s’attend pas à une incidence significative sur le résultat net à la suite de l'adoption d’IFRS 16.

Exercice clos le (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	30 nov. 2019 IAS 17	30 novembre 2018			
		Ajustements	IFRS 16		
Total des produits	436 687	\$	–	\$	436 687
Charges					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	189 270		(4 665)		184 605
Provision pour restructuration	14 361		–		14 361
Commissions de suivi	120 708		–		120 708
Frais de conseils en placement	2 353		–		2 353
Commissions de vente reportées	41 761		–		41 761
Amortissement et décomptabilisation	4 240		3 347		7 587
Charges d'intérêts	6 777		670		7 447
Total des charges	379 470		(648)		378 822
Résultat avant impôt	57 217		648		57 865
Charge d'impôt sur le résultat	9 359		135		9 494
Résultat net de l'exercice	47 858	\$	513	\$	48 371
Composition du résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat de base par action	0,61	\$	–	\$	0,61
Résultat dilué par action	0,60	\$	–	\$	0,60

Interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, qui apporte des éclaircissements sur la façon d’appliquer les exigences d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* en matière de comptabilisation et d’évaluation en cas d’incertitude relative aux traitements fiscaux, y compris si une entité doit considérer séparément les traitements fiscaux incertains; les hypothèses qu’une entité pose relativement aux contrôles des traitements fiscaux par les administrations fiscales; la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition; et la façon dont une entité tient compte d'un changement dans les faits et les circonstances. L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Note 4 : Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019		2018	
Aux 30 novembre				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Fonds communs de placement AGF et autres	16 356	\$	23 912	\$
Dépôts à terme	4 045		s.o.	
	20 401		23 912	
Juste valeur par le biais des AERG				
Titres de participation	536		s.o.	
Coût amorti (auparavant prêts et créances)				
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	308		308	
Placements disponibles à la vente				
Titres de participation et dépôts à terme	s.o.		4 692	
	21 245	\$	28 912	\$

Pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018, AGF n’a constaté aucune perte de valeur.

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019		2018	
Exercices clos les 30 novembre				
Solde à l’ouverture de l’exercice	28 912	\$	18 551	\$
Ajouts	12 347		18 933	
Cessions	(21 571)		(8 415)	
Profits (pertes) réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	1 253		(288)	
Réinvestissement de dividendes et intérêts	245		74	
Profits latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	59		s.o.	
Profits latents et réalisés de placements classés disponibles à la vente, montant net	s.o.		57	
Solde à la clôture de l’exercice	21 245	\$	28 912	\$

Note 5 : Participations dans des entreprises associées, coentreprises et placements à long terme

a) Participation dans des entreprises associées

AGF détient une participation de 35,0 % dans S&WHL comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu’au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement à long terme dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n’est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de détails, se reporter à la note 6. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a acheté 1 175 105 actions supplémentaires de S&WHL pour une contrepartie en trésorerie de 14,8 M\$ (9,0 M£).

NOTES ANNEXES

La continuité de la participation dans S&WHL pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens) Exercices clos les 30 novembre	2019		2018	
Solde à l'ouverture de l'exercice	114 970	\$	102 651	\$
Ajustements transitoires connexes à IFRS 9	(321)		–	
Solde à l'ouverture de l'exercice, ajustement selon IFRS 9	114 649	\$	102 651	
Quote-part du résultat¹	17 737		24 758	
Écarts de conversion	2 449		(2 959)	
Dividendes reçus	(2 799)		(9 926)	
Part des AERG	10		446	
Achat d'actions supplémentaires	14 766		–	
Solde à la clôture de l'exercice	146 812	\$	114 970	\$

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend un montant de 1,5 M\$ relativement à l'inversion d'une charge non récurrente afférente à une taxe.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a constaté une quote-part du résultat d'entreprises associées de 24,6 M\$, soit 17,7 M\$ sous forme de résultat de satellites et 6,9 M\$ sous forme de dividendes reçus après le classement du placement à long terme en tant qu'« actif détenu en vue de la vente ». Au moment de ce classement, les dividendes reçus sont constatés à titre de produits et ne réduisent pas la valeur comptable du placement.

Les renseignements financiers bruts de S&WHL se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens) Aux 31 octobre¹	2019		2018	
États de la situation financière				
Actif courant	2 739 249	\$	2 538 962	\$
Actif non courant	301 831		228 519	
Passif courant	2 446 754		2 284 327	
Passif non courant	34 424		1 860	

¹ Renseignements au 30 novembre non disponibles.

(en milliers de dollars canadiens) Exercices clos les 30 novembre	2019		2018	
États du résultat global				
Produits	497 344	\$	471 126	\$
Charges	432 649		401 788	
Résultat net après impôts	64 694		69 338	

b) Participation dans des coentreprises

AGF comptabilise ses participations dans SAF GP, SAFM LP et InstarAGF, une coentreprise qu'AGF a lancée avec Instar Group Inc. (« Instar »), selon la méthode de mise en équivalence. La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens) Exercices clos les 30 novembre	2019		2018	
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 325	\$	1 991	\$
Quote-part du résultat	301		334	
Solde à la clôture de l'exercice	2 626	\$	2 325	\$

Vu sa participation dans des coentreprises, AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement. Ces montants sont comptabilisés par AGF et ses coentreprises quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible.

AGF détient une participation de 37,0 % dans SAFM LP. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a constaté un bénéfice de 0,3 M\$ (0,3 M\$ en 2018) relativement à SAFM LP.

AGF a comptabilisé des pertes à l'égard de sa participation dans InstarAGF seulement jusqu'à concurrence de son placement initial dont la valeur comptable est de néant, car elle n'est pas obligée contractuellement de financer les pertes. Au 30 novembre 2019, AGF a accumulé des pertes latentes de 0,1 M\$ (1,1 M\$ en 2018) connexes à sa participation dans InstarAGF. En outre, AGF s'est engagée à avancer jusqu'à 5,0 M\$ à InstarAGF au besoin sous la forme d'une facilité de prêt au fonds de roulement. La facilité de prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en priorité. Au 30 novembre 2019, AGF a comptabilisé une créance de 4,5 M\$ (4,6 M\$ en 2018) dans les états consolidés de la situation financière au poste « Créances, charges payées d'avance et autres actifs ».

Au 30 novembre 2019, AGF a comptabilisé une créance de 0,6 M\$ (0,7 M\$ en 2018) relativement à Instar sous forme de billet à ordre, qui porte intérêt au taux préférentiel. Ce montant a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Créances, charges payées d'avance et autres actifs ».

c) Participation dans des placements à long terme

Les ajustements de la juste valeur et les distributions de revenus en lien avec les placements à long terme d'AGF dans des alternatifs privés sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens) Exercices clos les 30 novembre	2019		2018	
Solde à l'ouverture de l'exercice	105 377	\$	75 362	\$
Achat de placements à long terme	60 114		33 784	
Remboursement de capital	(26 661)		(4 395)	
Ajustement de la juste valeur¹	(2 166)		626	
Solde à la clôture de l'exercice	136 664	\$	105 377	\$

¹ L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

Au 30 novembre 2019, AGF avait investi 138,5 M\$ (105,0 M\$ au 30 novembre 2018) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,3 M\$ (34,5 M\$ au 30 novembre 2018) de capital restaient à être investis. AGF peut temporairement fournir des capitaux pour détenir des placements avant la formation d'un fonds. Après la fermeture de l'appel de financement d'un fonds auprès d'investisseurs extérieurs, AGF recevra un remboursement de capital dépassant sa quote-part dans le fonds.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a constaté 15,2 M\$ (5,7 M\$ en 2018) à titre d'ajustements de la juste valeur et de distributions en lien avec ses placements à long terme.

Au 30 novembre 2019, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF en lien avec la plateforme d'alternatifs privés s'est chiffrée à 136,7 M\$ (105,1 M\$ en 2018).

Note 6 : Actifs détenus en vue de la vente

Le 19 septembre 2019, AGF a confirmé la fusion de S&WHL et de Tilney. Le placement dans S&WHL a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement à long terme dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n'est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur des actifs détenus en vue de la vente correspond au moins élevé des montants suivants : la valeur comptable ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dividendes reçus quand S&WHL est classée à titre d'actif détenu en vue de la vente sont portés aux produits et la réévaluation du change sur la valeur comptable de S&WHL est constatée dans les AERG. Au 30 novembre 2019, la valeur comptable du placement dans S&WHL s'élevait à 146,8 M\$ (115,0 M\$ en 2018).

Selon les termes de l'entente, AGF estime que la transaction se traduira par un produit en trésorerie et en actions totalisant approximativement 193,2 M£ (environ 331,8 M\$CAN¹), abstraction faite des charges non récurrentes et sous réserve d'ajustements lors de la clôture. Avant la clôture de la transaction, AGF devrait recevoir une distribution en trésorerie spéciale estimée à 19,8 M£ (environ 34,0 M\$CAN¹). À la clôture de la transaction, AGF recevra un produit en trésorerie de 147,4 M£ (environ 253,1 \$MCAN¹) et conservera une participation d'environ 2,3 % dans la nouvelle entité issue de la fusion. La transaction doit être approuvée par des organismes de réglementation. Le 20 janvier 2020, AGF a annoncé que la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a informé Tilney qu'elle n'a pas approuvé la structure de transaction proposée relativement à la fusion de S&WHL et de Tilney. Des discussions avec la FCA sont en cours afin de déterminer les étapes à suivre. La conclusion de la transaction, qui reste assujettie à l'approbation d'organismes de réglementation, pourrait être reportée.

Note 7 : Instruments dérivés

Afin de réduire le risque de change d'AGF quant à la valeur de la vente de S&WHL, depuis l'annonce jusqu'à la clôture de la transaction, AGF a acheté une option de vente qui donne le droit à AGF, mais non l'obligation, de vendre un montant de 167,1 M£ à un prix d'exercice de 1,6130. L'option de vente, qui expire le 31 mars 2020, protège la contrepartie en trésorerie d'AGF, dans le cas où la livre sterling baisserait en deçà de 1,6130.

L'option de vente sur devises représente un instrument de couverture de flux de trésorerie. AGF a payé une prime de 5,8 M\$ pour l'option de vente qui est comptabilisée dans les actifs courants et sera portée en déduction du profit réalisé sur S&WHL à la clôture de la vente. Si la vente de S&WHL n'a pas lieu, la prime sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur de l'option sont constatées dans les AERG et toute partie inefficace de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. Les profits ou pertes cumulés des AERG seront reclassés dans les états consolidés du résultat net pour la même période que celle où la contrepartie est reçue ou à l'échéance de l'option de vente. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a comptabilisé une perte latente de 1,1 M\$ au titre des ajustements de la juste valeur de l'option de vente, et cette perte a été constatée dans les AERG.

Note 8 : Activités abandonnées

Le 1^{er} août 2012, AGF a conclu la vente de la totalité des actions de Fiducie AGF. Dans le cadre de l'entente, AGF a indemnisé l'acheteur de Fiducie AGF à l'égard de l'encours de prêts non exigibles ou engagés à la date de clôture qui peuvent être repris trimestriellement par AGF, sous réserve de certaines modalités. L'option de vente a expiré le 31 octobre 2017. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a repris une provision, ce qui a donné lieu à un bénéfice net des activités abandonnées de 0,4 M\$. Au 30 novembre 2018, le montant définitif de la provision était de néant, car aucune autre obligation n'est exigible à l'égard de cette option de vente.

Note 9 : Acquisition d'AGF Investments LLC (auparavant FFCM LLC)

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a augmenté sa participation dans AGF Investments LLC, qui passe de 51 % à 100 %, pour une contrepartie en trésorerie de 3,3 M\$. Le paiement a été comptabilisé en réduction de la participation ne donnant pas le contrôle ainsi qu'au poste « Résultats non distribués », car il s'agit d'une opération entre des actionnaires.

¹ Les montants exprimés en dollars canadiens tiennent compte d'un taux de change présumé de 1,7172 au 30 novembre 2019.

Note 10 : Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Contrats de gestion	Contrats conclus avec des clients	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Commissions de vente reportées	Total
Solde au 1^{er} décembre 2017						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759	\$ 32 035	\$ 250 830	\$ 21 730	\$ 230 280	\$ 1 224 634
Moins l'actif totalement amorti	–	(10 509)	–	–	(34 587)	(45 096)
	689 759	21 526	250 830	21 730	195 693	1 179 538
Cumul des amortissements	–	(30 515)	–	(20 645)	(139 317)	(190 477)
Moins l'actif totalement amorti	–	10 509	–	–	34 587	45 096
	–	(20 006)	–	(20 645)	(104 730)	(145 381)
Valeur comptable nette	689 759	\$ 1 520	\$ 250 830	\$ 1 085	\$ 90 963	\$ 1 034 157
Exercice clos le 30 novembre 2018						
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759	\$ 1 520	\$ 250 830	\$ 1 085	\$ 90 963	\$ 1 034 157
Ajouts	–	–	–	–	40 043	40 043
Décomptabilisation	–	(116)	–	(166)	(8 698)	(8 980)
Amortissement	–	(729)	–	(56)	(26 223)	(27 008)
Valeur comptable nette à la clôture	689 759	\$ 675	\$ 250 830	\$ 863	\$ 96 085	\$ 1 038 212
Solde au 30 novembre 2018						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759	\$ 21 410	\$ 250 830	\$ 21 564	\$ 227 038	\$ 1 210 601
Moins l'actif totalement amorti	–	(1 516)	–	(17 018)	(31 597)	(50 131)
	689 759	19 894	250 830	4 546	195 441	1 160 470
Cumul des amortissements	–	(20 735)	–	(20 701)	(130 953)	(172 389)
Moins l'actif totalement amorti	–	1 516	–	17 018	31 597	50 131
	–	(19 219)	–	(3 683)	(99 356)	(122 258)
Valeur comptable nette	689 759	\$ 675	\$ 250 830	\$ 863	\$ 96 085	\$ 1 038 212
Exercice clos le 30 novembre 2019						
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759	\$ 675	\$ 250 830	\$ 863	\$ 96 085	\$ 1 038 212
Ajouts	–	–	–	–	–	–
Ajustements transitoires connexes à IFRS 15 (note 3)	–	–	–	–	(96 085)	(96 085)
Décomptabilisation	–	–	–	–	–	–
Amortissement	–	(480)	–	(97)	–	(577)
Valeur comptable nette à la clôture	689 759	\$ 195	\$ 250 830	\$ 766	\$ –	\$ 941 550
Solde au 30 novembre 2019						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759	\$ 19 894	\$ 250 830	\$ 4 546	\$ –	\$ 965 029
Moins l'actif totalement amorti	–	(17 254)	–	–	–	(17 254)
	689 759	2 640	250 830	4 546	–	947 775
Cumul des amortissements	–	(19 699)	–	(3 780)	–	(23 479)
Moins l'actif totalement amorti	–	17 254	–	–	–	17 254
	–	(2 445)	–	(3 780)	–	(6 225)
Valeur comptable nette	689 759	\$ 195	\$ 250 830	\$ 766	\$ –	\$ 941 550

NOTES ANNEXES

Afin d’évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Gestion de placements – Détail	Gestion de placements – Comptes institutionnels	Cypress	Doherty	Total
Exercice clos le 30 novembre 2018					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313	\$ 76 762	\$ 12 548	\$ 4 207	\$ 250 830
Valeur comptable nette à la clôture	157 313	\$ 76 762	\$ 12 548	\$ 4 207	\$ 250 830
Exercice clos le 30 novembre 2019					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313	\$ 76 762	\$ 12 548	\$ 4 207	\$ 250 830
Valeur comptable nette à la clôture	157 313	\$ 76 762	\$ 12 548	\$ 4 207	\$ 250 830

Pendant l’exercice clos le 30 novembre 2019, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test annuel de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2019, la valeur comptable, déduction faite des passifs d’impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 788 832 \$ (863 809 \$ en 2018), dont 694 397 \$ (768 748 \$ en 2018) pour l’UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Aux 30 novembre 2019 et 2018, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la JVDCV.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d’actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d’actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la répartition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion.

Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 67 % des coûts totaux de l’UGT de détail et 66 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d’inclusion des synergies de 50 %, découlant de synergies d'environ 33 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress et de Doherty, car ces dernières exercent des activités auprès de clients privés.

À la suite du test de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2019. Les valeurs recouvrables déterminées en fonction des JVDCV sont classées à titre d'instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les valeurs recouvrables sont étayées par le ratio de l'actif géré selon des opérations récentes pour des actifs semblables dans la même industrie.

Les résultats de l’évaluation de l’UGT la plus importante d’AGF au 30 novembre 2019 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Gestion de placements – Détail
Valeur recouvrable – globale	995 742 \$
Valeur comptable	694 397
Excédent	301 345 \$
Actif géré	17 584 810 \$
Actif géré – ratio	5,70 %
JVDCV	
Taux d'actualisation	9,95 %
Taux de croissance final	3,50 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses au 30 novembre 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Gestion de placements – Détail
JVDCV	
Taux d'actualisation	9,45 %
Taux de croissance final	4,00 %
Taux d'inclusion des synergies	70,00 %
Valeur recouvrable – élevé	1 074 249 \$ – 1 129 293 \$
Taux d'actualisation	10,45 %
Taux de croissance final	3,00 %
Taux d'inclusion des synergies	30,00 %
Valeur recouvrable – bas	862 092 \$ – 928 323 \$

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

NOTES ANNEXES

Note 11 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars canadiens)	Mobilier et matériel		Améliorations locatives		Matériel informatique		Logiciels		Total	
Solde au 1^{er} décembre 2017										
Coût	9 091	\$	6 715	\$	10 518	\$	4 075	\$	30 399	\$
Moins l'actif totalement amorti	(101)		(24)		(4 593)		(557)		(5 275)	
	8 990		6 691		5 925		3 518		25 124	
Cumul des amortissements	(6 977)		(1 973)		(7 896)		(2 412)		(19 258)	
Moins l'actif totalement amorti	101		24		4 593		557		5 275	
	(6 876)		(1 949)		(3 303)		(1 855)		(13 983)	
Valeur comptable nette	2 114	\$	4 742	\$	2 622	\$	1 663	\$	11 141	\$
Exercice clos le 30 novembre 2018										
Valeur comptable nette à l'ouverture	2 114	\$	4 742	\$	2 622	\$	1 663	\$	11 141	\$
Ajouts	40		1 488		888		1 071		3 487	
Cumul des amortissements	(405)		(1 017)		(1 134)		(1 060)		(3 616)	
Valeur comptable nette à la clôture	1 749	\$	5 213	\$	2 376	\$	1 674	\$	11 012	\$
Solde au 30 novembre 2018										
Coût	9 030	\$	8 179	\$	6 813	\$	4 589	\$	28 611	\$
Moins l'actif totalement amorti	(1)		(71)		(1 478)		(1 430)		(2 980)	
	9 029		8 108		5 335		3 159		25 631	
Cumul des amortissements	(7 281)		(2 966)		(4 437)		(2 915)		(17 599)	
Moins l'actif totalement amorti	1		71		1 478		1 430		2 980	
	(7 280)		(2 895)		(2 959)		(1 485)		(14 619)	
Valeur comptable nette	1 749	\$	5 213	\$	2 376	\$	1 674	\$	11 012	\$
Exercice clos le 30 novembre 2019										
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 749	\$	5 213	\$	2 376	\$	1 674	\$	11 012	\$
Ajouts	14		100		372		1 054		1 540	
Cumul des amortissements	(338)		(1 140)		(1 122)		(1 063)		(3 663)	
Valeur comptable nette à la clôture	1 425	\$	4 173	\$	1 626	\$	1 665	\$	8 889	\$
Solde au 30 novembre 2019										
Coût	9 043	\$	8 208	\$	5 707	\$	4 213	\$	27 171	\$
Moins l'actif totalement amorti	(10)		–		(821)		(845)		(1 676)	
	9 033		8 208		4 886		3 368		25 495	
Cumul des amortissements	(7 618)		(4 035)		(4 081)		(2 548)		(18 282)	
Moins l'actif totalement amorti	10		–		821		845		1 676	
	(7 608)		(4 035)		(3 260)		(1 703)		(16 606)	
Valeur comptable nette	1 425	\$	4 173	\$	1 626	\$	1 665	\$	8 889	\$

Note 12 : Dettes d’exploitation et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)	2019		2018	
Exercices clos les 30 novembre				
Rémunération à payer	42 609	\$	34 872	\$
TVH à payer	10 131		10 928	
Autres	27 911		27 517	
Dettes d'exploitation et charges à payer	80 651	\$	73 317	\$

Note 13 : Dette à long terme

Le 19 août 2016, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc., AGF a modifié et mis à jour sa convention de prêt pour en prolonger la durée jusqu'en 2021. La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») procure un montant en capital global maximal de 320,0 M\$ (320,0 M\$ en 2018). En outre, la convention comprend un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, d'acceptations bancaires (« AB ») ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 29 novembre 2021, et aucun remboursement du capital n'est exigible d’ici cette date. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF avait emprunté 18,5 M\$ (50,0 M\$ en 2018). Au 30 novembre 2019, AGF avait prélevé 208,5 M\$ (190,0 M\$ en 2018) sur la facilité sous forme d'une AB à un mois à un taux d'intérêt effectif moyen de 3,7 % (3,7 % en 2018) par an et d'une lettre de crédit de 5,1 M\$ (5,1 M\$ en 2018). De ce montant de 208,5 M\$ (190,0 M\$ en 2018), 1,2 M\$ (1,4 M\$ en 2018) est attribuable aux frais de transaction et à la commission d’attente liés à la facilité. Au 30 novembre 2019, un montant de 116,4 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et la convention d'un crédit de sécurité.

Note 14 : Actifs et passifs d’impôt différé

a) L'analyse des actifs et des passifs d’impôt différé se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019		2018	
Aux 30 novembre				
Actifs d'impôt différé				
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	1 008	\$	981	\$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	4 114		665	
	5 122	\$	1 646	\$
Passifs d'impôt différé				
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	150 999	\$	175 898	\$
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	39		(2 527)	
	151 038		173 371	
Passifs d'impôt différé, montant net	145 916	\$	171 725	\$

NOTES ANNEXES

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens) Exercice clos le 30 novembre 2019	Solde à l'ouverture de l'exercice	Ajustements transitoires connexes à IFRS 15 (note 3)	Solde à l'ouverture de l'exercice, après les ajustements	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans le surplus d'apport	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé							
Charges déductibles dans des exercices futurs	4 830	\$ -	\$ 4 830	\$ 2 117	\$ 135	\$ -	\$ 7 082
Reports prospectifs de pertes	1 823	-	1 823	(126)	-	-	1 697
Charges reportées	667	-	667	(302)	-	-	365
Autres crédits et reports prospectifs	47	-	47	(13)	-	-	34
	7 367	\$ -	\$ 7 367	\$ 1 676	\$ 135	\$ -	\$ 9 178
Passifs d'impôt différé							
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 400	\$ -	\$ 151 400	\$ (374)	\$ -	\$ -	\$ 151 026
Commissions de vente reportées	24 144	(25 479)	(1 335)	171	-	-	(1 164)
Participations	3 156	-	3 156	1 609	-	8	4 773
Immobilisations corporelles	380	-	380	299	-	-	679
Autres	12	-	12	(232)	-	-	(220)
	179 092	\$ (25 479)	\$ 153 613	\$ 1 473	\$ -	\$ 8	\$ 155 094
Passifs d'impôt différé, montant net	171 725	\$ (25 479)	\$ 146 246	\$ (203)	\$ (135)	\$ 8	\$ 145 916

(en milliers de dollars canadiens) Exercice clos le 30 novembre 2018	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans le surplus d'apport	Comptabilisé dans les AERG	Acquis lors d'un regroupement d'entreprises	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	5 443	\$ (372)	\$ (157)	\$ -	\$ (84)	\$ 4 830
Reports prospectifs de pertes	1 596	227	-	-	-	1 823
Charges reportées	969	(302)	-	-	-	667
Autres crédits et reports prospectifs	69	(22)	-	-	-	47
	8 077	\$ (469)	\$ (157)	\$ -	\$ (84)	\$ 7 367
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 352	\$ 48	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 151 400
Commissions de vente reportées	22 550	1 594	-	-	-	24 144
Participations	2 415	733	-	8	-	3 156
Immobilisations corporelles	188	192	-	-	-	380
Autres	27	(15)	-	-	-	12
	176 532	\$ 2 552	\$ -	\$ 8	\$ -	\$ 179 092
Passifs d'impôt différé, montant net	168 455	\$ 3 021	\$ 157	\$ 8	\$ 84	\$ 171 725

- b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéfices imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2019, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 23,3 M\$ et des charges déductibles de 1,8 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2019 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		
2029	31	\$
2030	77	
2031	8	
2032	100	
2033	87	
Par la suite	13 672	
Sans date d'expiration	9 337	

- c) Au 30 novembre 2019, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 8,0 M\$ (10,0 M\$ en 2018).

Note 15 : Provision pour Avantage Éléments

(en milliers de dollars canadiens) Exercices clos les 30 novembre	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 669	\$ 2 238
Provision supplémentaire portée en résultat net	865	833
Utilisé pendant l'exercice	(1 084)	(1 402)
Solde à la clôture de l'exercice	1 450	1 669
Moins la partie non courante	798	721
Partie courante	652	\$ 948

Note 16 : Capital-actions

a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

NOTES ANNEXES

b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2019		2018	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)				
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	– \$	57 600	– \$
Actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	78 260 674	474 319 \$	79 017 813	478 883 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	60 692	329	44 993	306
Options sur actions exercées	143 031	757	346 616	1 948
Rachat à des fins d'annulation	(596 890)	(3 620)	(996 400)	(6 045)
Achat d'actions propres pour la FAP	–	–	(696 196)	(4 663)
Remise d'actions propres pour la FAP ¹	355 597	2 393	543 848	3 890
Solde à la clôture de l'exercice	78 223 104	474 178 \$	78 260 674	474 319 \$

¹ En décembre 2019, 255 261 unités d'actions supplémentaires (337 818 en 2018) ont été remises.

c) Rachat à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat à des fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. En vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 5 980 078 actions entre le 6 février 2019 et le 5 février 2020 et au plus 6 124 051 actions entre le 6 février 2018 et le 5 février 2019. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF a racheté 596 890 actions de catégorie B sans droit de vote (996 400 en 2018) pour une contrepartie de 3,5 M\$ (6,0 M\$ en 2018). L'excédent payé sur la valeur comptable des actions rachetées à des fins d'annulation s'est chiffré à 0,1 M\$. Aucun excédent payé n'a été comptabilisé un an plus tôt.

d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, aucune action de catégorie B sans droit de vote n'a été rachetée pour la FAP. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, 696 196 actions de catégorie B sans droit de vote ont été rachetées pour une contrepartie de 4,7 M\$. Les actions rachetées pour la fiducie sont également rachetées selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, 355 597 actions de catégorie B sans droit de vote (543 848 en 2018) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2019, 379 606 actions de catégorie B sans droit de vote (735 203 en 2018) étaient détenues en tant qu'actions propres.

Note 17 : Cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)	Écart de conversion		Juste valeur par le biais des AERG		Instruments dérivés	Total	
Solde d'ouverture du cumul des AERG au 1 ^{er} décembre 2017							
Autres éléments du résultat global	8 557	\$	3 556	\$	–	\$	12 113 \$
Charge d'impôt sur le résultat	–		(37)		–		(37)
Solde au 1 ^{er} décembre 2017	8 557		3 519		–		12 076
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2018							
Autres éléments du résultat global	(2 804)		503		–		(2 301)
Charge d'impôt sur le résultat	–		(8)		–		(8)
Solde au 30 novembre 2018	5 753		4 014		–		9 767
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2019							
Autres éléments du résultat global	2 490		71		(1 062)		1 499
Charge d'impôt sur le résultat	–		(8)		–		(8)
Solde au 30 novembre 2019	8 243	\$	4 077	\$	(1 062)	\$	11 258 \$

Note 18 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

(en milliers de dollars canadiens)	2019		2018	
Exercices clos les 30 novembre				
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	391 241	\$	411 822	\$
Charges des fonds et renonciations de frais (note 3)	(9 265)		–	
Recouvrement fiscal de charges des fonds	4 133		–	
	386 109	\$	411 822	\$

Note 19 : Ajustements de la juste valeur et autres produits

(en milliers de dollars canadiens)	2019		2018	
Exercices clos les 30 novembre				
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF et reclassement d'un profit réalisé des AERG dans le résultat net (note 4)	1 253	\$	(288)	\$
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme [note 5 c)]	15 185		5 691	
Produits d'intérêts ¹	1 210		2 009	
Autres produits	838		(658)	
	18 486	\$	6 754	\$

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend les produits d'intérêts de 1,5 M\$ en lien avec un avis de nouvelle cotation reçu relativement à l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

NOTES ANNEXES

Note 20 : Charges par nature

(en milliers de dollars canadiens)				
Exercices clos les 30 novembre		2019		2018
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration				
Charge au titre des avantages du personnel	123 758	\$	124 807	\$
Ventes et marketing	12 719		15 463	
Technologies de l'information et installations	32 696		36 460	
Honoraires	15 264		15 251	
Reprise des frais liés aux fonds et autres coûts liés aux fonds (note 3)	1 546		13 528	
Autres	3 287		2 600	
	189 270	\$	208 109	\$

Note 21 : Charge au titre des avantages du personnel

(en milliers de dollars canadiens)				
Exercices clos les 30 novembre		2019		2018
Salaires et avantages	116 514	\$	118 770	\$
Régimes d'options sur actions	642		1 151	
Régime d'achats d'actions	1 203		1 198	
Régime d'UAPR	3 376		3 509	
Régime d'UAD	1 866		(343)	
RPP	157		522	
	123 758	\$	124 807	\$

Note 22 : Provision pour restructuration

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a mis en œuvre un plan afin d'atteindre certaines efficiences organisationnelles et opérationnelles, ce qui a donné lieu à une charge de restructuration de 14,4 M\$ (5,2 M\$ en 2018).

Note 23 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

a) Régimes d'options sur actions

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 465 900 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (171 560 en 2018) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2019.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

		2019		2018	
Exercices clos les 30 novembre	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	
Options sur actions de catégorie B sans droit de vote					
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 854 300	7,52	\$	7 719 199	8,38
Options attribuées	800 496	6,20		1 405 373	6,08
Options éteintes	(30 315)	7,37		(495 246)	9,75
Options échues	(1 064 521)	11,18		(428 410)	17,84
Options exercées	(143 031)	4,74		(346 616)	5,00
Solde à la clôture de l'exercice	7 416 929	6,91	\$	7 854 300	7,52

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2019 ont des dates d'échéance entre 2020 et 2026. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2019 et 2018 se résument comme suit :

	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 30 novembre 2019					
Fourchette des prix d'exercice					
0,01 \$ à 8,00 \$	5 981 247	4,2 ans	6,02	3 222 011	6,11
8,01 \$ à 15,00 \$	1 435 682	1,4 an	10,59	1 435 682	10,59
	7 416 929	3,7 ans	6,91	4 657 693	7,49

	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 30 novembre 2018					
Fourchette des prix d'exercice					
0,01 \$ à 8,00 \$	5 356 718	4,7 ans	5,96	1 980 376	6,14
8,01 \$ à 15,00 \$	2 137 399	1,9 an	10,03	2 019 131	10,13
15,01 \$ à 25,00 \$	360 183	0,2 an	15,87	360 183	15,87
	7 854 300	3,8 ans	7,52	4 359 690	8,79

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a attribué 800 496 options sur actions (1 405 373 en 2018) et comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,6 M\$ (1,1 M\$ en 2018). L'estimation de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'est chiffrée à 0,96 \$ l'option (entre 0,63 \$ et 1,19 \$ en 2018), selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 30 novembre	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,5 %	2,1 % à 2,3 %
Rendement prévu de l'action	5,2 %	4,7 % à 6,5 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	30,3 %	28,3 % à 28,5 %
Taux d'extinction	4,7 %	4,7 %
Durée de l'option	5,1 ans	5,1 ans

b) Autres paiements fondés sur des actions

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR, les UAD et le RPP. Au 30 novembre 2019, AGF a constaté une charge de 2,1 M\$ (recouvrement de 0,3 M\$ en 2018) et un passif de 4,6 M\$ (2,8 M\$ en 2018) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a constaté des charges de rémunération de 3,3 M\$ (4,0 M\$ en 2018) et un surplus d'apport de 5,5 M\$ (6,6 M\$ en 2018), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR et du RPP.

NOTES ANNEXES

La variation des UAPR et des UAD pendant les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

	2019	2018
	Nombre d'unités d'actions	Nombre d'unités d'actions
Exercices clos les 30 novembre		
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	3 259 768	2 060 771
Émises		
Attribution initiale	803 099	1 817 263
Au lieu de dividendes	149 521	94 210
Réglées en trésorerie	(470 947)	(54 739)
Réglées en instruments de capitaux propres	(355 597)	(543 848)
Éteintes et annulées	(168 884)	(113 889)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	3 216 960	3 259 768

Note 24 : Charges d’intérêts

(en milliers de dollars canadiens)		2019	2018
Exercices clos les 30 novembre			
Intérêts sur la dette à long terme et commission d’engagement ¹	6 777 \$	4 332 \$	
	6 777 \$	4 332 \$	

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

Note 25 : Charge d’impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d’impôt sur le résultat des activités poursuivies se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2019	2018
Exercices clos les 30 novembre			
Impôt sur le résultat exigible			
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	9 466 \$	8 355 \$	
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	69	240	
Accroissement (inversion d’une provision) connexe à l'audit sur l'établissement du prix de transfert	–	(21 900)	
Autres	27	(208)	
Total de la charge (du produit) d’impôt sur le résultat exigible	9 562 \$	(13 513) \$	
Impôt sur le résultat différé			
Naissance et résorption des différences temporaires	(2 171) \$	1 529 \$	
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	87	(130)	
Variation des actifs d’impôt différé non constatés et autres	1 881	1 622	
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat différé	(203)	3 021	
Charge (produit) d’impôt sur le résultat	9 359 \$	(10 492) \$	

b) Le taux d’imposition effectif d'AGF pour les activités poursuivies se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2019	2018
Exercices clos les 30 novembre			
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5 %	26,5 %	
Écart des taux sur le résultat des filiales	0,5	0,5	
Produits financiers exonérés d'impôt	(11,6)	(10,7)	
Profits soumis à divers taux d'imposition	(4,0)	(1,4)	
Accroissement connexe à l'audit sur l'établissement du prix de transfert et incidence fiscale relativement à l'inversion de charges d'intérêts	–	(36,0)	
Charges non déductibles	1,7	1,3	
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	3,3	3,1	
Autres	–	(0,1)	
Taux d'imposition effectif	16,4 %	(16,8) %	

c) L'impôt payé en lien avec des composantes des AERG, abstraction faite des activités abandonnées, se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2019	2018
Exercices clos les 30 novembre			
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	8 \$	8 \$	
	8 \$	8 \$	

d) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2019	2018
Exercices clos les 30 novembre			
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	(135) \$	157 \$	
	(135) \$	157 \$	

NOTES ANNEXES

Note 26 : Résultat par action

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		
Exercices clos les 30 novembre	2019	2018
Numérateur		
Résultat net de l'exercice des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société	47 858 \$	73 924 \$
Résultat net de l'exercice des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la Société	–	360
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société	47 858	74 284
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	78 739 081	79 292 775
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	933 880	1 345 173
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	79 672 961	80 637 948
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	0,61 \$	0,94 \$
Activités abandonnées	–	–
	0,61 \$	0,94 \$
Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	0,60 \$	0,92 \$
Activités abandonnées	–	–
	0,60 \$	0,92 \$

Note 27 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,32 \$ par action (0,32 \$ en 2018). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 25,2 M\$ (25,4 M\$ en 2018). Le 18 décembre 2019, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2019, soit un dividende total d'environ 6,3 M\$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende à payer.

Note 28 : Transactions entre parties liées

a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 80 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les 20 % restants d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote sont détenus par le vice-président du conseil d'administration d'AGF, qui agit également à titre d'administrateur.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		
Exercices clos les 30 novembre	2019	2018
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 668 \$	6 437 \$
Palements fondés sur des actions	3 484	1 217
	11 152 \$	7 654 \$

b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 provenait des fonds. Au 30 novembre 2019, AGF avait une créance de 14,3 M\$ (23,4 M\$ en 2018) sur les fonds. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 au nom des fonds ont totalisé environ 6,0 M\$, dont un recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds de 4,1 M\$ (13,2 M\$ en 2018).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds et la plateforme d'alternatifs privés. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 4 et 5 c), respectivement.

Note 29 : Gestion des risques financiers

a) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF aurait occasionné un changement d'environ 1,1 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2019. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 11,4 M\$ (11,9 M\$ en 2018).

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

NOTES ANNEXES

AGF s'expose au risque de change en raison de sa participation dans S&WHL qui est libellée en livres sterling. Le placement est converti en dollars canadiens au taux de change applicable à la date des états de la situation financière. Les profits et pertes de change latents sont comptabilisés à titre d'AERG. Selon la valeur comptable au 30 novembre 2019, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard de la livre sterling aurait occasionné un changement de 7,0 M\$ (5,4 M\$ en 2018) des AERG.

Compte tenu de la volatilité récente de la livre sterling en regard du dollar canadien, ainsi que de l'importance de la vente de S&WHL mentionnée à la note 6, la direction a déterminé que la meilleure option pour réduire au minimum le risque de perte de change sur la transaction serait l'achat d'une option de vente, qui donne à AGF le droit, mais non l'obligation, de vendre un montant de 167,1 M£ à un prix d'exercice de 1,6130. L'option comprend une prime de 5,8 M\$ et expire le 31 mars 2020.

ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et sur le solde de trésorerie d'AGF en 2019 aurait occasionné un changement d'environ 2,1 M\$ (1,9 M\$ en 2018) des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Au 30 novembre 2019, environ 18 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 0,7 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'infrastructures. Au 30 novembre 2019, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent respectivement à 16,4 M\$, à 0,5 M\$ et à 136,7 M\$ (23,9 M\$, 0,5 M\$ et 105,4 M\$ en 2018). Au 30 novembre 2019, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 15,3 M\$ (12,9 M\$ en 2018) porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ (néant en 2018) porté aux AERG.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des commissions payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme d'alternatifs privés et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 13. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	1 an ou moins		1 à 5 ans	
Exercice clos le 30 novembre 2019				
Dettes d'exploitation et charges à payer	80 651	\$	–	\$
Provision pour Avantage Éléments	652		798	
Dette à long terme	–		208 500	
Autres passifs	–		8 947	
Total	81 303	\$	218 245	\$
Exercice clos le 30 novembre 2018				
Dettes d'exploitation et charges à payer	73 317	\$	–	\$
Provision pour Avantage Éléments	948		721	
Dette à long terme	–		190 000	
Autres passifs	–		8 296	
Total	74 265	\$	199 017	\$

b) Gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'alternatifs privés.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

NOTES ANNEXES

Le capital d’AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 13 et 16. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d’actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l’utilisation raisonnable de l’effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l’expansion au moyen d’une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d’AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d’administration d’AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

c) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d’exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d’intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d’évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

Niveau 1	Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
Niveau 2	Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l’actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
Niveau 3	Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2019 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
Au 30 novembre 2019									
Actifs									
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 660	\$	–	\$	–	\$	51 660	\$	
Fonds communs de placement AGF et autres	16 356		–		–		16 356		
Dépôts à terme	4 045		–		–		4 045		
Placements à long terme	–		–		136 664		136 664		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat global									
Instruments dérivés	–		4 787		–		4 787		
Titres de participation	536		–		–		536		
Coût amorti									
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	–		308		–		308		
Total des actifs financiers	72 597	\$	5 095	\$	136 664	\$	214 356	\$	

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2018 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)									
Au 30 novembre 2018		Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
Actifs									
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net									
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 791	\$	–	\$	–	\$	46 791	\$
Fonds communs de placement AGF et autres		23 912		–		–		23 912	
Placements à long terme		–		–		105 377		105 377	
Disponibles à la vente									
Titres de participation et dépôts à terme		4 692		–		–		4 692	
Prêts et créances									
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral		–		308		–		308	
Total des actifs financiers		75 395	\$	308	\$	105 377	\$	181 080	\$

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les titres de participation cotés aux principales Bourses, les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts temporaires très liquides auprès d’une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires d’une banque singapourienne.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d’emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d’emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme en lien avec la plateforme d’alternatifs privés. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l’instrument ou sur le profit ou la perte de l’instrument. La juste valeur des placements à long terme est calculée selon le pourcentage de la participation d’AGF et la juste valeur du placement figurant dans l’information financière fournie par les entités émettrices. Au 30 novembre 2019, la juste valeur des placements à long terme et de l’entité ad hoc d’AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d’actifs du fonds. La juste valeur du placement d’AGF dans le placement à long terme était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d’actifs. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d’AGF de 13,7 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 c).

La variation des instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		Placements à long terme	
Solde au 1 ^{er} décembre 2018		105 377	\$
Achat d’un placement		60 114	
Remboursement de capital		(26 661)	
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net		(2 166)	
Solde au 30 novembre 2019		136 664	\$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens)	Placements à long terme	
Solde au 1^{er} décembre 2017	75 362	\$
Achat d'un placement	33 784	
Remboursement de capital	(4 395)	
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	626	
Solde au 30 novembre 2018	105 377	\$

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

Note 30 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d’être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2019 et 2018, et l’incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

(en milliers de dollars canadiens)						Montants non compensés		Montant net							
Au 30 novembre 2019						Montants compensés									
						Actifs bruts		Passifs bruts compensés		Montant net présenté					
Actifs financiers															
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 30 a), b)]						641 405	\$	(589 745)	\$	51 660	\$	(51 660)	\$	–	\$
Total des actifs financiers						641 405	\$	(589 745)	\$	51 660	\$	(51 660)	\$	–	\$

						Montants non compensés		Montant net							
						Passifs bruts		Actifs bruts compensés		Montant net présenté					
Passifs financiers															
Dette à long terme [note 30 b)]						207 283	\$	–	\$	207 283	\$	(51 660)	\$	155 623	\$
Total des passifs financiers						207 283	\$	–	\$	207 283	\$	(51 660)	\$	155 623	\$

(en milliers de dollars canadiens)						Montants non compensés				Montant net					
Au 30 novembre 2018						Montants compensés									
						Actifs bruts		Passifs bruts compensés		Montant net présenté					
Actifs financiers															
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 30 a), b)]						587 547	\$	(540 756)	\$	46 791	\$	(46 791)	\$	–	\$
Total des actifs financiers						587 547	\$	(540 756)	\$	46 791	\$	(46 791)	\$	–	\$
												Montants non compensés		Montant net	
						Passifs bruts		Actifs bruts compensés		Montant net présenté					
Passifs financiers															
Dette à long terme [note 30 b)]						188 605	\$	–	\$	188 605	\$	(46 791)	\$	141 814	\$
Total des passifs financiers						188 605	\$	–	\$	188 605	\$	(46 791)	\$	141 814	\$

- a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d’AGF et de ses filiales qui font partie de l’accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- b) AGF, par l’entremise de sa filiale Placements AGF Inc. (« PAGFI »), a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d’AGF et de certaines de ses filiales détenu par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Note 31 : Éventualités

Certaines réclamations fiscales ont été déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l’impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l’impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l’interprétation des règlements sur l’impôt. Les déclarations de revenus d’AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l’impôt exigible et de l’impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l’imposition d’intérêts et de pénalités.

AGF a un litige avec l'Agence du revenu du Canada (« ARC »), dont le résultat final de l'audit et du processus d’appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d’impôt d'AGF.

NOTES ANNEXES

a) Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis

En juillet 2015, AGF a reçu un avis de nouvelle cotisation (« ANC ») de l'ARC refusant 30,5 M\$ d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. L'ANC pourrait augmenter l'impôt exigible sur la première déclaration de revenus d'AGF de 10,9 M\$ (avant l'application des intérêts et des pénalités de 9,0 M\$). AGF est fortement en désaccord avec la position prise par l'ARC et a déposé une contestation afférente à l'ANC. Par suite de la réception de l'ANC, AGF a payé 13,9 M\$ (y compris les intérêts et les pénalités). Ce paiement a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». AGF a fait appel à des conseillers externes et estime que sa situation fiscale peut probablement être soutenue et, par conséquent, n'a pas comptabilisé une provision à cet effet.

b) Audit de l'ARC – Établissement du prix de transfert

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels de 2017 et 2018, AGF a conclu une entente avec l'ARC et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent. Le règlement porte sur la répartition du résultat aux fins de l'impôt entre les entités juridiques canadiennes et une filiale à l'étranger d'AGF pour les années d'imposition 2005 à 2016.

En 2018, AGF a reçu des ANC de l'ARC et ceux-ci tiennent compte du règlement, y compris la renonciation de l'ARC aux pénalités en lien avec l'établissement du prix de transfert, et de la résolution des incertitudes relatives à l'application du règlement avec l'ARC. Par conséquent, AGF a reçu un remboursement net de 18,2 M\$, repris 24,1 M\$ de sa provision en lien avec l'établissement du prix de transfert (y compris une charge d'impôt de 21,9 M\$ et une inversion d'une charge d'intérêts de 2,2 M\$) et comptabilisé des produits d'intérêts de 1,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

L'affaire sur l'établissement du prix de transfert est résolue. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a reçu de l'ARC un remboursement de 2,6 M\$ (y compris des intérêts de 0,3 M\$). AGF compte recevoir de l'ARC un autre remboursement d'environ 1,2 M\$, qui est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ».

Note 32 : Engagements et garanties

a) Engagements

AGF est liée par des contrats de location simple visant des bureaux et du matériel. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		
Exercices clos les 30 novembre		
2020	28 292	\$
2021	19 252	
2022	17 303	
2023	9 338	
2024	8 989	
Par la suite	95 137	

En outre, au 30 novembre 2019, AGF avait investi 138,5 M\$ (105,0 M\$ au 30 novembre 2018) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,3 M\$ (34,5 M\$ au 30 novembre 2018) de capital restaient à être investis.

b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

Note 33 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 20 janvier 2020, AGF a annoncé que la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a informé Tilney qu'elle n'a pas approuvé la structure de transaction proposée relativement à la fusion de S&WHL et de Tilney. Des discussions avec la FCA sont en cours afin de déterminer les étapes à suivre. La conclusion de la transaction, qui reste assujettie à l'approbation d'organismes de réglementation, pourrait être reportée.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents.

Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée

C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
66, Wellington Street West, 31^e étage
Toronto (Ontario) M5K 1E9
Site Web : AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900

Bureau de représentation en Chine

Unit 16, 11/F, Tower A
Beijing Hanwei Plaza
(CCBC office)
No. 7, Guanghua Road
Beijing, PR China 10004

Renseignements pour les actionnaires

Auditeurs
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des registres et des transferts
Société de fiducie Computershare
du Canada
1-800-564-6253

Inscription à la Bourse
AGF.B

AGF Asset Management Asia Ltd.

80 Raffles Place
#37-02
UOB Plaza 1
Singapore 048624

AGF International Advisors Company Limited
34 Molesworth Street
Dublin, 2, Ireland

Placements AGF Inc.
C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
66, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Service à la clientèle
55, Standish Court, bureau 1050
Mississauga (Ontario) L5R 0G3

AGF Investments America Inc.
53 State Street, Suite 1308
Boston, MA 02109

Cypress Capital Management Ltd.
1055, West Georgia Street, bureau 1700
C.P. 11136
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3

Doherty & Associates Ltd.
56, rue Sparks, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

AGF Investments LLC
53 State Street, Suite 1308
Boston, MA 02109

Gestion de placements Highstreet
244, Pall Mall Street, bureau 350
London (Ontario) N6A 5P6

InstarAGF Asset Management Inc.
Tour Banque Toronto-Dominion
66, Wellington Street West, 34^e étage
Toronto (Ontario) M5K 1E9



La Société de Gestion AGF Limitée
C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Site Web : www.AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900